

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

---

## SESSION LÉGALE

---

**Séance du 5 Mai 1937**

---

	Pages
<b>Conseil Municipal :</b>	
Séance. — Président, Charles Saint-Venant .....	108
Secrétaire, Léon Treels .....	108
Délégation. — Commission départementale du Travail. Désignation de deux membres .....	109
Subventions. — Sport Ouvrier Roubaisien .....	200
Amicale Albert Calmette .....	198
Congrès. Subsidés à diverses associations pour participation à des Congrès. Exercice 1936. Ratification .....	164
Fédération Nationale des Combattants Républicains .....	198
Mutualité Ouvrière .....	199
<b>Administration Municipale :</b>	
Impressions. — Fourniture d'imprimés. Nouvelle adjudication. Cahier des charges .....	222
Adjudication du 9 Décembre 1935. Révision des prix.....	185
<b>Baux :</b>	
Locations diverses. — Immeubles communaux. Occupations temporaires. Homologation .....	135
Terrains communaux. Occupations temporaires. Homologation..	135
<b>Contentieux :</b>	
Honoraires d'avocat. — M <sup>e</sup> Crussaie. Règlement .....	113

	Pages
Transactions. — Dommages occasionnés lors du passage du cortège des funérailles de M. Salengro. Règlement .....	111
Accident Vanderschaeghe, ouvrier. Admission en recette .....	111
Pourvoi en cassation. — Taxe sur les vins en bouteilles. Décision du Tribunal Civil .....	206
<b>Police Administrative :</b>	
Organisation du travail. — Commission départementale du travail. Désignation de deux membres .....	109
Conseils de Prud'hommes. Institution de sections agricoles. Requête de la Section fédérale des Ouvriers agricoles de Lille. Avis .....	110
<b>Administrations diverses :</b>	
Guerre. — Allocations militaires. Armée active. Avis.....	222
Réservistes. Avis .....	223
Armée active. Sursis d'incorporation. Avis .....	108
Dérasement de la fortification. Transport de terres et de matériaux. Révision de marché .....	209
<b>Bâtiments Communaux :</b>	
Estimation des biens communaux. — Convention Galtier Frères.....	200
Entretien. — Fourniture de ciment de laitier. Marché Charles Droin.....	208
Fourniture de ciment Portland. Marché Etablissements Danset..	207
Fauteuils, chassiss, banquettes, mobilier d'ameublement et accessoires divers. Fourniture et entretien. Marché Veuve Vicart .....	119
Stores, rideaux, tapis et tentures. Marché Beugin et Cie .....	119
Palais Rameau. — Remplacement de la clôture. Marché Compagnie Lyonnaise de Tissage Métallique .....	120
Instifut Denis Diderot. — 9 <sup>e</sup> lot : Serrurerie. I) Résiliation du marché ; II) Achèvement des travaux. Marchés divers .....	118
Monorail. Marché Mallet-Rousseau .....	117
Monte-charge. Marché Etablissements Verlinde .....	117
Imprimerie. Installâtion. Adjudication. Cahier des charges.....	116
Ecole maternelle Mozart. — Marquise vitrée. Construction.....	120
Usine élévatoire d'Emmerin. — Aménagement d'un local pour les appareils de chloration. Marché Eugène et Georges Thibaut.	121
Monument à la mémoire de MM. Gustave Delory et Roger Salengro. — Erection. Programme de concours .....	190

	Pages
<b>Immeubles :</b>	
Achat d'immeuble. — Urbanistes 12 (rue des). Houriez-Hogmond .....	144
Achat de terrain de zone. — Grand Balcon (rue du). Consorts Vincent....	132
Aliénation de terrain. — Rue de la Gare à Saint-André. Adjudication publique .....	116
Expropriation. — Immeuble, rue de Paris 279-281. Demande de déclara- tion d'utilité publique. Ordonnance de « donné acte »..	195
Eviction de locataires. — Faubourg de Béthune, Cité Hospitalière. Indemnité Itsweire .....	134
Etaques 60 (rue des). Indemnité Fauvarque (Mlle).....	202
Etaques 64 (rue des). Indemnité Veuve Caura.....	133
Saint-Sauveur 6 (rue). Indemnité Durlot-Bachelet .....	203
Vignette 37 (rue de la). Indemnité Arthur Lenoir.....	203
Démolition d'immeuble appartenant à la Ville. — Admission en recette...	134
<b>Voirie :</b>	
Matériel et matériaux. — Vente de vieux matériaux. Admission en recette.	136
Quartiers. — Lotissements défectueux. Allard-Dugauquier (rue). Aména- gement. Garantie communale .....	149
Paul Bert (rue). Aménagement. Garantie communale .....	150
Dénomination de voies publiques. — Eugène Vermersch (rue).....	220
Hippolyte Lefebvre (rue) .....	220
Louis Bergot (rue) — ancienne rue de Carvin — .....	220
Paul Bardou (rue) .....	220
Ouvertures de rues. — Rues Castel, Anatole de la Forge, Ambroise Paré. Réception définitive. Classement .....	125
Rue du Château. Classement éventuel. Avis .....	125
Rue de l'Est (partie comprise entre les rues de Bavai et du Faubourg de Valenciennes). Réception définitive. Clas- sement .....	126
Rue Frémy. Réception définitive. Classement .....	126
Rue Réaumur, tronçon situé sur le territoire de Lille. Réception définitive. Classement .....	127
Elargissement de chaussée. — Rue du Molinel .....	210
Trottoirs. — Travaux de reconstruction. Réception définitive .....	121
Voies privées. — Mise en état de viabilité. Demande d'application à la Ville des dispositions de la loi du 15 Mai 1930 relative à l'assainissement et au classement d'office des voies privées de la Ville de Paris .....	196
Chalets de nécessité.— Exploitation. Prorogation de la concession Daure.	220

	Pages
<b>Canaux. — Egouts. — Ponts :</b>	
Canaux. — Port Vauban. Dragage mécanique. Cahier des charges.....	208
Egouts. — Entretien. Fourniture de ciment. Marché Etablissements Van Peer et ses Fils .....	123
Curage. Marché Delefosse et Dufлот. Deuxième révision des prix.	127
Construction. Fourniture de ciment de laitier. Marché Charles Droin .....	208
Fourniture de ciment Portland. Marché Etablissements Danset .....	207
Colbert (rue) entre le boulevard de Lorraine et la place Catinat. Réception définitive .....	128
Fabre-d'Eglantine (rue). Réception définitive .....	128
Foire Commerciale. Réception définitive .....	129
<b>Pavages. — Chaussées empierrées :</b>	
Service du Pavage. — Transports. Révision du marché .....	209
Fourniture de ciment. — Marché Etablissements Van Peer et ses Fils....	123
Utilisation des pavés de rebut. — Taille de pavés mosaïques. Marché Paul Corbeil .....	123
Reconstruction de trottoirs. — Travaux. Réception définitive .....	121
Chaussées empierrées. — Fourniture de goudron. Marché Société Nouvelle des Usines de Libercourt .....	122
Fourniture de porphyre. Marché François Bernard .....	122
<b>Propreté Publique :</b>	
Arroseuses et balayeuses automobiles. — Assurance .....	205
Enlèvement des ordures ménagères. — Concession. Augmentation de la subvention .....	218
<b>Enseignement Primaire :</b>	
Ecoles primaires élémentaires. — Vacances. Année 1936-1937. Modification .....	218
<b>Ecoles de l'Etat :</b>	
Ecole nationale d'Arts et Métiers de Lille. — Avis sur bourse .....	221
Ecoles nationales d'Agriculture de Grignon, de Rennes et de Montpellier. — Avis sur bourse .....	221

	Pages
<b>Assistance :</b>	
Familles nombreuses .....	227
Femmes en couches .....	225
Vieillards, infirmes et incurables. — Assistance à domicile.....	228
Hospitalisation .....	233
Assistance médicale gratuite .....	235
<b>Bureau de Bienfaisance :</b>	
Personnel. — Indemnité pour travaux extraordinaires .....	204
<b>Hospices :</b>	
Œuvre des Mères abandonnées avec leurs jeunes enfants. — Avis.....	212
<b>Œuvres diverses :</b>	
Hébergement des indigents de passage. — Convention Rohart.....	204
Fonds municipal de Chômage. — Subvention de l'Etat. Trop perçu.	
Reversement .....	137
Distribution de vivres aux chômeurs. Emploi de la souscription publique. Crédit d'ordre .....	129
Colonie scolaire de Wormhoudt. — Fixation du prix de journée .....	143
<b>Recettes :</b>	
Emploi d'économies résultant du décret-loi du 16 Juillet 1935.....	151
Domages de guerre. — Eglise Saint-Maurice des Champs. Règlement de travaux. Crédit .....	152
Terrasses fermées. — Fixation de la redevance .....	184
<b>Dépenses :</b>	
Crédits supplémentaires. — Allocations de primes à la natalité. Contin- gent de la Ville pour l'année 1936 .....	137
Familles nombreuses. Ristourne de droits d'octroi.....	130
Dépenses imprévues. — Exercice 1936. Emploi du crédit. Ratification...	170
Dettes arriérées. — Exercice 1936. Règlement. Ratification .....	157
Frais de délégations. — Exercice 1936. Ratification .....	153
<b>Emprunts :</b>	
Plus-values de centimes. — Exercice 1936. Désaffectation .....	151

	Pages
Programme des Grands Travaux. — Emprunt de 150 millions. Réalisation du solde de la 3 <sup>e</sup> tranche .....	144
Réalisation du solde : 38.549.382 frs 65. I) Admission en recette ; II) Emploi .....	146
Construction d'une Cité Hospitalière. Emprunt de 20 millions à contracter à la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes. Réalisation .....	148
Emprunt de 5 millions à contracter par l'Université à la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes. Prise en charge du remboursement par la Ville. Réalisation .....	148
 <b>Alimentation :</b>	
Abattoirs. — Locations diverses .....	133
 <b>Distribution d'Eau :</b>	
Fourniture de tuyaux, raccords, robinets-vannes et accessoires de canalisations en fonte. — Cahier des charges .....	130
Usine élévatoire d'Emmerin. — Fourniture de charbons. Cahier des charges .....	131
 <b>Cimetières :</b>	
Transports funèbres. — Relèvement des tarifs. Refus d'approbation....	212
 <b>Eclairage :</b>	
Réfracteurs. — Achat. Marché Société Holophane .....	206
Eclairage de la Voie Publique.— Fourniture de candélabres et de consoles-murales. Adjudication. Cahier des charges .....	124
Travaux de pose et de dépose de candélabres. Marché Compagnie Continentale du Gaz .....	124
Gaz. — Location de compteurs. Modification du tarif.....	211
 <b>Sapeurs-Pompiers :</b>	
Tuyau de chanvre. — Marché Vanrullen Frères .....	131
 <b>Adjudications. — Marchés :</b>	
Fourniture de broserie en 1936. — Révision du marché.....	184
Fourniture de cordes et ficelles en 1936. — Révision du marché.....	187
Fourniture de déchets en 1936. — Révision du marché .....	187

	Pages
Fourniture d'huiles et graisses en 1936. — Révision du marché.....	189
Fourniture de limes en 1936. — Révision du marché .....	188
Fourniture de quincaillerie. — Révision du marché.....	189
Fournitures de bureau et de papier en 1936. — Révision du marché.....	186
Fourniture d'imprimés. — Adjudication du 9 Décembre 1935. Révision des prix .....	185
Nouvelle adjudication. Cahier des charges .....	222
<b>Caisse des Retraites :</b>	
Retraités municipaux. — Allocation provisoire .....	216
Remboursement de retenues. — Léon Verhaeghe .....	143
<b>Liquidations de Pensions :</b>	
<i>Secrétariat Général :</i>	
Nys Jules (Veuve) .....	138
<i>Police :</i>	
Bléhaut Zéphir (Veuve) .....	140
Diverchy Camille (Veuve) .....	141
<i>Octroi :</i>	
Lecoche Chéri .....	199
Lecomte Georges .....	140
<i>Sapeurs-Pompiers :</i>	
Viseux Alphonse .....	214-215
<i>Personnel Ouvrier :</i>	
Duprez César (Veuve) .....	138
Hotier Edouard .....	139
<b>Gratifications. — Indemnités. — Secours :</b>	
<b>Allocations annuelles et renouvelables :</b>	
<i>Troisième Direction :</i>	
Impe Georges .....	142
<i>Personnel Ouvrier :</i>	
Delecourt Charles .....	142

L'an mil neuf cent trente-sept, le 5 Mai, à dix-neuf heures, le **Conseil Municipal** de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance légale, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Charles SAINT-VENANT, Maire.

Secrétaire : M. TREELS.

*Présents* : MM. BATAILLE, BERTRAND, BOUR, BROUX, CLAES, COOLEN, CORBU, CORDONNIER, DEHOVE, DEVERNAY, DHOOSSCHE, DOMPSIN, DOYENNETTE, FARVACQUES, FAVIÈRES, JANSSENS, MARTIN, MASSON, NOTERMAN, OTTELARD, PEETERS, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, TREELS, WILLEMS.

*Excusés* : MM. BAUCHE, BRACKE-DESROUSSEAUX, GODINOT, HERMEZ, LECOMTE, LEROY, POUILLAUDE, RAGHEBOOM, VANDENBERGHE, WARINGHIEN.

*Absent* : M. GISSELAIRE.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1199

—  
*Armée Active*

—  
*Sursis  
d'incorporation*

—  
*Avis*  
—

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 23 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les demandes de sursis d'incorporation.

Les jeunes gens dont les noms suivent, remplissant les conditions prévues par ladite loi, sollicitent cette faveur :

Pierre Auger	Georges Noël
Gérard Caquant	Mario Pernet
Jean Dumont	Jean-Marie Ruckebusch
Gérard Fauchille	Jean-Pierre Tesse
Edmond Kozłowski	Jean Thomas
Yves Madeline	Georges Villain
Emile Mulliez	Paul Weber

Nous vous proposons de donner un avis favorable à ces demandes.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 12 Mai 1936, le Conseil général du Nord a décidé la création d'une seule Commission du Travail, sous réserve que tous les arrondissements du Département seront représentés au sein de cette Commission qui aura son siège à Lille.

Consulté sur les conditions dans lesquelles la réorganisation devait s'effectuer, M. l'Inspecteur divisionnaire du Travail a fait connaître à M. le Préfet que la représentation ouvrière devait comprendre les industries suivantes, auxquelles un certain nombre des sièges seraient réservés, selon le tableau ci-après :

Alimentation .....	1
Industries chimiques et électriques (gaz et électricité).....	1
Industries du papier et du livre .....	1
Industries textiles .....	4
Industries du vêtement .....	2
Industries de la métallurgie et du travail des métaux.....	3
Industries du bois et du bâtiment .....	1
Commerces divers .....	3
Industries agricoles et agriculture .....	2
Industries des ports maritimes .....	1
Industries houillères .....	2

La représentation féminine prescrite par l'article 115 A du Livre II du Code du Travail pourrait être envisagée dans les catégories « Vêtements » et « Commerces divers ».

Par ailleurs, M. l'Inspecteur divisionnaire du Travail a souligné que la répartition et le nombre des membres, patronaux et ouvriers de la Commission départementale du Travail, n'avaient rien d'absolu : toutes modifications reconnues nécessaires pouvaient leur être apportées, du moment que la forme « paritaire » était observée.

En adoptant les propositions de M. l'Inspecteur divisionnaire du Travail, les organisations patronales et ouvrières seraient représentées comme suit :

- 16 représentants des organisations patronales de l'industrie et du commerce ;
- 16 représentants des organisations ouvrières de l'industrie et du commerce ;
- 2 représentants des organisations patronales agricoles ;
- 2 représentants des organisations ouvrières agricoles ;
- 1 représentant patronal des industries des ports maritimes ;
- 1 représentant ouvrier des industries des ports maritimes ;

N° 1200

—  
*Commission  
départementale  
du Travail*

—  
*Désignation  
de deux membres*

- 2 représentants patronaux des industries houillères ;
- 2 représentants ouvriers des industries houillères.

Soit :

- 21 représentants ouvriers ;
- 21 représentants patronaux.

Au chiffre de 42 représentants des organisations patronales et ouvrières, il y a lieu d'ajouter :

- 1 — 3 membres de droits ;
- 2 — 14 membres élus,

de sorte que la Commission départementale du Travail comprendrait au total un effectif de 59 membres.

*A. — Membres de droit*

1. Le Préfet ou son représentant ;
2. L'Inspecteur divisionnaire du Travail suppléé, le cas échéant, par un de ses adjoints et assisté de ceux des Inspecteurs départementaux dont la présence pourrait être utile aux travaux de la Commission ;
3. Le Directeur de l'Office départemental de Placement.

*B. — Membres élus*

- 6 Conseillers généraux (un par arrondissement) ;
- 2 Conseillers prud'hommes patrons ;
- 2 Conseillers prud'hommes ouvriers ;
- 2 Conseillers municipaux de Lille ;
- 2 Conseillers municipaux des communes rurales du Département.

Ces propositions ont été adoptées par le Conseil Général en sa séance du 19 Novembre 1936.

Par lettre en date du 17 Mars, M. le Préfet du Nord nous prie de lui faire connaître les noms des deux Conseillers municipaux qui seront appelés à siéger au sein de la dite Commission.

Nous vous proposons de confier ce mandat à MM. les adjoints Coolen et Masson qui par une décision du Conseil Municipal en date du 12 Avril 1933 avaient été désignés pour faire partie de la Commission du Travail de l'arrondissement de Lille.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Préfet nous a adressé copie d'une requête présentée par M. le Secrétaire de la Section Fédérale des Ouvriers Agricoles, à Lille, relative à la création de Sections Prud'homales agricoles pres des Conseils de Prud'hommes actuellement existants.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du Livre IV du Code du Travail, le Conseil Municipal doit donner son avis.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, s'est prononcée dans un sens favorable.

Nous vous prions de vouloir bien faire vôtre cet avis.

*Adopté.*

N° 1201

—  
*Conseils de Prud'hommes*

—  
*Institution de Sections Agricoles*

—  
*Requête de la Section Fédérale des Ouvriers Agricoles de Lille*

—  
*Avis*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 4 Mars, M. Auguste Vanderschaeghe, ouvrier au service de la Ville, a été renversé, à la sortie du Cimetière du Sud, par la voiture de M. le docteur Marchandise, 32, rue Victor Hugo, à Hellemmes.

Etant donné qu'il ne s'agit pas d'un accident de travail, nous n'avons réclamé à l'auteur responsable que le remboursement des salaires versés à cet ouvrier pendant les quinze jours d'incapacité de travail consécutive à l'accident, soit 675 frs.

La Compagnie « l'Union », 23 bis, place Sébastopol, qui assure M. le docteur Marchandise, ayant consenti à nous dédommager, nous vous proposons de décider l'admission en recette de la somme de 675 frs.

*Adopté.*

N° 1202

—  
*Accident Vanderschaeghe*

—  
*Admission en recette*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors du passage du cortège des funérailles de M. Roger Salengro, le 22 Novembre, des dégradations ont été causées par la foule aux immeubles et matériaux entreposés dans les propriétés privées bordant la rue du Faubourg de Roubaix.

Les intéressés ont sollicité le paiement d'une indemnité en compensation du préjudice subi.

N° 1203

—  
*Dommages occasionnés lors du passage du cortège des funérailles de M. Salengro*

—  
*Règlement*  
—

La responsabilité de la Ville seule se trouve engagée sur la base du risque social, en vertu de la loi du 5 Avril 1884 modifiée par celle du 16 Avril 1914 et en raison du caractère particulier de cette cérémonie organisée par la Ville.

Après examen et après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable de fixer ainsi qu'il suit les indemnités :

Nom et adresse des réclamants	Nature des dommages	Indemnité
1° — M. A. Deltour, 50 rue Blanche.	Bris de clôtures et de monuments funéraires, 10 rue du Faubourg de Roubaix .....	400 frs
2° — M. G. Lebon, 63 rue Léonard Danel.	Bris de clôtures, de toitures, vitres et monuments funéraires à l'angle des rues du Faubourg de Roubaix et Eugène Jacquet .....	800 frs
3° — M. H. Delattre, 1 rue du Faubourg de Roubaix.	Bris de clôtures, toitures, tables et matériel, 1 rue du Faubourg de Roubaix, Etablissement Labis ....	600 frs
4° — M. G. Delattre, 37 rue Désiré Courcot.	Dégâts à la toiture des ateliers et garage, rue du Faubourg de Roubaix .....	350 frs
5° — M. A. Daman, 2 rue Eugène Jacquet.	Bris de clôtures et de monuments funéraires, chantier, rue du Faubourg de Roubaix .....	500 frs
6° — M. Rygole, horticulteur, rue du Faubourg de Roubaix .....	Bris de vitres et de plantes .....	450 frs
7° — M. Van Haezemberghe, 2 bis rue du Faubourg de Roubaix.	Dégâts à la toiture en zinc de l'établissement, 2 bis rue du Faubourg de Roubaix .....	250 frs

Les intéressés ayant accepté ces propositions, nous vous demandons de décider le règlement des dites indemnités dont le montant global, soit 3.350 frs, 1° sera prélevé sur les ressources à provenir de l'exercice en cours ; 2° fera l'objet d'un crédit à inscrire au Budget Supplémentaire de 1937.

D'autre part, M. Henri Delattre, demeurant, 1, rue du Faubourg de Roubaix, consent à abandonner, sur son indemnité, une somme de cent francs au profit du monument qui sera érigé à la mémoire de M. Roger Salengro.

Nous vous proposons, en conséquence, d'affecter cette somme à la souscription ouverte pour l'érection dudit monument et d'adresser nos vifs remerciements à M. Delattre.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M<sup>e</sup> Crussaire, avocat, 18, rue Henri Kolb, nous a transmis la note des honoraires s'élevant à 11.731 frs 80, qui lui sont dus pour les affaires ci-après désignées dans lesquelles une solution est intervenue :

N° 1204  
—  
*Honoraires de*  
*M<sup>e</sup> Crussaire*  
—  
*Règlement*  
—

1° Instance contre la Société du Palais Lillois de l'Automobile et Nannetti Nino, à la suite d'une rupture de canalisation d'eau potable rue Anatole France.

Papier timbré pour mémoire .....	36	»
Rapport d'expertise .....	165	»
Honoraires .....	2.000	»

2° Instance contre M. Benoist Peucelle, à la suite du refus d'autorisation de rebâtir, sur un terrain sis rue de Bavai 50 à 64 inclus et impasse Rouget de l'Isle 1 à 19, des constructions détruites par faits de guerre.

Papier timbré pour mémoire .....	23	20
Arrêté du Conseil de Préfecture du 13 Mars 1936. Copie....	19	50
Honoraies .....	1.500	»

3° Instance contre M. Donat-Dupont, en vue du recouvrement d'une part contributive dans les frais de construction d'un égout entre les rues Montesquieu et de Douai.

Honoraires .....	800	»
------------------	-----	---

4° Instance contre Mme Toutlotte-Kempf, au sujet d'un accident consécutif au mauvais état de la chaussée au carrefour des rues Guillaume Werniers, du Calvaire et Darwin.

Papier timbré pour mémoires .....	28	»
Copie de l'arrêté du Conseil de Préfecture du 7 Février 1936.	12	50
Honoraires .....	1.120	»

5° Instance contre Mme Oudart, Professeur de musique au Conservatoire, à la suite d'une décision de l'Administration, l'admettant à faire valoir ses droits à la retraite.

Papier timbré pour mémoire .....	16	»
Honoraires .....	1.000	»

6° Instance contre M. Monecy, au sujet d'un incident survenu lors de la vente de journaux place Rihour.

Papier timbré pour mémoire .....	12	»
Honoraires .....	800	»

7° Instance contre MM. Boudou et Brice, au sujet d'incident survenu lors de la vente de journaux Grand'Place.

Papier timbré pour mémoire .....	12 »
Honoraires .....	800 »
8° Instance contre MM. Dubureq et autres, au sujet d'un incident survenu le 30 Mars 1935, lors d'une réunion.	
Papier timbré pour mémoire .....	12 »
Honoraires .....	800 »
9° Instance contre M. Guilbert, ouvrier au service de la Ville, à la suite d'un accident de travail.	
Rapport d'expertise .....	14 40
Procès-verbal de conciliation du 17 Janvier 1936.....	12 30
Honoraires .....	120 »
10° Instance contre M. Desquiens, professeur d'éducation physique, à la suite d'un accident de travail.	
Rapport d'expertise .....	8 20
Procès-verbal de conciliation du 17 Janvier 1936.....	12 30
Honoraires .....	120 »
11° Instance contre M. Faucomprez, ouvrier au service de la Ville, à la suite d'un accident de travail.	
Rapport d'expertise .....	6 20
Procès-verbal de conciliation du 19 Juin 1936 .....	12 30
Honoraires .....	120 »
12° Instance contre M. Ceugnart, inspecteur de la sûreté, à la suite d'un accident de travail.	
Rapport d'expertise .....	6 20
Procès-verbal de conciliation du 20 Novembre 1936.....	12 30
Honoraires .....	120 »
13° Instance contre M. Rogé, ouvrier au service de la Ville, à la suite d'un accident de travail.	
Rapport d'expertise .....	8 20
Procès-verbal de conciliation du 2 Octobre 1936.....	12 30
Honoraires .....	120 »
14° Instance contre M. Dhulster, ouvrier au service de la Ville, en vue de la révision de la rente allouée à l'intéressé à la suite d'un accident de travail.	
Rapport d'expertise .....	6 20
Procès-verbal de conciliation du 17 Juillet 1936 .....	12 30
Honoraires .....	120 »
15° Instance contre M. Pollet, au sujet du recouvrement des dépenses engagées par la Ville à la suite d'un accident survenu à M. Prévost, préposé d'octroi.	
Honoraires .....	150 »

16° Instance contre M. Baye, chef-mécanicien à l'Usine des Eaux, à la suite d'un accident de travail.

Rapport d'expertise .....	6 20
Procès-verbal de conciliation du 31 Octobre 1936.....	8 20
Honoraires .....	120 »

17° Instance contre M. Desplanque, ouvrier au service de la Ville, au sujet d'une demande en révision de rente consécutive à un accident de travail.

Rapport d'expertise .....	12 30
Procès-verbal de conciliation du 3 Juillet 1936.....	8 20
Honoraires .....	120 »

18° Instance contre M. Glaesterman, coursier au service de la Ville, à la suite d'un accident de travail.

Rapport d'expertise .....	12 30
Procès-verbal de conciliation du 3 Juillet 1936.....	12 30
Honoraires .....	120 »

19° Instance contre M. Robache, ouvrier au service de la Ville, à la suite d'un accident de travail.

Rapport d'expertise .....	10 30
Procès-verbal de conciliation du 9 Octobre 1936 .....	12 30
Honoraires .....	120 »

20° Instance contre Mme Demesmay, professeur au Conservatoire, à la suite d'une décision de l'Administration l'admettant à faire valoir ses droits à la retraite.

Papier timbré pour mémoire .....	8 »
Honoraires .....	1.000 »

21° Instance contre M. Catel, jardinier au service de la Ville, à la suite d'un accident de travail.

Procès-verbal de conciliation du 13 Décembre 1935.....	12 30
--	-------

Total..... 11.731 80

Nous vous prions de décider le règlement de la somme de 11.731 frs 80 qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'Actes et de Procédure ».

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1205

—  
*Aliénation de terrain  
à Saint-André*

—  
*Adjudication publique*  
—

MESSIEURS,

La Ville est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 3.250 m<sup>2</sup> 48, sis à Saint-André, rue de la Gare, appelé « Ancien clos d'équarrissage », repris au cadastre Section Unique N° 2101.

La Société Auxiliaire des Distributions d'Eau, 8, rue de la Gare, à Saint-André, locataire de ce terrain, en a sollicité l'aliénation à son profit.

Votre Commission du Plan a émis un avis favorable à cette aliénation à la condition que celle-ci ait lieu par adjudication publique, sur la mise à prix de deux cent dix mille francs, estimation conforme à celle que M. le Directeur de l'Enregistrement a bien voulu nous fournir.

La Société Auxiliaire des Distributions d'Eau s'est engagée à couvrir cette mise à prix le jour de l'adjudication.

Cette adjudication aura lieu, outre la mise à prix ci-dessus indiquée, aux conditions insérées au cahier des charges dressé en vue de la vente des terrains communaux, homologué par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 Janvier 1870 et modifié par délibération municipale du 29 Septembre 1921, laquelle a été approuvée par M. le Préfet du Nord le 10 Octobre suivant.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan, de nous autoriser à procéder à l'adjudication publique à la Chambre des Notaires, à signer le procès-verbal d'adjudication et de décider, conformément à la délibération du 21 Juillet 1931, que le produit de cette aliénation sera versé au Compte Hors Budget ouvert dans les écritures de M. le Receveur Municipal : Fonds de réserve pour le paiement des travaux de la Gare de Passage.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1206

—  
*Programme des Grands Travaux*

—  
*Institut Denis Diderot*

—  
*Installation de l'imprimerie*

—  
*Adjudication*  
—

MESSIEURS,

Le projet de construction de l'Institut Denis Diderot, adopté le 29 Juillet 1923 par le Conseil Municipal, prévoit la fourniture et l'installation d'un matériel d'imprimerie.

Un cahier des charges a été établi en vue de procéder à l'adjudication-concours des travaux.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'approuver ce cahier des charges.

*Adopté.*



### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'installation d'un monorail dans les ateliers de l'Institut Denis Diderot il a été fait appel aux offres de quatre constructeurs spécialistes. Deux d'entre eux ont répondu à notre appel. Voici leurs propositions :

Maurice Browaey, à Roubaix .....	32.325 »
A. Mallet, Rousseau et Cie, à Lille.....	29.900 »

Le matériel offert est exactement le même dans les deux projets. Celui de MM. A. Mallet, Rousseau étant d'un prix plus avantageux pour la Ville, nous vous demandons de l'adopter et d'approuver le marché de gré à gré à passer avec les dits entrepreneurs.

La dépense s'élevant à 29.900 frs sera prélevée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

*Adopté.*

N° 1207

*Programme des Grands Travaux*

*Institut Denis Diderot*

*Installation d'un monorail*

*Marché*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'installation d'un monte-charge pour l'imprimerie de l'Institut Denis Diderot, il a été fait appel aux offres de cinq constructeurs spécialistes.

Trois d'entre eux ont répondu et ont fait les propositions suivantes :

Société d'Etudes et Constructions d'appareils de manutention.	16.500 »
Tampleu frères .....	13.845 »
Etablissements Verlinde .....	13.000 »

Ce dernier prix est le plus avantageux pour la Ville. Nous vous proposons, en conséquence, de retenir le projet des Etablissements Verlinde et d'approuver le marché de gré à gré à passer avec cette firme.

La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

*Adopté.*

N° 1208

*Programme des Grands Travaux*

*Institut Denis Diderot*

*Installation d'un monte-charge*

*Marché*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1209

MESSIEURS,

Programme des  
Grands TravauxInstitut  
Denis DiderotNeuvième lot :  
SerrurerieI. — Résiliation  
du marchéII. — Achèvement  
des travaux

Marchés

M. Charles Basseux, entrepreneur, 81-83, rue Nationale à Armentières, a été déclaré adjudicataire, le 6 Décembre 1935, des travaux de serrurerie à exécuter pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Les travaux prévus de charpente métallique et d'installation des chéneaux en fonte sont achevés.

Par suite des hausses qui se sont produites sur le taux des salaires et sur le coût des matériaux, l'entrepreneur a droit, en vertu des prescriptions de l'article 31 des clauses et conditions générales, à la résiliation de son marché.

M. Charles Basseux a demandé l'application de ces prescriptions.

Nous vous proposons d'agréer la demande de l'entrepreneur et d'accepter la résiliation du marché.

Les travaux restant à exécuter ont été divisés en six lots et quatorze constructeurs ont été consultés.

Dix d'entre eux ont fait les offres ci-après :

	Lot A 1 <sup>re</sup> partie	Lot A 2 <sup>e</sup> partie	Lot B	Lot C	Lot D	Lot E
M. Bourée, 139 boulevard de la République, La Madeleine .....	47.700	80.300	43.000	45.750	61.460	69.000
MM. Louis Tellier, Ainé et fils, 175-177 rue Léon Gambetta .....	45.950	93.150	29.549	34.165	33.165	—
MM. Rémy Tellier Fils, 23 rue Charles Quint .....	37.100	74.350	34.360	40.990	41.170	73.800
M. Cotte, 149 rue Nationale .....	36.200	74.170	36.065	39.540	39.190	78.000
M. Pluvinage, 27 à 31 rue Casimir Delavigne .....	34.950	71.760	35.695	40.350	42.405	80.400
M. Hasbroucq, 13 rue Geoffroy Saint-Hilaire .....	—	—	—	33.640	34.235	—
MM. P. Montaigne et fils, 13 rue de la Digue .....	36.850	61.630	33.050	35.350	33.460	60.000
M. Dervaux, 14-19 rue de Fontenoy ..	26.340	69.360	42.239	38.840	40.612	50.400
MM. Duprez et Vanden Abeele, 40 rue de Trévise .....	—	—	24.226	27.240	27.780	50.700
M. Cauderlier, 15 bis rue Bohin .....	—	—	—	—	—	41.400

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de retenir les offres les plus avantageuses pour la Ville et d'approuver en conséquence :

1° le marché, montant à 26.340 frs, passé avec M. Dervaux pour l'exécution des travaux du Lot A — Première partie ;

2° le marché, montant à 61.630 frs, passé avec MM. P. Montaigne et Fils, pour l'exécution des travaux du Lot A — Deuxième partie ;

3° le marché, montant à 79.246 frs, passé avec MM. Duprez et Vanden Abeele, pour l'exécution des travaux des Lots B. C. D. ;

4° le marché, montant à 41.400 frs, passé avec M. Cauderlier pour l'exécution des travaux du Lot E.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les bâtiments communaux sont garnis d'une part, de rideaux, stores, tapis et tentures, d'autre part, de meubles ordinaires ou de style qu'il faut entretenir et éventuellement remplacer.

Des prix ont été demandés à dix maisons de la Ville pour travaux et fournitures à faire en 1937.

Deux réponses nous sont parvenues. L'une de Mme Veuve Vicart, 141, rue Nationale ; l'autre de MM. Beugin et Cie, 22, rue du Molinel.

Après examen des propositions reçues, votre Commission des Bâtiments estime qu'il serait avantageux pour la Ville de confier les travaux :

a) de fournitures et réparations de stores, rideaux, tapis et tentures à MM. Beugin et Cie ;

b) de fournitures et réparations de mobilier à Mme Veuve Vicart.

En conséquence, nous vous demandons d'approuver :

1° le marché passé avec MM. Beugin et Cie, évalué à 40.000 frs environ ;  
2° le marché passé avec Mme Veuve Vicart, évalué à 30.000 frs environ.

La dépense sera prélevée sur les crédits d'entretien inscrits au Budget de l'exercice courant.

*Adopté.*

N° 1210

Bâtiments  
Communaux

Fourniture et  
entretien des  
rideaux, stores,  
tapis, tentures,  
fauteuils, châssis,

banquettes,  
mobilier  
d'ameublement  
et accessoires  
divers

Marché

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1211

Ecole maternelle  
Mozart

—  
Construction  
d'une marquise  
vitrée

MESSIEURS,

La construction d'une marquise vitrée dans la cour de l'Ecole maternelle Mozart s'avère indispensable.

Cette marquise serait adossée à la façade postérieure des classes et permettrait aux enfants de s'ébattre à l'abri du mauvais temps.

Les travaux sont évalués à 23.800 frs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° d'approuver ce projet ; 2° de décider : a) que les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien aux conditions de leur marché ; b) que la dépense sera imputée sur l'article 35 du Budget Extraordinaire de 1937 : Travaux de grosses réparations aux propriétés communales.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1212

Palais Rameau

—  
Remplacement  
de la clôture

—  
Marché

MESSIEURS,

La clôture en bois entourant le Palais Rameau tombant en ruines nous avons envisagé son remplacement par une clôture métallique.

Dix maisons spécialisées ont été consultées à ce sujet.

Le prix le plus avantageux pour la Ville, 18 frs le mètre linéaire, a été fait par la Compagnie Lyonnaise de Tissage Métallique, 1 bis, place Voltaire à Paris.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° d'accepter l'offre faite par la Compagnie Lyonnaise de Tissage Métallique ; 2° d'approuver le marché, s'élevant à 8.100 frs, passé avec cette maison ; 3° de nous autoriser à imputer la dépense sur le crédit de 30.000 frs ouvert à l'article 54 du Budget Extraordinaire de 1937, sous la rubrique : Palais Rameau. Remplacement de la clôture.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la construction d'un local destiné à abriter les appareils de chloration de l'usine d'Emmerin, il a été fait appel, aux offres de quatre entrepreneurs qui ont été invités à remettre un devis estimatif des travaux.

Trois d'entre eux ont répondu à notre demande. Les résultats de cette consultation sont les suivants :

MM. Eugène et Georges Thibaut .....	11.065 65
Henri Billeaux .....	11.724 50
Société « Le Travail » .....	11.903 90

La proposition la plus intéressante pour la Ville est celle de MM. Eugène et Georges Thibaut.

D'accord avec votre Commission des Services Publics, nous soumettons donc à votre approbation un marché de gré à gré à passer avec cette entreprise.

La dépense, évaluée à 11.065 frs 65, sera prélevée sur le crédit du Budget Ordinaire « Eaux » ; son montant définitif sera évalué après métré des travaux réellement exécutés.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de reconstruction de trottoirs au moyen de dalles, adjugés le 9 Avril 1935 au profit de M. Roland Lepez, entrepreneur, 130, rue Meurein, ont été reçus provisoirement le 1<sup>er</sup> Octobre 1935 et le 4 Janvier 1936.

Le 15 Février 1937, une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au maire ; Bataille et Corbu, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux ; Lefebvre, inspecteur au dit Service, a reconnu que les travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et qu'il y a lieu d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons de bien vouloir homologuer le procès-verbal de cette réception et approuver le décompte général et définitif tel qu'il est établi.

Adopté.

N° 1213

—  
*Usine élévatoire  
d'Emmerin*

—  
*Aménagement  
d'un local  
pour les  
appareils  
de chloration*  
—

N° 1214

—  
*Travaux de  
reconstruction  
de trottoirs*

—  
*Réception  
définitive*  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1215

—  
 Entretien des  
 chaussées  
 empierrées

—  
 Fourniture de  
 goudron

—  
 Marché

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ quarante tonnes de goudron épuré, propre à l'entretien des chaussées empierrées.

Trois fournisseurs ont été consultés.

Seule a répondu la « Société Nouvelle des Usines de Libercourt », à Libercourt, qui demande le prix de 595 frs la tonne de goudron.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons d'accepter pour valoir marché la soumission souscrite par cette firme.

La dépense, soit environ 23.800 frs, sera imputée sur l'article 71 du Budget Ordinaire 1937 intitulé « Matériaux nécessaires au Service du Pavage ».

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1216

—  
 Entretien des  
 chaussées  
 empierrées

—  
 Fourniture de  
 280 tonnes  
 environ  
 de porphyre 2/5

—  
 Marché

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ 280 tonnes de porphyre 2/5 millimètres, nécessaires à l'entretien des chaussées empierrées.

Sept négociants en matériaux ont été consultés.

Quatre concurrents ont répondu :

- a) Mme Veuve Louis Collin et fils, 84 rue de Condé ;  
 prix demandé : 49 frs la tonne ;
- b) Etablissements J. Danset, 26 quai de l'Ouest ;  
 prix demandé : 48 frs 65 la tonne ;
- c) MM. Danel Frères, 8 quai Géry-Legrand ;  
 prix demandé : 48 frs la tonne ;
- d) M. François Bernard, 55 rue Jeanne d'Arc ;  
 prix demandé : 43 frs 50 la tonne.

Cette offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'approuver pour valoir marché la soumission ainsi souscrite.

La dépense en résultant, soit environ 12.180 frs, sera imputée sur l'article 71 du Budget Ordinaire 1937 intitulé : « Matériaux nécessaires au Service du Pavage ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ quatre-vingt mille kilos de ciment Portland artificiel V.P. nécessaires aux travaux de pavage et à l'entretien des égouts.

Sur onze négociants en matériaux consultés, sept ont remis des propositions faisant ressortir un prix à la tonne variant entre 275 frs et 280 frs.

Les Etablissements Van Peer et ses fils, 14, rue de Lille à Saint-André, proposent le prix de 275 frs. Cette offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'approuver pour valoir marché la soumission souscrite par cette firme.

La dépense en résultant, soit environ 22.000 frs, sera imputée sur les crédits du Budget 1937 afférents aux travaux de pavage et d'entretien des égouts.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la taille d'environ 300.000 pavés « mosaïques » dans les pavés de rebut entreposés dans les magasins du Service de Pavage.

Sur cinq entrepreneurs consultés, quatre ont répondu. Ce sont :

- a) M. Louis Lecuppre, rue Nationale, à Wattignies ;  
prix demandé : 155 frs le millier de pavés taillés ;
- b) M. Rémi Denys, 5, rue de l'Eglise, à Marcq-en-Barœul ;  
prix demandé : 148 frs le millier ;
- c) M. Joseph Procureur, 67, avenue Charles Saint-Venant, à Lille ;  
prix demandé : 147 frs le millier ;
- d) M. Paul Corbeil, 67, rue Léon Gambetta, à Santes ;  
prix demandé : 145 frs le millier.

N 1217

I. — Pavage

II. — Entretien  
des égouts

Fourniture de  
ciment

Marché

N° 1218

Utilisation des  
pavés de rebut

Taille d'environ  
300.000 pavés  
« mosaïques »

Marché

Cette offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'approuver pour valoir marché la soumission ainsi souscrite.

La dépense en résultant, soit environ 43.500 frs, sera imputée sur les crédits du Budget 1937 afférents aux travaux de pavage.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1219

*Eclairage de la  
voie publique*

*Fourniture de  
candélabres et de  
consoles-murales*

*Adjudication*

MESSIEURS,

En vue de l'exécution des travaux d'éclairage électrique prévus au programme de 1937, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de candélabres et de consoles-murales équipés avec lyres ou lanternes électriques.

Cette acquisition aura lieu par voie d'adjudication-concours entre maisons spécialistes et suivant les prescriptions insérées au cahier des charges que nous vous soumettons.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous prions : 1° d'approuver le cahier des charges ; 2° de décider que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour l'exécution des travaux d'éclairage relevant du programme susvisé.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1220

*Eclairage de la  
Voie Publique*

*Travaux de pose  
et de dépose de  
candélabres*

*Marché*

MESSIEURS,

Le marché du 27 Novembre 1934, approuvé par le Conseil Municipal le 28 Décembre suivant, passé avec la Compagnie Continentale du Gaz en vue des travaux de pose, de dépose et de réparations aux candélabres d'éclairage public pendant les années 1935-1936 a pris fin le 31 Décembre 1936.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à renouveler ce marché pour les années 1937 et 1938.

Le montant de la dépense annuelle, évaluée à 35.000 frs environ, sera imputé sur les crédits de l'éclairage de la voie publique.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet d'aménagement de la voie privée dénommée rue du Château nous a été soumis pour avis.

La délibération du Conseil Municipal, en date du 27 Février 1931, stipule que « les voies privées qui seront mises en état de viabilité seront « classées dans le réseau des voies publiques si, sur toute leur longueur, elles « ont au moins neuf mètres de large ».

La rue du Château n'a que huit mètres de largeur et ne remplit donc pas les conditions actuellement en vigueur pour le classement. Toutefois, cette rue et la rue des Jardins Caulier qui lui est parallèle constituent, ensemble, une voie de communication très intéressante entre les rues Eugène Jacquet et du Faubourg de Roubaix. Nous vous proposons donc de décider, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, que par dérogation exceptionnelle à la délibération du 27 Février 1931, la Ville ne s'opposera pas au classement de cette voie privée dans le réseau des voies municipales.

*Adopté.*

N° 1221

Rue du Château

Aménagement  
de lotissement  
défectueux

Classement  
éventuel

Avis

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 27 Février 1931, approuvée par décret ministériel du 2 Septembre 1931, vous avez décidé que les voies privées qui seront mises en état de viabilité seront classées dans le réseau des voies publiques : a) si elles ont été construites avec des matériaux admis par nos services ; b) si, sur toute leur longueur, elles ont au moins neuf mètres de large.

Les rues Castel, Anatole de la Forge et Ambroise Paré ont été mises en état de viabilité et une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au maire ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux municipaux et Lefebvre, inspecteur du Service, s'est rendue sur les lieux à l'effet d'examiner si les travaux ont été exécutés suivant les prescriptions imposées. Après une visite détaillée, la Commission est d'avis de prononcer le classement de cette rue dans le réseau de la voirie urbaine.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons en conséquence de vouloir bien homologuer le procès-verbal de réception définitive.

*Adopté.*

N° 1222

Rues Castel,  
Anatole  
de la Forge  
et Ambroise Paré

Réception  
définitive

Classement

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1223

Rue de l'Est  
partie comprise  
entre les rues de  
Bavai et du  
Faubourg de  
Valenciennes

Réception  
définitive

Classement

MESSIEURS,

Par délibération du 27 Février 1931, approuvée par décret du 2 Septembre 1931, vous avez décidé que les voies privées qui seront mises en état de viabilité seront classées dans le réseau des voies publiques : a) si elles ont été construites avec des matériaux admis par nos services ; b) si, sur toute leur longueur, elles ont au moins neuf mètres de large.

La rue de l'Est, partie comprise entre les rues de Bavai et du Faubourg de Valenciennes, a été mise en état de viabilité et une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au maire ; Corbu et Doyennette, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux et Lefebvre, inspecteur de ce service, s'est rendue sur les lieux à l'effet d'examiner si les travaux ont été exécutés suivant les prescriptions imposées. Après une visite détaillée, la Commission est d'avis de prononcer le classement de cette rue dans le réseau de la voirie urbaine.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons en conséquence de vouloir bien homologuer le procès-verbal de réception définitive.

Adopté.

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1224

Rue Frémy

Réception  
définitive

Classement

MESSIEURS,

Suivant délibération du 27 Février 1931, approuvée par décret ministériel du 2 Septembre 1931, vous avez décidé que les voies privées qui seront mises en état de viabilité seront classées dans le réseau des voies publiques : a) si elles ont été construites avec des matériaux admis par nos services ; b) si, sur toute leur longueur, elles ont au moins neuf mètres de large.

La rue Frémy a été mise en état de viabilité et une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au maire ; Corbu et Doyennette, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux municipaux et Lefebvre, inspecteur du service, s'est rendue sur les lieux à l'effet d'examiner si les travaux ont été exécutés suivant les prescriptions imposées. Après une visite détaillée, la Commission, tenant compte de la délibération du 3 Novembre 1932 comportant dérogation au profit de la rue Frémy à la

condition de largeur minima, est d'avis de prononcer le classement de cette rue dans le réseau de la voirie urbaine.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons en conséquence de vouloir bien homologuer le procès-verbal de réception définitive.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 27 Février 1931, approuvée par décret ministériel du 2 Septembre 1931, vous avez décidé que les voies privées qui seront mises en état de viabilité seront classées dans le réseau des voies publiques : a) si elles ont été construites avec des matériaux admis par nos services ; b) si, sur toute leur longueur, elles ont au moins neuf mètres de large.

La rue Réaumur a été mise en état de viabilité et une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au maire ; Farvacques et Gisselaire, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux municipaux ; Lefebvre, inspecteur du service, s'est rendue sur les lieux à l'effet d'examiner si les travaux en ce qui concerne le tronçon de la rue situé sur le territoire de Lille ont été exécutés suivant les prescriptions imposées. Après une visite détaillée, la Commission est d'avis de prononcer le classement de cette rue dans le réseau de la voirie urbaine.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons en conséquence de vouloir bien homologuer le procès-verbal de réception définitive.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 5 Mars 1937, vous avez décidé d'attribuer à MM. Delefosse et Duflot, entrepreneurs du curage des égouts, une indemnité de 3,40 % à partir du 10 Juin 1936, en compensation partielle des augmentations de salaires et congés payés accordés à leur personnel.

L'application de la semaine de 40 heures à partir du 21 Décembre 1936 a motivé l'introduction d'une nouvelle demande en révision qui a été soumise à la Commission d'examen des marchés.

N° 1225

—  
Rue Réaumur

—  
Tronçon situé  
sur le territoire  
de Lille

—  
Réception  
définitive

—  
Classement

N° 1226

—  
Curage  
des égouts

—  
Adjudication  
du

17 Novembre 1934

—  
2<sup>e</sup> révision  
des prix

Cette Commission a estimé que la majoration à accorder, à partir du 21 Décembre 1936, pouvait être fixée à 29,80 %, cette nouvelle majoration remplaçant, à partir de cette date, celle de 3,40 % allouée précédemment.

Nous vous demandons d'agréer cette proposition.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1227  
—  
*Construction  
d'un égout  
rue Colbert  
entre le  
boulevard de  
Lorraine et  
la place Catinat*  
—  
*Réception  
définitive*  
—

Par délibération du 30 Juin 1936, sanctionnée le 8 Juillet suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif — s'élevant à 12.137 frs 88 contre 16.235 frs prévus au devis estimatif — des travaux exécutés par Mme Veuve Louis Collin et Fils pour la construction d'un égout rue Colbert, entre le boulevard de Lorraine et la place Catinat.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 27 Novembre 1936, par une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au maire ; Farvacques et Gisselaire, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux municipaux ; Vandewièle, inspecteur de ce service.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1228  
—  
*Construction  
d'un égout  
rue Fabre  
d'Eglantine*  
—  
*Réception  
définitive*  
—

Par délibération du 30 Juin 1936, sanctionnée le 21 Juillet suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif — s'élevant à 24.963 frs 34 contre 29.465 frs 75 prévus au devis estimatif — des travaux exécutés par les Etablissements A. Carette-Dubureq fils pour la construction d'un égout rue Fabre d'Eglantine.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 2 Novembre 1936, par une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au maire ; Treels et Bour, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux municipaux ; Vandewièle, inspecteur de ce service.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

---

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 30 Juin 1936, sanctionnée le 21 Juillet suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif s'élevant à 137.266 frs 41 contre 155.000 frs prévus au devis estimatif, des travaux exécutés par les Etablissements A. Carette-Duburcq fils, pour la construction d'égouts ovoïdes dans la Foire Commerciale.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 2 Décembre 1936 par une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au maire ; Corbu et Doyennette, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux ; Vandewièle, inspecteur du service.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

---

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le montant des sommes encaissées par M. le Receveur Municipal au titre de la souscription publique ouverte en vue de la distribution de vivres aux chômeurs s'élève à la date du 31 Décembre 1936, à la somme de ..... 579.322 89

Des crédits destinés à régulariser l'opération comptable ont été inscrits au Budget Supplémentaire des exercices 1932, 1933 et 1934 pour ..... 429.029 62

A l'effet de réemployer la différence soit 150.293 frs 27 nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture, pour ordre, d'un crédit d'égale importance.

*Adopté.*

N° 1229

—  
*Construction  
d'égouts ovoïdes  
à la Foire  
Commerciale*

—  
*Réception  
définitive*

N° 1230

—  
*Distribution  
de vivres  
aux chômeurs*

—  
*Emploi de la  
souscription  
publique*

—  
*Crédit d'ordre*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1231

—  
*Familles  
nombreuses*—  
*Ristourne de  
droits d'octroi*—  
*Crédit  
supplémentaire*

MESSIEURS,

Par délibération du 21 Décembre 1928, le Conseil Municipal a décidé :

1° d'attribuer aux familles bénéficiaires des lois du 14 Juillet 1913 et 22 Juillet 1923, demeurant dans le périmètre de l'octroi, une ristourne annuelle par enfant de moins de 13 ans ;

2° de fixer au total des droits d'octroi, sur la consommation de chacun d'eux, soit 30 frs, le montant de chacune de ces allocations.

Le montant total des ristournes à payer au titre de l'année  
1936 est de ..... 250.000 »

Le crédit ouvert au Budget de 1936 s'élevait à ..... 220.000 »

il en résulte une insuffisance de ..... 30.000 »

D'accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit d'égale somme à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice en cours.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1232

—  
*Distribution  
d'ecu*—  
*Fourniture de  
tuyaux,  
de raccords,  
de robinets-  
vannes et  
d'accessoires de  
canalisations  
en fonte*—  
*Cahier  
des charges*

MESSIEURS,

L'adjudication pour la fourniture de tuyaux, de raccords, de robinets-vannes et d'accessoires de canalisations en fonte, destinés à l'entretien, l'amélioration et l'extension des réseaux d'eau potable et d'eau industrielle, expire le 31 Décembre.

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission des Services Publics, le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication de ces fournitures pendant l'année 1938.

La dépense, évaluée approximativement à 240.000 frs, sera prélevée sur les crédits ouverts au Budget en vue de l'entretien, de l'amélioration et de l'extension des canalisations d'eau.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'adjudication pour la fourniture des charbons nécessaires à l'usine élévatoire d'Emmerin expirant le 31 Décembre, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges préparé, en accord avec votre Commission des Services Publics, en vue d'une nouvelle adjudication pour l'année 1938.

La dépense, évaluée approximativement à 220.000 frs, sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget Ordinaire sous la rubrique « Eaux ».

*Adopté.*

N° 1233

*Distribution  
d'eau*

*Fourniture de  
charbons  
à l'usine  
élévatoire*

*Cahier  
des charges*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la fourniture au Bataillon des Sapeurs-Pompiers de vingt et une longueurs de trente mètres de tuyau de chanvre de 72 m/m de diamètre intérieur, avec lisières rondes, nous avons consulté trois maisons spécialisées dans cette fabrication :

1° MM. Delannoy Frères, à Bousbeeque, nous ont fait savoir que leurs tuyaux ne répondaient pas aux caractéristiques demandées ;

2° Les Etablissements Siebold-Dousinelle, de Paris, nous demandent 21 frs 40 le mètre ;

3° MM. Vanrullen Frères, de Wervicq (Nord), s'engagent à effectuer cette fourniture moyennant le prix de 20 frs 85 le mètre.

Etant donné que les conditions faites par MM. Vanrullen sont les plus avantageuses et que l'échantillon fourni par eux correspond en tous points à nos desiderata, nous vous proposons de nous autoriser à passer avec eux le marché nécessaire et de décider que la dépense en résultant, soit 13.135 frs 50 sera prélevée sur le crédit « Bataillon des Sapeurs-Pompiers ».

*Adopté.*

N° 1234

*Bataillon des  
Sapeurs-pompiers*

*Achat de tuyau  
de chanvre*

*Marché*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1235

MESSIEURS,

*Achat de terrain  
de zone  
rue du  
Grand Balcon*

En application de la loi du 19 Octobre 1919 qui déclare d'utilité publique l'acquisition des terrains composant la première zone des servitudes militaires, vous avez, lors de votre séance du 30 Juin 1936, ratifié la promesse de vente souscrite par les consorts Vincent, d'un terrain de zone situé rue du Grand Balcon, d'une superficie de 273 m<sup>2</sup> 52 dm<sup>2</sup>, repris au cadastre Section D N° 3061 p.

Nous avons soumis ce projet d'acquisition à l'approbation de l'autorité supérieure.

Conformément aux instructions présentement en vigueur, M. le Préfet nous a prié de procéder à un nouvel examen de l'affaire à la suite duquel les consorts Vincent viennent de donner leur accord pour la vente de leur terrain moyennant la somme de huit mille deux cents francs. Il a été toutefois entendu : 1° que ce prix sera productif d'intérêt au taux légal à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1935, date à laquelle nous avons pris possession du terrain ; 2° que la Ville versera en outre, à titre de dommages-intérêts pour le préjudice causé pour prise de possession anticipée et sans autorisation préalable, une indemnité fixée amiablement à cinq mille cinq cents francs. Cette indemnité ne produira pas d'intérêts ; 3° que les consorts Vincent renonceront, en conséquence, à toute action judiciaire.

Le prix principal de l'acquisition, les intérêts de ce prix et l'indemnité seront payables après l'accomplissement des formalités de transcription et de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificat de radiation des hypothèques inscrites.

La vente sera réalisée par devant M<sup>e</sup> Duriez, notaire à Dunkerque. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la nouvelle promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur fonds d'emprunt ; 4° d'annuler votre délibération du 30 Juin 1936.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Gaston Spelto, chevillard, 15, rue Princesse, a sollicité la location de la case N° 1 du Marché aux Bestiaux, dépendant des Abattoirs. Cette location peut être consentie pour une période de trois années à compter du 15 Avril 1937, moyennant un loyer annuel de cent francs, avec faculté pour les parties de la faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation, à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

D'autre part, M. Delgutte, agissant au nom de la Société Fabre et Cie, dont le siège est à Aubervilliers, rue de la Haie Coq, 33, a demandé la location de la boyauderie N° 2 pour une période de trois, six ou neuf années, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1937, moyennant un loyer annuel de quatre mille cinq cents francs augmenté des contributions. Chacune des parties se réserve le droit de faire fin de bail à l'expiration de chaque période triennale, à charge d'un préavis de trois mois et par écrit.

La Société Fabre et Cie s'engage à ne traiter dans ledit local que des issues provenant des Abattoirs de Lille à peine de résiliation immédiate de sa location à quelque époque que ce soit. Elle installera, en outre, à ses frais, un compteur à eau et supportera personnellement la consommation d'eau.

Nous vous demandons d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de réaliser notre Programme d'Aménagement et d'Assainissement, de nombreux immeubles ont été acquis dont nous poursuivons l'évacuation aux fins de démolition.

Après pourparlers, Mme Veuve Caura a accepté de rendre libre d'occupation le rez-de-chaussée de la maison située rue des Etaques, 64.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à Mme Caura une indemnité de 200 frs dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

*Adopté.*

N° 1236

—  
Abattoirs

—  
Locations  
diverses

N° 1237

—  
Eviction de  
locataire

—  
Indemnité

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1238

MESSIEURS,

*Cité Hospitalière**Eviction Itsweire**Indemnité*

M. Jérôme Itsweire, cultivateur, 7 rue de Loos, à Lille, occupe une parcelle de terrain de 3 ha 04 a. 12 ca, sis Faubourg de Béthune, repris au cadastre sous le numéro 965 de la section F dont la ville recherche actuellement l'expropriation en vue de la construction de la Cité Hospitalière.

Nous sommes entrés en pourparlers avec M. Itsweire à l'effet de résilier les droits qu'il pouvait faire valoir et déterminer l'indemnité à laquelle il peut prétendre.

L'intéressé a consenti à rendre ledit terrain libre d'occupation aussitôt après l'enlèvement de la récolte de betteraves en cours, moyennant une indemnité forfaitaire, qu'après nous être entouré de tous éléments d'appréciation et après avis de M. le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, nous avons cru équitable de fixer à 11.000 frs.

Cette indemnité sera payée en deux fractions : 1° l'une de 6.000 frs après l'accomplissement des formalités nécessaires ; 2° l'autre de 5.000 frs dès que M. Itsweire aura avisé la Ville, par lettre recommandée, de l'enlèvement de sa récolte.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan, de décider le règlement de l'indemnité de 11.000 frs qui sera prélevée sur les crédits d'Emprunt réservés à la Cité Hospitalière.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 1239

*Démolition  
d'immeuble  
appartenant  
à la Ville**Admission  
en recette*

Nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir, pour cause de vétusté, la maison semi-provisoire située rue Jeanne Hachette n° 38.

Dans ce but, nous avons invité les entrepreneurs de démolition à nous faire connaître leurs prix.

Nous avons retenu, comme étant la plus avantageuse, la proposition de M. Georges Bridelance, 1 bis rue du Faubourg de Roubaix, qui consent à se charger de la démolition et à payer à la Ville la somme de 360 frs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons d'accepter l'offre qui nous est faite et d'admettre en recette la somme sus-indiquée.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1240

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : 1° de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; 2° de n'exiger aucune réparation.

Occupations  
temporaires  
d'immeubles  
communaux

Homologation

Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation, à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées dans les conditions ci-contre :

Nom de l'occupant	Situation de l'immeuble	Date d'entrée en jouissance	Redevance et charges
Mme Rachel Dumoulin	Trois pièces au premier étage de la maison située rue Saint-Sauveur, 64.	1 <sup>er</sup> Avril 1937 .....	100 frs par mois, moins la réduction légale de 8,50 %.
M. André Fournier, demeurant 82, avenue de l'Hippodrome	Hangar situé avenue Butin 46.	1 <sup>er</sup> Avril 1937 .....	62 frs 50 par trimestre.
M. Georges Gentot....	Maison rue Saint-Michel 11.	11 Avril 1937 .....	50 frs par mois plus eau et vidange.
Société « Les Huileries du Nord » rue Hégel à Lomme	Emplacement d'affichage rue des Sahu-teaux 8.	Période du 6 Avril au 30 Juin 1937	Redevance forfaitaire de 500 frs.

Nous vous proposons de ratifier les décisions que nous avons prises.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1241

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 1896, nous soumettons à votre homologation les autorisations verbales que nous avons accordées à des particuliers d'occuper temporairement les terrains communaux désignés ci-après :

Occupations  
temporaires  
de terrains  
communaux

Homologation

Nom et adresse de l'occupant	Situation du terrain	Date d'entrée en jouissance	Redevance due à la Ville
M. Robert Dellacherie.	Jardin n° 159 boulevard de la Moselle..	1 <sup>er</sup> Janvier 1937	30 frs par an.
M. Adrien Hochard, rue de Canteleu, cité Fauchille 37	Jardin n° 164 boulevard de la Moselle..	1 <sup>er</sup> Janvier 1937	30 frs par an.
M. Augustin Bouchez, 64 rue des Meuniers, cour Coulon 1	Jardin n° 1 rue Jules Breton .....	1 <sup>er</sup> Janvier 1937	29 frs par an.
M. Alphonse Vanbecelaere 23 rue du Général De Wett	Jardin n° 19 rue du Faubourg des Postes .....	1 <sup>er</sup> Janvier 1937	30 frs par an.
M. Arsène Chatelet, 27 rue Auguste Comte.	Jardin n° 21, rue du Faubourg des Postes .....	1 <sup>er</sup> Janvier 1937	30 frs par an.
M. Paul Lampin, 54 rue Auguste Comte	Jardin n° 27, rue du Faubourg des Postes .....	1 <sup>er</sup> Janvier 1937	25 frs 40 par an.
M. Alphonse Van Schoor, 95 boulevard de Strasbourg	Jardin à l'angle des rues Bolivar et du Faubourg d'Arras ..	1 <sup>er</sup> Janvier 1937	50 frs par an.
M. Alexandre Leys, 11 rue Bohin .....	Jardin rue Bohin ....	1 <sup>er</sup> Janvier 1937	33 frs 70 par an.
M. Louis Bolle, 26 rue Désiré Verhaeghe	Jardin n° 1 rue du Faubourg d'Arras ..	1 <sup>er</sup> Janvier 1937	26 frs par an.
M. Michel Lepoivre, 8 rue Edouard Doyennette	Jardin n° 34, rue du Faubourg d'Arras ..	1 <sup>er</sup> Janvier 1937	28 frs par an.
M. Maurice Smaghe, 33 rue Edouard Doyennette	Jardin n° 35, rue du Faubourg d'Arras ..	1 <sup>er</sup> Janvier 1937	36 frs par an.
M. Géry Marcant, 46 rue de La Bassée	Jardin n° 75, boulevard de la Moselle	1 <sup>er</sup> Avril 1937	30 frs par an.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1242

Vente de vieux matériaux

Admission en recette

MESSIEURS,

M. Moré, 8 rue Dumont d'Urville, a proposé la vente à son profit de 190 kgs de tuyaux de toile inutilisables pour le prix de 237 frs 50, soit à raison de 1 fr. 25 le kg. Ces tuyaux proviennent du Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Cette offre, étant avantageuse pour la Ville, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de vouloir bien : 1° accepter l'offre qui nous est faite ; 2° admettre en recette la somme de 237 frs 50.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous venons de recevoir de la Trésorerie Générale un extrait de titre de perception concernant le contingent à verser par notre Ville au titre des dépenses du service des primes à la natalité pour l'année 1936.

Le montant du contingent s'élève à la somme de 40.770 frs alors que le crédit budgétaire est de 38.000 frs. L'insuffisance ressort à 2.770 frs.

A l'effet de permettre l'ordonnancement de la somme qui nous est réclamée, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien voter un crédit de 2.770 frs à prélever sur des ressources disponibles de l'exercice en cours.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par décision ministérielle en date du 8 Février dernier, une subvention de 1.787.985 francs a été allouée à la Ville à titre de participation de l'Etat dans les dépenses de chômage pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 Décembre 1936.

M. le Préfet du Nord nous informe que M. le Ministre du Travail lui a fait connaître, après vérification de ses services, que ladite subvention a été calculée à tort sur le taux de 72 % et précise que le taux applicable était de 71 %, qu'en conséquence notre fonds de chômage a été crédité en trop d'une

2.483.312,50 × 1

somme de ———— soit 24.833 frs 12.

100

A l'effet de nous permettre d'effectuer le remboursement du trop perçu, nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien voter un crédit spécial de 24.833 frs 12 à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

*Adopté.*

N° 1243

Allocations  
de primes  
à la natalité

Contingent  
de la Ville  
pour l'année 1936

Crédit  
supplémentaire

N° 1244

Fonds Municipal  
de Chômage

Subvention  
de l'Etat

Trop perçu

Reversement

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1245

MESSIEURS,

Liquidation  
de pensionServices  
Municipaux

Veuve Jules Nys

M. Jules-Joseph Nys, ancien commis principal de 1<sup>re</sup> classe à la Mairie, est décédé le 26 Mars 1937, en possession d'une pension de 8.000 frs sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 1934.

Sa veuve, la dame Marie-Sidonie-Caroline Debuysser, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Debuysser est née à Zuytpeene (Nord) le 15 Août 1871 ;
- 2° que M. Nys et la dame Debuysser ont contracté mariage le 26 Juillet 1894 ;
- 3° que M. Nys est décédé le 26 Mars 1937 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Nys ;

les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Veuve Nys a droit à la moitié de la pension de son mari, soit  $8.000 : 2 = 4.000$  frs.

Nous vous prions de régler la pension de Mme veuve Nys à 4.000 frs à partir du 27 Mars 1937 lendemain du décès de son mari.

**Adopté.**

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1246

MESSIEURS,

Liquidation  
de pension

Ouvriers

Veuve  
César Duprez

M. César-Arthur Duprez, ouvrier-fossoyeur de 1<sup>re</sup> classe, est décédé le 19 Avril 1937, laissant sa veuve, la dame Ernestine-Catherine Thel, qui sollicite le règlement de sa pension conformément aux Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Ville le 1<sup>er</sup> Avril 1908, M. Duprez comptait, au moment de son décès, vingt neuf ans et dix neuf jours de service avec un traitement moyen de 13.000 frs pendant les trois dernières années. M. Duprez aurait pu obtenir une pension de 6.294 frs 76 calculée comme suit :

Pour vingt neuf ans de service : 29/60 de 13.000.....	6.283 33
Pour dix neuf jours : 19/30 de 1/12 de 1/60 de 13.000.	11 43

Total.....	6.294 76
------------	----------

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Thel est née à Lille le 10 Mai 1888 ;
- 2° que ladite dame Thel et M. Duprez ont contracté mariage le 6 Mars 1926 ;
- 3° que M. Duprez est décédé le 19 Avril 1937 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni divorce n'a été prononcé entre les époux Duprez ;

le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte que Mme veuve Duprez a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit  $6.294\ 76 : 2 = 3.147\ \text{frs}\ 38$  ;

Nous vous prions de régler la pension de Mme veuve Duprez à 3.147 fr. 38 à partir du 20 Avril 1937, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Edouard Hotier, ouvrier paveur de 1<sup>re</sup> classe, né à Wattignies le 9 Juin 1883, atteint de rhumatisme chronique, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> Mai 1937.

Entré au service de la Ville le 1<sup>er</sup> Février 1907, M. Hotier comptait, au 30 Avril 1937, trente ans et trois mois de service avec un traitement moyen de 13.000 frs pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour trente ans de service : 30/60 de 13.000 .....	6.500 »
Pour trois mois : 3/12 de 1/60 de 13.000.....	54 16
Total.....	6.554 16

Vu les états de services et retenues de M. Hotier, les certificats de MM. les docteurs Degand, Cornille et Israël constatant que M. Hotier se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ;

Nous vous prions d'allouer à M. Hotier, à partir du 1<sup>er</sup> Mai 1937, une pension annuelle de 6.554 frs 16.

*Adopté.*

N° 1247

Liquidation  
de pension

Ouvriers

Edouard Hotier

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1248

—  
Liquidation  
de pension—  
Octroi—  
Georges Lecomte  
—

MESSIEURS,

M. Georges-Marie-Louis Lecomte, vérificateur de 1<sup>re</sup> classe à l'Octroi, né à Estaires le 1<sup>er</sup> Novembre 1882, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 1937.

Entré au service de l'Octroi le 1<sup>er</sup> Janvier 1909, M. Lecomte comptera, au 31 Octobre 1937, vingt-huit ans et dix mois de service avec un traitement moyen de 14.000 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Lecomte a droit :

Pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen : soit 14.000 : 2.....	7.000 »
Pour trois ans : 3/40 de 14.000 .....	1.050 »
Pour dix mois : 10/12 de 1/40 de 14.000.....	291 66
	8.341 66

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Lecomte, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 1937, une pension annuelle de 8.341 frs 66.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1249

—  
Liquidation  
de pension—  
Police—  
Veuve  
Zéphir Blehaut  
—

MESSIEURS,

M. Zéphir-Constant Blehaut, gardien de la paix de 2<sup>e</sup> classe, est décédé le 13 Avril 1937. Sa veuve, la dame Francine-Zélie Delattre, sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit ainsi que celle de son enfant mineur conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Police le premier Novembre 1926 M. Blehaut comptait, au moment de son décès, dix ans cinq mois et treize jours de service avec un traitement moyen de 11.484 frs 25 pendant les trois dernières années.

Il aurait pu obtenir une pension de 2.000 frs 70 calculée comme suit :

Pour dix ans de service : 10/60 de 11.484,25.....	1.914 04
Pour cinq mois : 5/12 de 1/60 de 11.484,25.....	79 75
Pour treize jours : 13/30 de 1/12 de 1/60 de 11.484,25.	6 91
	2.000 70



Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Delattre est née à Preux-au-Bois le 19 Juin 1907 ;
- 2° que la dite dame Delattre et M. Blehaut ont contracté mariage le 26 Février 1927 ;
- 3° que de ce mariage est issue Francine-Julie-Julia Blehaut née à Preux-au-Bois le 19 Août 1929 ;
- 4° que M. Blehaut est décédé le 13 Avril 1937 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Blehaut ;

le Règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte :

1° Article 7 — que Mme Veuve Bléhaut a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari soit 2.000,70 : 2 .....	1.000 35
2° Article 8 — que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans soit $1.000,35 \times 1$ .....	100 03
10	
Total.....	1.100 38

En conséquence, nous vous proposons de régler la pension de Mme Veuve Blehaut et de son enfant à 1.100 frs 38 à partir du 14 Avril 1937, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Camille Diverchy, ancien gardien de la paix de 2° classe, est décédé le 14 Février 1937, en possession d'une pension de 2.139 frs 68, sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux, dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 1931.

Sa veuve, la dame Suzanne-Marguerite Cornu, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

- 1° que la dame Diverchy est née à Lille le 31 Mars 1888 ;
- 2° que M. Diverchy et la dame Cornu ont contracté mariage le 16 Mars 1929 ;

N° 1250

Liquidation  
de pension

Police

—  
Veuve  
Camille Diverchy

3° que M. Diverchy est décédé le 14 Février 1937 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Diverchy ;

les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Veuve Diverchy a droit à la moitié de la pension de son mari soit  $2.139,68 : 2 = 1.069,84$ .

Nous vous prions de régler la pension de Mme Veuve Diverchy à 1.069 frs 84 à partir du 15 Février 1937 lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1251

—  
Allocation  
annuelle  
et renouvelable

—  
Services  
Municipaux

—  
Georges Impe

MESSIEURS,

M. Georges-Lucien Impe, concierge des Entrepôts, né le 19 Janvier 1872 à Lille, cessera ses fonctions le 1<sup>er</sup> Juin 1937.

Entré au service de la Ville le 1<sup>er</sup> Mai 1923, il comptera, au 31 Mai 1937, quatorze ans et un mois de service.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Impe a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service soit 1.408 frs 32.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de lui accorder à partir du 1<sup>er</sup> Juin 1937 une allocation annuelle de 1.408 frs 32.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1252

—  
Allocation  
annuelle  
et renouvelable

—  
Ouvriers

—  
Charles Delecourt

MESSIEURS,

M. Charles Delecourt, ouvrier paveur de 1<sup>re</sup> classe, né le 13 Mars 1872, a cessé ses fonctions le 1<sup>er</sup> Avril 1937.

Entré au service de la Ville le 1<sup>er</sup> Avril 1911, il comptait, au 31 Mars 1937, vingt six ans de service.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Delecourt a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service, soit 2.600 frs.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de lui accorder à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1937 une allocation annuelle de 2.600 frs.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Léon Verhaeghe, gardien de la paix, a cessé ses fonctions le 16 Mai 1935 après neuf ans et neuf mois de service, pour entrer à l'Office Municipal d'Habitations à bon marché en qualité de concierge-régisseur.

Par lettre du 4 Mars 1937, il sollicite le reversement dans la Caisse Intercommunale des retraites du montant des retenues qui ont été opérées sur ses traitements et versées dans la Caisse des Retraites des Services Municipaux de la Ville de Lille. L'importance desdites retenues s'élève à 5.657 frs 56.

Nous vous prions, en accord avec vos Commissions du Budget et des Finances, de donner un avis favorable à cette demande et de voter à cet effet un crédit de 5.657 frs 56 à inscrire au Budget Supplémentaire de 1937. La dite somme sera ordonnancée au nom du Receveur de l'Office Municipal d'Habitations à bon marché chargé de régulariser la situation de M. Verhaeghe.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Colonie Scolaire de Wormhoudt fonctionnera cette année du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre.

En raison des charges nouvelles qui incomberont à la Ville du fait de la hausse des prix et de l'augmentation des salaires du personnel, nous proposons de porter à onze francs le prix de journée à appliquer dans cet établissement.

*Adopté.*

N° 1253

—  
Caisse des  
Retraites

—  
Remboursement  
de retenues

—  
Léon Verhaeghe  
—

N° 1254

—  
Colonie scolaire  
de Wormhoudt

—  
Fixation du prix  
de journée  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1255

—  
*Achat  
 d'immeuble  
 rue  
 des Urbanistes, 12*  
 —

MESSIEURS,

M. et Mme Houriez-Hogmond, demeurant à Ypres, rue des Chiens 31, nous ont consenti une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, 12 rue des Urbanistes, d'une contenance de 20 m<sup>2</sup> 25, repris au cadastre Section B n° 250, dont la totalité du sol doit être incorporée à la voie publique.

Cette acquisition, poursuivie en vue de la réalisation des nouveaux alignements de la rue des Urbanistes homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933, aura lieu moyennant un prix de treize mille francs, payable après accomplissement des formalités de transcription et de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou d'un certificat de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M° Senlis, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits fonds d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1256

—  
*Programme des  
 Grands Travaux*  
 —

*Emprunt de  
 150 millions*  
 —

*Réalisation  
 du solde  
 de la 3<sup>e</sup> tranche*  
 —

MESSIEURS,

Par votre délibération du 27 Février 1931 approuvant le programme des Grands Travaux, vous avez voté un emprunt de 150 millions à contracter en une seule fois ou par tranches successives.

Par décret du 2 Septembre 1931, la Ville fut autorisée à emprunter ladite somme de 150 millions et à s'imposer extraordinairement pendant toute la durée de l'emprunt, le nombre de centimes additionnels nécessaires pour en assurer le service.

Les emprunts souscrits au titre du Programme s'élèvent à 110.461.000 frs.

Dans l'exécution de travaux financés par les susdits prêts, nous avons pu réaliser des économies atteignant 989.617 frs 35.

La portion d'emprunt restant à réaliser se fixe dès lors à 38.549.382 frs 65.

\*\*

Nos multiples démarches en vue de placer l'emprunt de 38.549.382 frs 65 sur le marché local auprès de particuliers n'ayant donné aucun résultat, nous avons sollicité le concours du Crédit Foncier en précisant que cette somme de 38.549.382 frs 65 s'applique :

à concurrence de 4.025.144 frs 50 au prix d'acquisitions de terrains de zone et au montant de la subvention accordée par la Ville pour la construction, actuellement terminée, de l'Institut médico-légal et de médecine sociale ;

et à concurrence de 34.524.238 frs 15 aux travaux restant à exécuter et qui rentrent dans le cadre de la loi du 18 Août 1936.

Il résulte des renseignements que nous avons recueillis, que le Crédit Foncier serait disposé à nous servir :

1° sous réserve de l'examen du dossier, le prêt de 4.025.144 frs 50 ;

2° sous réserve de l'agrément de la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes — et également de l'examen définitif du dossier, le prêt de 34.524.238 frs 15.

Ces deux prêts seraient consentis pour une durée de 30 ans aux conditions actuelles du Crédit Foncier particulièrement intéressantes en ce moment du fait de l'abaissement à 5 % du taux d'intérêt de ses prêts aux Communes.

\*\*

En conséquence et en accord avec vos Commissions du Budget et des Finances, nous vous prions de vouloir bien prendre la délibération ci-contre :

Le Conseil,

Oùï l'exposé de M. le Maire,

Décide de contracter au Crédit Foncier de France pour faire face au paiement des dépenses occasionnées par les acquisitions de terrains de zone et les travaux actuellement terminés de construction de l'Institut médico-légal et de médecine sociale, un emprunt de 4.025.144 frs 50 remboursable en 30 années à compter du 31 Octobre 1937, au moyen de 30 annuités de 260.454 frs 18 comprenant chacune l'intérêt au taux de 5 % et l'amortissement du capital ;

Affecte au service de cet emprunt une imposition extraordinaire de trois centimes 44 pendant toute la durée du prêt ;

Renonce à la faculté de rembourser cet emprunt par anticipation avant l'expiration d'un délai de 10 ans ;

S'oblige au surplus, en cas de remboursement par anticipation pour

une cause quelconque, à payer une indemnité égale à un semestre d'intérêts des capitaux libérés avant terme et s'engage à faire supporter par la Commune les impôts qui pourraient frapper le présent emprunt dans l'avenir ;

Décide en outre de solliciter de la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes, pour faire face aux dépenses nécessitées par l'exécution des travaux restant à faire, l'agrément de cet organisme à la conclusion par la Ville d'un emprunt de 34.524.238 frs 15 au Crédit Foncier, remboursable en 30 années à compter du 30 Novembre 1937, au moyen de 30 annuités de 2.233.952 frs 62 comprenant chacune l'intérêt au taux de 5 % et l'amortissement du capital ;

Affecte au service de cet emprunt une imposition extraordinaire de vingt neuf centimes 47 pendant toute la durée de ce prêt ;

S'engage en outre à faire supporter par la Commune les impôts qui pourraient frapper cet emprunt dont les modalités seront soumises au Conseil dès que lui aura été notifiée la décision de la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1257  
—  
Programme des  
Grands Travaux

—  
Emprunt de  
150 millions

—  
Réalisation  
du solde  
38.549.382 frs 65

—  
I. Admission  
en recette

—  
II. Emploi

Marquant votre volonté : 1° d'éviter le moindre arrêt dans l'exécution de notre Programme de Grands Travaux ; 2° de lutter ainsi, dans la mesure de vos moyens, contre le chômage, vous venez de nous autoriser à contracter au Crédit Foncier un prêt de 38.549.382 frs 65 constituant le solde de l'emprunt de 150 millions adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 27 Février 1934.

Nous nous devons à présent de décider l'inscription au Budget Supplémentaire de 1937 savoir : aux recettes, la prévision de réalisation du prêt, aux dépenses, les crédits.

En conséquence, nous vous prions, d'accord avec vos Commissions a) du Budget b) des Finances, de vouloir bien : 1° admettre l'inscription aux recettes du Budget Supplémentaire, la somme de 38.549.382 frs 65 ; 2° prévoir l'ouverture des crédits correspondants sous le titre « Emploi du solde de l'emprunt de 150 millions ».

Ci-contre la liste des travaux auxquels doivent s'appliquer ces crédits :

### Titre I. — GRANDS TRAVAUX D'EDILITE

Egout rue de Thumesnil ..... 67.500 »

Aménagement de la fortification dérasée entre l'Arbonnoise et la porte de Béthune .....	4.000.000 »
Aménagement de la fortification dérasée aux abords porte de Valenciennes, route du Faubourg de Valenciennes ..	500.000 »
Aménagement de la fortification entre les rues du Pont-Neuf et des Bateliers, rue du Pont-Neuf .....	800.000 »
Achat : a) de terrains nus, b) de terrains de zone, c) d'immeubles destinés à la démolition.....	3.500.000 »
Nouveau-Port en Haute-Deûle. Participation de la Ville....	1.148.000 »
Cité Hospitalière .....	2.000.000 »

Titre II. — GRANDS TRAVAUX SCOLAIRES

*Enseignement Supérieur*

Institut Médico-Légal et de Médecine Sociale .....	525.144 50
--	------------

*Enseignement Primaire*

Chauffage central et électrification des écoles primaires et maternelles .....	1.600.000 »
Travaux scolaires .....	9.349.500 »

Titre III. — GRANDS TRAVAUX DE VOIRIE

Pavages neufs ; voies anciennes .....	5.500.000 »
Trottoirs. Reconstruction .....	2.500.000 »
Voies privées .....	1.800.000 »

Titre IV. — GRANDS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Egouts collecteurs et secondaires .....	874.855 50
---	------------

Titre V. — GRANDS TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT

Eclairage public. Transformations. Extensions.....	291.000 »
Ancien lit de la Basse-Deûle. Aménagement .....	1.150.000 »

Titre VI. — ŒUVRES SOCIALES

Préventorium de Wormhoudt .....	1.775.000 »
Bains de Moulins-Lille .....	1.043.382 65

TITRE VII. — GRANDS TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Palais des Beaux-Arts. Agrandissement .....	125.000 »
---	-----------

Total..... 38.549.382 65

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**N° 1257<sup>I</sup>*Programme des  
Grands Travaux**Construction  
d'une Cité  
Hospitalière**Emprunt de  
vingt millions  
à contracter  
à la Caisse de  
Crédit aux  
Départements  
et aux Communes**Réalisation*

MESSIEURS,

Par délibération du 2 Mai 1935 vous avez fixé la part de la Ville dans la dépense de construction de la Cité Hospitalière.

Vous avez en outre arrêté le mécanisme de financement de la participation ; voté un emprunt de vingt millions et l'imposition de centimes additionnels nécessaires à son remboursement.

Un décret du 11 Avril 1937 autorise notre Ville à contracter ledit emprunt.

La Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes nous fait connaître qu'il lui est actuellement possible de nous servir ce prêt.

Dès lors, et en accord avec votre Commission du Budget, nous vous prions de vouloir bien prendre la délibération ci-contre :

En vue de financer les travaux de construction de la Cité Hospitalière, M. le Maire de Lille est invité à réaliser auprès de la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes un emprunt de vingt millions de francs réalisable en quatre tranches de : huit millions, quatre millions, quatre millions et quatre millions, respectivement au cours des années 1937, 1938, 1939 et 1940, emprunt que la Ville de Lille est admise à contracter par décret du 11 Avril 1937 et dont le remboursement s'effectuera en 30, 29, 28 et 27 années à partir de 1938, 1939, 1940 et 1941 au moyen de 6 c. 87, 3 c. 49, 3 c. 55 et 3 c. 61 respectivement en ce qui concerne chaque tranche.

Le Maire de Lille est, en conséquence, habilité par le Conseil Municipal à signer le traité réglant les modalités de ce prêt, suivant les conditions habituelles de la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes.

**Adopté.**N° 1257<sup>II</sup>*Programme des  
Grands Travaux**Construction  
d'une Cité  
Hospitalière**Emprunt de  
cinq millions  
à contracter par  
l'Université à la  
Caisse de Crédit  
aux  
Départements et  
aux Communes**Prise en charge  
du  
remboursement  
par la Ville**Réalisation*

MESSIEURS,

A l'effet de couvrir la contribution de la Ville dans la dépense de construction de la Cité Hospitalière vous venez de voter les impositions de garanties nécessaires au remboursement d'un emprunt de vingt millions à souscrire à la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes, emprunt autorisé par décret du 11 Avril 1937.

Ce décret autorise en outre la prise en charge par la Ville de Lille des annuités d'un emprunt de cinq millions de francs remboursable en 30 ans au maximum à partir de sa réalisation à contracter par l'Université de Lille.

Rappelons à propos de cet emprunt de cinq millions, qu'aux termes

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**



des délibérations du Conseil Municipal des 2 Mai et 30 Décembre 1935 approuvées par le décret précité : 1° la possibilité d'emprunt a été offerte à l'Université au titre du Plan Marquet ; 2° en accord avec la Commission administrative des Hospices, M. le Recteur de l'Université affectera cette somme en déduction de la part de la Ville à la partie du projet visant les Services Généraux de la Cité Hospitalière étant entendu que l'emprunt sera souscrit par l'Université et qu'il appartiendra à la Ville de supporter le service de l'amortissement.

\*  
\*\*

La Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes fait connaître qu'il lui est possible de consentir à l'Université un prêt de cinq millions en deux tranches annuelles à compter de 1937 : quatre millions et un million — l'amortissement par la Ville en 30 et 29 ans à partir de 1938 et 1939.

Nous vous demandons, dès lors, de vouloir bien prendre la délibération ci-après :

En vue de financer les travaux de construction de la Cité Hospitalière, M. le Recteur de l'Université est autorisé à contracter auprès de la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes un emprunt de cinq millions réalisable en deux tranches : quatre millions et un million respectivement au cours des années 1937 et 1938, emprunt que l'Université est admise à contracter par décret du 11 Avril 1937 et dont le remboursement par la Ville de Lille s'effectuera en trente et vingt neuf années au moyen de 3 c. 43 et 0 c. 87 respectivement en ce qui concerne chaque tranche.

M. le Recteur de l'Université d'une part, et M. le Maire de Lille d'autre part, sont en conséquence habilités à signer le traité réglant les modalités de ce prêt suivant les conditions habituelles de la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Association syndicale autorisée en vue de l'aménagement du lotissement défectueux de la rue Allard-Dugauquier avec le bénéfice de la loi du 15 Mars 1928 sollicite la garantie communale pour le remboursement du prêt de 55.000 frs qu'elle demande à la Caisse Départementale d'Aménagement des Lotissements défectueux.

Par application de l'article 2 du Règlement de la dite Caisse, aucun prêt ne sera consenti ou versé à l'association syndicale qu'autant que le Conseil Municipal se sera formellement engagé, par délibération approuvée

N° 1258

Association  
syndicale  
autorisée pour  
l'aménagement  
du lotissement  
défectueux de la  
rue Allard  
Dugauquier

Garantie  
communale

par le Préfet, à garantir le remboursement des emprunts contractés auprès de la Caisse pour l'exécution des travaux d'aménagement.

En raison de l'intérêt que présente pour la Ville la mise en état d'assainissement et de viabilité de cette voie privée, nous vous proposons, d'accord avec vos Commissions : a) des Finances ; b) de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques :

I. d'accorder la garantie de la Ville en ce qui concerne les 55.000 frs à emprunter par cette association syndicale à la Caisse Départementale d'Aménagement des Lotissements défectueux sous condition que les intéressés seront tenus, conjointement et solidairement envers la Ville, au remboursement des sommes qu'elle serait éventuellement dans l'obligation de verser en leur acquit comme conséquence de sa garantie ;

II. de voter dès lors une imposition de seize centièmes de centime au principal des contributions directes, représentant une annuité de onze mille six cent soixante huit francs soixante et onze centimes — 11.668,71 — étant entendu que la dite imposition sera mise en recouvrement de plein droit en cas de besoin.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'association syndicale autorisée pour l'aménagement du lotissement défectueux de la rue Paul Bert avec le bénéfice de la loi du 15 Mars 1928 sollicite la garantie communale quant au remboursement du prêt de 100.000 frs qu'elle demande à la Caisse Départementale d'Aménagement des Lotissements défectueux.

Par application de l'article 2 du Règlement de la dite Caisse, aucun prêt ne sera consenti ou versé à l'association syndicale qu'autant que le Conseil Municipal se sera formellement engagé, par délibération approuvée par le Préfet, à garantir le remboursement des emprunts contractés auprès de la Caisse pour l'exécution des travaux d'aménagement.

En raison de l'intérêt que présente pour la Ville la mise en état d'assainissement et de viabilité de cette voie privée, nous vous proposons, d'accord avec vos Commissions : a) des Finances ; b) de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène publiques :

I. d'accorder la garantie de la Ville en ce qui concerne les 100.000 frs à emprunter par cette association syndicale à la Caisse Départementale d'Aménagement des Lotissements défectueux, sous condition que les intéressés seront tenus, conjointement et solidairement envers la Ville, au

N° 1259

—  
Association  
syndicale  
autorisée pour  
l'aménagement  
du lotissement  
défectueux de  
la rue Paul Bert

—  
Garantie  
communale

remboursement des sommes qu'elle serait éventuellement dans l'obligation de verser en leur acquit comme conséquence de sa garantie ;

II. de voter dès lors une imposition de vingt huit centièmes de centime au principal des contributions directes, représentant une annuité de vingt et un mille deux cent quinze francs quatre-vingt quatre centimes — 21.215,84 — étant entendu que la dite imposition sera mise en recouvrement de plein droit en cas de besoin.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 7 Août 1936 approuvée le 24 Octobre 1936, nous avons fait emploi d'une somme de 1.615.313 frs 04 montant des économies réalisées en 1935 au titre du prélèvement institué par le décret-loi du 16 Juillet 1935.

M. le Receveur Municipal nous informe que le compte ouvert au Grand Livre — Services hors-budget — sous la rubrique « Compte d'emploi des économies résultant du décret-loi du 16 Juillet 1935 » laisse un solde crédi-  
teur de deux mille trois cent trente-neuf francs quarante-cinq centimes.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de solliciter de l'Autorité Supérieure, l'autorisation d'employer la somme précitée qui fera l'objet d'une inscription aux Recettes du Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les plus-values des impositions extraordinaires votées à l'effet de couvrir les annuités d'emprunts contractés doivent être mises en réserve en vue, soit d'un amortissement anticipé, soit d'une réduction du nombre de centimes à recouvrer au cours des exercices suivants.

Toutefois, il est admis que les plus-values de l'espèce peuvent être affectées à des dépenses ordinaires si des considérations budgétaires en justifient la désaffectation.

Le montant des plus-values d'impositions extraordinaires de 1936 affectant les emprunts est de 105.214 frs.

N° 1260

—  
*Emploi  
d'économies  
résultant du  
décret-loi  
du 16 Juillet 1935*

N° 1261

—  
*Exercice 1936*

—  
*Plus-values  
de centimes*

—  
*Désaffectation*

En raison, d'une part, des moins-values de recettes constatées, d'autre part, de l'accroissement motivé de dépenses ordinaires, nous vous prions, en accord avec vos Commissions du Budget et des Finances, de vouloir bien décider que soit demandée à l'Autorité Supérieure la désaffectation des produits dont il s'agit.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1262  
—  
*Eglise St Maurice  
des Champs*

—  
*Domages de  
guerre*

—  
*Règlement de  
travaux*

—  
*Crédit*  
—

Les travaux de restauration de l'Eglise Saint-Maurice des Champs pour l'exécution desquels une indemnité de dommages de guerre de 136.760 frs nous a été attribuée, se poursuivent.

Sur l'indemnité fixée, nous avons touché un acompte de 100.000 frs et le reliquat à percevoir, soit 36.760 frs, se trouve compris dans la prévision de recette de 446.158 frs reprise sous l'article 49 du Budget Supplémentaire de 1936, prévision à reporter au Budget Supplémentaire 1937.

En votre séance du 28 Décembre 1934, vous avez accepté la proposition du Curé-desservant de la Paroisse d'effectuer des travaux de restauration, limitant à 36.760 frs le droit à remboursement de la Ville, bien que la dépense des travaux, suivant devis, s'élevât à une somme supérieure.

Les travaux ainsi autorisés furent exécutés sous le contrôle des Services Municipaux.

Il convient à présent de régler au Curé-desservant de la Paroisse, et sur production des factures régulières, le forfait convenu, soit la somme de 36.760 frs.

A cet effet, d'accord avec vos Commissions : a) des Bâtiments ; b) des Finances, nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit de 36.760 frs à inscrire au Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les dépenses ordonnancées au titre de remboursement aux membres du Conseil Municipal et aux autres délégués municipaux, de frais de déplacement, etc., à l'occasion de leur fonction ou de missions spéciales, doivent, aux termes d'instructions ministérielles, faire l'objet d'une délibération ratificative.

Les dépenses de cette nature faites en 1936 s'élèvent à 109.742 frs 75.

En accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien les ratifier.

Ci-après l'état détaillé des dites dépenses.

N° 1263  
—  
*Frais de*  
*délégations*  
—  
*Exercice 1936*  
—  
*Ratification*  
—

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
514	10 Février	Saint Venant, adjoint au Maire.	Frais occasionnés par une délégation à Paris les 3 et 4 Février 1936.	338 >
531	13 Février	Bigot, régisseur.	Remboursement des frais afférents aux cartes de circulation sur le réseau de l'Electricité Lille-Roubaix - Tourcoing attribuées à divers conseillers municipaux en 1936.	416 >
1026	7 Mars	Rousseau, adjoint au Maire.	Frais occasionnés par une délégation le 22 Janvier 1936.	30 >
1028	7 Mars	Favières, adjoint au Maire.	Frais occasionnés par une délégation en Janvier 1936.	73 50
1139	12 Mars	Bocquet, commis principal.	Frais occasionnés par un déplacement à Paris le 3 Mars 1936 pour audience au Tribunal des Dommages de Guerre.	210 >
1203	16 Mars	Favières, adjoint au Maire.	Remboursement des frais occasionnés par diverses délégations en Février 1936.	270 50
1289	18 Mars	Bigot, régisseur.	Frais de taxi occasionnés à M. Martin, secrétaire général adjoint en Février 1936.	19 >

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
1996	1 <sup>er</sup> Avril	Dehove, adjoint au Maire.	Dépenses occasionnées par une délégation à la Présidence du Conseil le 17 Janvier 1936, relative à la grève des tramways.	247 >
3102	8 Avril	Dehove, adjoint au Maire.	Dépenses engagées à l'occasion de la visite de décharges contrôlées en Seine-et-Oise en compagnie de M. Lemoine, Ingénieur de la Ville, le 28 Mars 1936.	252 >
3117	14 Avril	Ragheboom, adjoint au Maire.	Frais occasionnés par une délégation à Paris les 3 et 4 Avril 1936.	301 25
6777	16 Mai	Favières, adjoint au Maire.	Remboursement des dépenses faites dans l'exercice de ses fonctions en Avril 1936.	85 75
7474	29 Mai	Favières, adjoint au Maire.	Frais de taxi occasionnés le 30 Avril 1936 par une délégation.	7 >
8474	18 Juin	Bigot, régisseur.	Frais de taxis et coût d'un déjeuner en Avril 1936.	68 50
8571 à 8602	19 Juin	Divers adjoints et conseillers municipaux.	Frais de déplacement pendant les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestres 1936.	4.793 >
8647	20 Juin	Waringhien, conseiller municipal.	Frais de déplacement pendant les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestres 1936.	150 >
10763	7 Juillet	Favières, adjoint au Maire.	Remboursement des débours effectués en Mai et Juin 1936 par diverses délégations.	77 >
11745	31 Juillet	Deroo, chauffeur de M. le Maire.	Remboursement des frais occasionnés par le service le 26 Juillet 1936.	10 >
13237	6 Août	Dompsin, adjoint au Maire.	Remboursement des frais de déplacement pour représenter M. le Maire à Metz et à Nancy en Juillet 1936.	717 >

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
14692	1 <sup>er</sup> Septem.	Aurel, Ingénieur Mairie de Lille.	Dépenses effectuées au cours d'un voyage à Paris les 20 et 21 Juillet 1936 et visite d'une installation de traitement d'ordures ménagères à Gentilly.	235 65
15538	10 Septem.	Bigot, régisseur.	Frais de taxis occasionnés au Directeur des Finances et à un commis les 6 et 18 Juillet 1936.	21 >
15876	25 Septem.	Deroo, chauffeur de M. le Maire.	Frais occasionnés par divers déplacements les 7, 8, 9 Septembre 1936.	37 >
16763	30 Septem.	Bocquet, commis principal.	Frais occasionnés lors de démarches dans divers ministères en Septembre 1936.	288 >
17999	9 Octobre	Lallau, Directeur Office Municipal d'Orientation professionnelle.	Débours effectués à l'occasion d'une démarche au Ministère de l'Education Nationale. (Enseignement Technique) en Octobre 1936.	157 >
19143	23 Octobre	Bocquet, commis principal.	Frais de taxi pour se rendre au Ministère des Finances, service des Dommages de Guerre, à l'effet de faire admettre une requête contre la forclusion de 1924 qui nous a été opposé en 1929 en ce qui concerne le déblaiement et le curage de la Basse-Deûle, en Septembre 1936.	14 >
19197	26 Octobre	Deroo, chauffeur de M. le Maire.	Remboursement des débours effectués lors de déplacements les 12 et 18 Octobre 1936.	38 >
19236	26 Octobre	Ragheboom, adjoint au Maire.	Remboursement des frais de déplacement à Paris les 9 et 10 Octobre 1936.	315 75

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
19493	4 Novem.	Deroo, chauffeur de M. le Maire.	Remboursement des débours effectués à l'occasion du service le 31 Octobre 1936.	30 >
19784 à 19815	9 Novem.	Divers adjoints et conseillers municipaux.	Frais de déplacement du 1 <sup>er</sup> semestre 1936.	47.207 >
19706	11 Novem.	Waringhien, conseiller municipal.	Frais de déplacement du 1 <sup>er</sup> semestre 1936.	890 >
20635	24 Novem.	Planque, Secrétaire Général.	Dépenses faites à l'occasion de visites à Wormhoudt et pour la préparation du voyage à Malo des Sociétés municipales de Juin à Septembre 1936.	507 60
20693	26 Novem.	Martin, Secrétaire Général adjoint.	Frais de taxi, 19 Novembre 1936.	11 >
21351	4 Décem.	Favières, adjoint au Maire.	Frais occasionnés par un voyage à Paris pour présider la séance semestrielle de la Commission de patronage des Anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts poursuivant leurs études à Paris le 19 Novembre 1936.	200 >
21442 à 21473	8 Décem.	Divers adjoints et conseillers municipaux.	Frais de déplacement pendant le 3 <sup>e</sup> trimestre 1936.	25.879 >
21752	10 Décem.	Waringhien, conseiller municipal.	Frais de déplacement pendant le 3 <sup>e</sup> trimestre 1936.	503 >
21937	22 Décem.	Jules Leprettre, 32, rue de Lens.	Location d'une voiture automobile pour courses en ville le 16 Septembre 1936 par M. l'adjoint Saint-Venant.	66 >
24239	28 Décem.	Bigot, régisseur.	Frais de taxi occasionnés à divers employés en Septembre.	70 25
26442 à 26474	23 Janvier 1937	Divers adjoints et conseillers.	Frais de déplacement 4 <sup>e</sup> trimestre 1936.	24.670 >
26554	28 Janvier	Waringhien, conseiller municipal.	Frais de déplacement 4 <sup>e</sup> trimestre 1936.	537 >
				109.742 75

Adopté.



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Sur l'article budgétaire inscrit sous le N° 29 des dépenses extraordinaires « Réserves pour paiement de dettes d'exercices antérieurs », nous avons mandaté, en 1936, la somme de 30.808 frs 39.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien ratifier ces dépenses dont ci-contre l'état détaillé :

N° 1264

—  
Règlement des  
dettes arriérées

—  
Exercice 1936

—  
Ratification  
—

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
3505	28 Avril	Société Coopérative L'Indépendante-Lille.	Cantonnement de gardes mobiles dans les locaux de la Meunerie en décembre 1935.	44 >
6894	20 Mai	Le Blan et Cie Lille.	Cantonnement de gardes mobiles dans son usine de Canteleu en 1935.	263 >
6598	12 Mai	Crédit du Nord, Lille.	Décision du Conseil Municipal du 17 Février 1935 — Coupons — Paiement par la Banque — Echéance du 1 <sup>er</sup> Septembre 1935. Commission de 0,25 % sur le montant net.	29 >
8300	11 Juin	Crédit du Nord, Lille.	Décision du Conseil Municipal du 17 Février 1935 — Coupons — Paiement par la Banque — Echéance du 1 <sup>er</sup> Septembre 1935. Commission de 0,25 % sur le montant net.	6 35
13585	13 Août	Crédit du Nord, Lille.	Décision du Conseil Municipal du 17 Février 1935 — Coupons — Paiement par la Banque — Echéance du 1 <sup>er</sup> Septembre 1935. Commission de 0,25 % sur le montant net.	3 79

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
18678	14 Octobre	Crédit du Nord, Lille.	Décision du Conseil Municipal du 17 Février 1935 — Coupons — Paiement par la Banque — Echéance du 1 <sup>er</sup> Septembre 1935. Commission de 0,25 % sur le montant net.	0 66
20800	1 <sup>er</sup> Décem.	Crédit du Nord, Lille.	Décision du Conseil Municipal du 17 Février 1935 — Coupons — Paiement par la Banque — Echéance du 1 <sup>er</sup> Septembre 1935. Commission de 0,25 % sur le montant net.	6 01
26833	2 Fév. 1937	Crédit du Nord, Lille.	Décision du Conseil Municipal du 17 Février 1935 — Coupons — Paiement par la Banque — Echéance du 1 <sup>er</sup> Septembre 1935. Commission de 0,25 % sur le montant net.	1 »
6030	30 Avril	Soyer, pharmacien, à Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques à l'ouvrier Chatelet en Décembre 1935.	62 »
6932	22 Mai	Eschenbrenner, pharmacien, Lille.	Produits pharmaceutiques fournis à E. Robache, manœuvre au Cimetière du Sud, blessé le 2 Octobre 1935.	19 »
11087	15 Juillet	Mercier, pharmacien, Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques à Ahmed ben Daoudi, suivant réquisition de police en Décembre 1935.	17 »
11088	15 Juillet	Eschenbrenner, pharmacien à Lille.	Fourniture de produits pharmaceutiques à Mme Mullier, suivant réquisition de police en Décembre 1935.	13 »

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
15417	25 Août	Macaire, pharmacien à Lille.	Produits pharmaceutiques fournis à Mme Vanderperre, aide-cuisinière à la colonie scolaire de Wormhoudt, blessée en Septembre 1935.	41 >
14556	28 Août	G. Legrand, pharmacien à Lille.	Service d'Hygiène. Fourniture produits pharmaceutiques en Mars 1935.	269 >
19316	29 Octobre	Grande Pharmacie de France, Lille.	Produits pharmaceutiques fournis à l'ouvrier J. B. Marchand, blessé en Octobre 1935.	19 >
7443	29 Mai	Arquembourg, Docteur Lille.	Honoraires pour soins donnés au blessé Gaston Fassiaux, manoeuvre au Cimetière de l'Est, en Octobre 1935.	108 >
8450	18 Juin	Delannoy, Docteur à Lille.	Honoraires pour soins donnés à Gabrielle Leruste en Septembre 1935.	74 >
11488	18 Juillet	Razemon, Docteur, Lille	Honoraires pour soins donnés à divers suivant réquisitions de police en 1935.	75 >
11489	18 Juillet	Bournoville, Docteur à Lille.	Honoraires pour soins donnés à Desvleschauves en Mai 1935, suivant réquisition de Police.	20 >
11490	18 Juillet	Gosselin, Docteur à Lille.	Honoraires pour soins donnés à Gustave Ombrouck, suivant réquisition de police en décembre 1935.	13 >
11491	18 Juillet	Lequesne, Docteur, Lille.	Honoraires pour soins donnés à Lestriez Hélène en novembre 1935 suivant réquisition de police.	13 >
11492	18 Juillet	Vankemmel, Docteur à Lille.	Honoraires pour soins donnés à Pruvost Elise en décembre 1935 suivant réquisition de police.	13 >

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
17608	5 Octobre	E. Verhaeghe, Docteur Lille.	Honoraires pour soins donnés à Farvacques, ouvrier blessé au cours de son travail en octobre 1934.	796 >
9315	1 <sup>er</sup> Juillet	Caisse de Compensation du Bâtiment, Lille.	Remboursement de la demi-allocation familiale réglée pour le compte de la Ville du Chef de Mme Cacan, femme de service aux écoles, dont l'époux est allocataire de la dite caisse. Période du 2 Mai au 31 Décembre 1935.	50 >
13450	11 Août	Louis Lebas, gardien de la Paix.	Rappel d'indemnité de charges de famille pour 2 enfants du 11 Septembre au 31 Décembre 1935.	445 >
15458	25 Août	Mme G. Peltier, veuve d'un préposé d'octroi, retraité, décédé le 26 Mars 1936.	Indemnité de charges de famille pour 2 enfants âgés de moins de 16 ans, 1 <sup>o</sup> du 1 <sup>er</sup> Janvier 1930 au 31 Décembre 1934 au taux annuel de 1.300 francs pour 2 enfants et 2 <sup>o</sup> du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1935 au taux annuel de 1.620 francs pour 2 enfants.	8.039 >
9975	27 Juin	Portebois, chef de la Musique Municipale.	Rappel d'augmentation de traitement pour la période du 1 <sup>er</sup> Octobre 1934 au 30 Juin 1935.	5.850 >
9776	27 Juin	Portebois, chef de la Musique Municipale.	Rappel d'augmentation de traitement pour la période du 1 <sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 1935.	3.529 >
22159	24 Décem.	Mme Jacquemin, aide-cuisinière.	Rappel d'allocation familiale pour 1 enfant (période du 5 Février 1934 au 31 Décembre 1935).	546 >
11099	15 Juillet	Les Héritiers de Mme veuve Monier.	Supplément de pension pour la période du 1 <sup>er</sup> au 27 Avril 1934.	45 >

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
11187	16 Juillet	Charles Lampin, concierge.	Arrérages du 16 Octobre au 31 Décembre 1935, d'une pension annuelle de 1.304,16.	244 >
22082	22 Décem.	L. Olivier, ouvrier paveur.	Gratification de départ égale à deux mois de son traitement, accordée par le Conseil Municipal.	2.000 >
6994	26 Mai	Le Trésorier Payeur Général du Nord.	Cotisations patronale et ouvrière sur salaires payés aux assujettis pendant le 4 <sup>e</sup> trimestre 1935.	72 >
8314	12 Juin	L'Econome du Lycée de garçons, Lille.	Part de la Ville dans le supplément de traitement du personnel du Lycée Faidherbe pendant le 2 <sup>e</sup> semestre 1935.	107 50
12702	29 Juillet	Trésorier Payeur Général du Nord.	Part contributive de la Ville dans la pension servie du 1 <sup>er</sup> Décembre 1933 au 7 Février 1934 à M. Glabecke, commissaire de police.	1.336 >
6514	12 Mai	Œuvre des Mères abandonnées, Lille.	Frais de séjour de malades traitées pour le compte de la Ville en 1935.	594 >
26543	27 Janvier 1937	Œuvre des Mères abandonnées, Lille.	Frais de séjour de Bonte Fernande, traitée pour le compte de la Ville en 1935.	175 >
2838	1 <sup>er</sup> Avril 1936	L'Industrielle du Nord, Lille.	Assurance garantissant contre les accidents du travail le personnel auxiliaire des Crèches Municipales — Police n° 22298 — Prorata de prime sur salaires payés en 1935.	54 >
3405	24 Avril	Société des Etablissements Dhainaut, Lille	Hôtel de Ville — Garde et assurance de tapis en Décembre 1935.	40 >
6005	30 Avril	Cie Continentale du Gaz, Lille.	Convention du 9 Juillet 1932. Hospice Général. Dispensaire. Consommation de gaz 4 <sup>e</sup> trimestre 1935.	10 >

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
6019	30 Avril	Cie Continentale du Gaz, Lille.	Convention du 9 Juillet 1932. Ecole des Beaux-Arts. Consommation de gaz. 4 <sup>e</sup> trimestre 1935.	6 90
6372	8 Mai	Rceveur de l'Enregistrement.	Complément de droits d'enregistrement sur le montant des travaux effectués par M. Wispelaere.	510 60
6395	12 Mai	Annales de l'Economie collective, Genève.	Abonnement pour l'année 1935.	80 >
6726	16 Mai	J. Vanhove, Hellemmes.	Adjudication du 10 Décembre 1934. 1 <sup>er</sup> lot. Travaux de reliure en Décembre 1935.	1.564 >
7950	8 Juin	Office cinématographique d'enseignement.	Ecole pratique de jeunes filles. Cotisation de membre adhérent pour l'année 1935.	100 >
12709	29 Juillet	Société de Crédit Immobilier de l'arrondissement de Lille.	Participation de la Ville au paiement et de l'amortissement des avances consenties par l'Etat aux emprunteurs 2 <sup>e</sup> semestre 1935.	92 >
13561	12 Août	Varos-Collette, Lille.	Ecoles primaires élémentaires. Fourniture de corbelles à papier en Octobre 1935.	13 >
18918	15 Octobre	Le Percepteur de Lille-Sud.	Timbres de dimension apposés sur le livre des comptes divers en 1935.	16 >
19124	23 Octobre	Etablissements G. Boulitte.	Frais d'emballage d'un dynamographe et d'un dynamomètre pour l'Office d'Orientalion professionnelle en 1935.	50 >
19633	6 Novem.	Delattre-Lemarce, Lille.	Remboursement des primes d'assurance contre l'incendie pour l'immeuble sis à Lille 33 rue Gantois, loué à la Ville à usage de bureau pour le service du chômage, en 1935.	596 90

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
21336	9 Decem.	Arquembourg, délégué de l'Association des Industriels du Nord de la France.	Honoraires 4,50 % pour frais d'étude, surveillance et réception des installations électriques de l'Usine d'Emmerin (mémoire Etablissements Sattler).	529 >
21960	22 Decem.	Société Anonyme du Recueil Sirey, Paris.	Recueil des arrêts du Conseil d'Etat de l'année 1933.	105 >
25988	16 Janvier 1937	Le Trésorier Payeur Général du Nord.	Contingent de la Ville dans les dépenses d'assistance aux familles nombreuses pour l'année 1935.	326 68
26682	30 Janvier	Cie Continentale du Gaz, Lille.	Marché du 27 Novembre 1934. Remplacement de la lanterne d'éclairage public n° 892 située avenue Mathias Delobel (Janvier 1935).	316 >
27860	24 Février	G. Borrewater, La Madeleine.	Fort du réduit. Reconstitution des motifs de la Porte de Tournai, en Janvier 1929.	857 >
28087	3 Mars	Dubuisson, architecte, Lille.	Honoraires 5 % sur reconstitution des motifs de la Porte de Tournai en Janvier 1929 (mémoire Borrewater).	42 >
28423	13 Mars	G. Dehertog, Lille.	Ecole Léon Trulin : Installation électrique dans les water-closets en Janvier 1934.	351 >
28440	13 Mars	J. Ségers, architecte, Lille.	Ecole Léon Trulin : Honoraires 3 % sur installation électrique en Janvier 1934 (mémoire Dehertogh).	10 >
			Total .....	30.808 39

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1265  
—  
*Subsides à  
diverses  
Associations  
pour  
participation  
à des Congrès*

Exercice 1936

Ratification

Les subsides mandatés en 1936 au profit d'Associations, pour participation à des Congrès, se sont élevés à la somme de 13.309 frs.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien ratifier ces dépenses.

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
169	3 Février	Ch. Demeulemester, Trésorier du Syndicat du personnel civil des Magasins et Services de la guerre à Ronchin	Congrès de Paris du 13 au 18 Janvier 1936..	229
170	3 Février	Raymond Banzet, Trésorier du Syndicat ouvrier des Etablissements Militaires, 358, rue du Faubourg d'Arras, Lille.	Congrès de Paris du 13 au 18 Janvier 1936..	229
1183	16 Mars	Pierre Janssens, Trésorier du Syndicat des Marchands ambulants, 16 bis, rue de l'Hôpital Saint-Roch, Lille	Congrès de Chalons-sur-Marne du 18 au 20 Février 1936 ....	180
1201	16 Mars	Th. Devernay, Trésorier de la Chambre Syndicale Union de la Métallurgie, 45, rue Léon Gambetta, Lille	Congrès de Toulouse du 29 Février au 5 Mars 1936 .....	448
1264	18 Mars	Gaston Coussemant, Trésorier du Syndicat National des Services Techniques des P.T.T., 59, boulevard Louis XIV.	Congrès de Toulouse du 2 au 5 Mars 1936.	403
1272	18 Mars	Noé Liechtenstein, Trésorier de la Société des Marchands étrangers, 84, rue Alphonse Mercier	Congrès de Chalons-sur-Marne du 18 au 20 Février 1936.....	189
1364	25 Mars	Louis Delmarquette, Trésorier du Syndicat des Tramways, rue Auber, Lille	Congrès de Toulouse du 27 Février au 5 Mars 1936 .....	492



N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
1387	25 Mars	Edmond Marten, Trésorier de l'Union intersyndicale du Bâtiment, 30, rue d'Austerlitz, à Lille.	Congrès de Toulouse du 2 au 5 Mars 1936.	403
2743	1 <sup>er</sup> Avril	Fernand Renseau, Trésorier du Syndicat des Commerçants sur marchés, 31, rue Saint-Eloi à Lille	Congrès de Paris des 2 et 3 Mars 1936....	138
2835	1 <sup>er</sup> Avril	Arthur Nizet, Trésorier de la Chambre Syndicale des Employés, 6, rue Carolus, à Lille	Congrès de Toulouse du 2 au 5 Mars 1936.	403
3146	16 Avril	Henri Wanters, Trésorier de la Chambre Syndicale des Ouvriers lithographes, 45, rue Léon Gambetta, Lille	Congrès de Toulouse du 2 au 5 Mars 1936.	403
3147	16 Avril	Eugène Pouillaude, Trésorier de l'Intersyndicale de l'Habillement, rue de la Glacière	Congrès de Toulouse du 2 au 5 Mars 1936.	403
3148	16 Avril	Robert Roussel, Trésorier du Syndicat de l'Enseignement Technique, 40, rue Hégel, Lille	Congrès de Paris des 6 et 7 Avril 1936....	138
3195	20 Avril	Jean Thomas, Trésorier du Syndicat des Fonctionnaires de Lille, 91, rue Manuel, Lille	Congrès de Toulouse du 2 au 5 Mars 1936.	403
3434	25 Avril	Georges Coulon, Trésorier du Syndicat l'Avenir des Voyageurs, 22, rue du Sec Arembault, Lille.	Congrès de Strasbourg du 11 au 13 Avril 1936 .....	265
3435	25 Avril	Oscar Demol, Trésorier du Syndicat des Ouvriers et Employés du gaz, 45, rue Léon Gambetta.	Congrès de Toulouse des 28 et 29 Février 1936 .....	470

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
6073	2 Mai	Jean Totain, Trésorier du Syndicat des Choristes de Lille, 40, rue Saint-André, Lille	Congrès de Lyon du 16 au 19 Avril 1936.	346
6740	16 Mai	Armand Nizet, Trésorier de la Chambre Syndicale des Employés, 6 rue Carolus, Lille	Congrès de Strasbourg du 11 au 13 Avril 1936 .....	253
7327	28 Mai	A. Bonnaire, Trésorier du Syndicat des Marchands sur Marchés, 127, rue Léon Gambetta, Lille.	Congrès de Chalons-sur-Marne du 18 au 20 Février 1936 ....	189
7517	2 Juin	H. Bouillard, Trésorier de l'Association des Professeurs du Conservatoire, 20, r. Masurel, à Lille	Congrès de Paris des 15-16 Avril 1936 ...	138
7894	5 Juin	G. Verhecke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, 45, rue Léon Gambetta	Congrès de Toulouse du 2 au 5 Mars 1936.	403
8357	13 Juin	H. Debucquoy, Trésorier de la Fédération Ouvrière et Paysanne des Associations de mutilés, veuves et orphelins de guerre, 117, rue Pierre Legrand à Lille	Congrès de Clermont-Ferrand du 11 au 13 Avril 1936 .....	299
8781	30 Juin	Union des Chambres Syndicales des Maîtres Artisans du Nord, rue de l'Hôpital Militaire, 116, Lille	Congrès de St-Etienne du 22 au 26 Mai 1936 .....	366
9321	1 <sup>er</sup> Juillet	A. Brodelle, Trésorier du Syndicat des Artistes Musiciens, 16, rue Saint Pierre, La Madeleine.	Congrès de Lyon du 16 au 19 Avril 1936.	346

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
9322	1 <sup>er</sup> Juillet	H. Debucquoy, Trésorier de la Fédération ouvrière et paysanne des Anciens Combattants, 117, rue Pierre Legrand, Lille	Congrès de Clermont-Ferrand du 11 au 13 Avril 1936 .....	299
9350	1 <sup>er</sup> Juillet	Mlle Madeleine Dele rue. Trésorière du Syndicat National des Agents des Assurances Sociales rue du Nouveau Siècle, Lille	Congrès de Toulouse du 2 au 5 Mars 1936.	403
11454	18 Juillet	Clovis Martinache Trésorier de la Section lilloise du Syndicat des Agents des Contributions Indirectes, 5, rue du Fresnes, Lille	Congrès de Paris du 10 au 13 Juin 1936.	183
11455	18 Juillet	Chambre Syndicale du Commerce en détail des boissons, Lille	Congrès de Paris du 22 au 24 Juin 1936.	161
11596	21 Juillet	Philippo, Trésorier du syndicat des cochers, chauffeurs, 82 rue d'Iéna, Lille	Congrès de Toulouse du 29 Février au 5 Mars 1936 .....	448
11768	22 Juillet	Garot, Trésorier de l'Association Républicaine des Anciens Combattants, 156, rue Gustave Delory, Lille	Congrès de Vichy du 30 Mai au 1 <sup>er</sup> Juin 1936 .....	280
14225	19 Août	Jules De Keyser, Trésorier du Groupe Esperantiste prolétarien de Lille	Congrès de Paris des 12 et 13 Juillet 1936.	138
15453	25 Août	Jacobs, Trésorier de la Libre Pensée, 154 bis, r. St-Luc, Lille	Congrès de Châlons-sur-Saône du 13 au 15 Août 1936 .....	286
15685	15 Sept.	De Becker, Trésorier du Syndicat de l'Industrie Hôtelière, Cafés, Restaurants, 18, boulevard de Belfort, Lille	Congrès de Toulouse du 2 au 5 Mars 1936.	403

N <sup>os</sup> des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
16723	29 Sept.	Hermant, Trésorier du Syndicat National des Agents de Lycées, Lycée de Tourcoing	Congrès de Paris des 12 et 13 Septembre 1936 .....	138
19045	22 Oct.	Mme Xavier, Présidente de la Fédération des Veuves de Guerre remariées, Section de Lille, 292, rue du Faubg d'Aras, Lille	Congrès de Nancy du 18 au 21 Septembre 1936 .....	237
19662	7 Nov.	L. Martin, Trésorier du Syndicat des ouvriers pâtisseries de Lille, 22, rue de Lens, à Lille	Congrès de Paris des 26 et 27 Octobre 1936 .....	138
19710	12 Nov.	A. Masson, Trésorier des Ouvriers de Brasserie, 50, rue L. Rollin, Hellemmes.	Congrès de Paris des 26 et 27 Octobre 1936 .....	138
19711	12 Nov.	H. Ogiez, Trésorier du Syndicat de la Glace artificielle, 12, rue de Wagram, à Lille.	Congrès de Paris des 26 et 27 Octobre 1936 .....	138
20361	14 Nov.	André Nef, Trésorier du Syndicat des Entrepôts de vins, 2, rue Coquerez, à Lille	Congrès de Paris des 26 et 27 Octobre 1936 .....	138
20634	24 Nov.	Edmond Fleury, Trésorier du Syndicat des ouvriers boulangers, 24 bis, rue Bernos.	Congrès de Paris des 26 et 27 Octobre 1936 .....	138
20650	24 Nov.	F. Chabaud, Trésorier du Syndicat des Cuisiniers du Nord, 37, rue de la Halle.	Congrès de Paris des 26 et 27 Octobre 1936 .....	138
20651	24 Nov.	F. Demol, Trésorier du Syndicat des confiseurs, chocolatiers, 11, rue Feutry, Lille	Congrès de Paris des 26 et 27 Octobre 1936 .....	138
20697	24 Nov.	P. Lescoutre, Trésorier du syndicat de l'Alimentation Industrielle, 161 bis, rue de Seclin, Haubourdin	Congrès de Paris des 26 et 27 Octobre 1936 .....	138

N <sup>os</sup> des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
20834	3 Déc.	F. Tison, Trésorier du Syndicat de l'Industrie Hôtelière, 6, place Antoine Tacq.	Congrès de Paris des 26 et 27 Octobre 1936 .....	138
21993	22 Déc.	G. Leulier, Trésorier du Groupe de Lille du Syndicat National de la Banque de France, rue Henri Barbusse, Loos	Congrès de Nice du 24 au 26 Octobre 1936.	476
25279	7 Janvier 1937	L. Ghesquière, Trésorier du Syndicat des techniciens, employés et assimilés de l'Industrie de la Région Lilloise, 26, rue de la Plaine, Lille	Congrès de Paris du 12 Juillet 1936 ....	116
25771	9 Janvier	Th. Devernay, Trésorier du Syndicat l'Union de la Métallurgie de Lille, 45, rue Léon Gambetta, Lille	Congrès de Paris du 25 au 27 Novembre 1936 .....	322
25841	11 Janvier	Syndicat l'Avenir des Voyageurs, Lille	Congrès de Paris du 24 au 26 Octobre 1936 .....	161
26316	18 Janvier	L. Ghesquière, Trésorier du Syndicat des techniciens employés et assimilés de l'Industrie de Lille, 26, rue de la Plaine, Lille	Congrès de Paris des 14 et 15 Novembre 1936 .....	138
26329	22 Janvier	G. Leclercq, Trésorier de l'Union des Victimes de Guerre et anciens combattants, 104, rue du Port	Congrès de Paris des 12 au 14 Juin 1936.	161
26572	28 Janvier	L. Lallemand, Trésorier de l'Association des Retraités des services publics de Lille, 76, rue de Lyon, Lille	Congrès de Paris du 6 au 9 Décembre 1936 .....	184
				13.309

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1266  
—  
*Dépenses  
imprévues*  
—  
Exercice 1936  
—  
Emploi du crédit  
—  
Ratification

Les imputations faites sur le crédit « Dépenses imprévues », doivent, aux termes d'une disposition d'ordre administratif, être soumises à votre ratification.

Le montant des dépenses mandatées sur le crédit précité de 1936 s'élève à la somme de 116.237 frs 14.

Nous vous prions d'accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien valider les imputations de dépenses dont il s'agit, dont ci-contre l'état détaillé.

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
23	7 Janvier	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de certificats de dégrèvement concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie.	5.939 87
957	6 Mars	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de certificats de dégrèvement concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie.	1.385 43
1054	10 Mars	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement du certificat de dégrèvement n° 1 concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie.	31 71
3089	7 Avril	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement des certificats de dégrèvement n°s 102-103-104 concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie.	526 >
3343	22 Avril	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement des certificats de dégrèvement n°s 150 et 151 concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie.	2.685 04
6135	4 Mai	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de certificats de dégrèvement concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie et non bâtie.	21.435 25

N <sup>os</sup> des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
6321	7 Mai	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de certificats de dégrèvement concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie.	3.160 21
6778	16 Mai	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement du certificat de dégrèvement n° 176 concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie.	800 86
6945	23 Mai	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement du certificat de dégrèvement n° 180 concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie et la taxe sur les domestiques.	42 57
7920	6 Juin	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de divers certificats de dégrèvement concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie.	4.133 46
8339	12 Juin	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement du certificat de dégrèvement n° 347 concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie.	143 65
10738	6 Juillet	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de certificats de dégrèvement concernant la taxe sur les domestiques et la taxe sur la propriété foncière bâtie.	2.122 74
10760	6 Juillet	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de certificats de dégrèvement concernant la taxe sur les domestiques et la taxe sur la propriété foncière bâtie.	815 53
11097	24 Juillet	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement du certificat de dégrèvement n° 625 relatif à la taxe sur le revenu de la propriété foncière bâtie.	365 44

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
12697	29 Juillet	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de certificats de dégrèvement concernant la taxe sur le revenu de la propriété bâtie et la taxe sur les domestiques.	2.339 >
11751	1 <sup>er</sup> Avril	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de certificats de dégrèvement concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie.	5.683 30
12776	5 Avril	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de certificats de dégrèvement concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie et la taxe sur les domestiques.	17.326 26
13515	10 Avril	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de certificats de dégrèvement concernant la taxe sur le revenu de la propriété bâtie.	665 25
19203	26 Octobre	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement du certificat de dégrèvement n° 781 concernant la taxe sur la propriété bâtie.	578 49
19431	31 Octobre	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de certificats de dégrèvement concernant la taxe sur le revenu de la propriété foncière bâtie.	754 11
19622	5 Nov.	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de certificats de dégrèvement concernant la taxe sur la propriété bâtie et la taxe sur les domestiques.	3.950 36
19987	14 Nov.	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement du certificat de dégrèvement n° 851 concernant la taxe sur la propriété bâtie.	20 88
20976	3 Déc.	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement des certificats de dégrèvement n°s 898 et 900 concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie.	223 24



N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
21377	7 Déc.	Le Receveur Municipal, Lille.	Remboursement de certificats de dégrèvement concernant la taxe sur la propriété bâtie et la taxe sur les domestiques.	3.439 33
3422	24 Avril	L. Verdickt, 30, rue de Flers, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Pierre, élève à l'école Montesquieu (malade de Janvier à Mars 1936).	40 >
3423	24 Avril	Allard, 160, rue Barthélémy Delespaul, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Liboire, élève à l'école Victor Duruy (malade de Février à Avril 1936).	40 >
6023	30 Avril	Dumetz 47, rue Philippe de Comines, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Pierre, élève à l'école Victor Duruy (malade de Janvier à Avril 1936).	60 >
6350	7 Mai	Deletour, 20, boulevard de la Paix, Mons-en-Barœul.	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour ses filles, élèves à l'école Louis Blanc (malades en Février et Mars 1936)	26 >
6497	12 Mai	Deconninck Alfred, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire, payée pour son fils Jean, élève à l'école Victor Duruy (malade en Avril 1936).	10 >
7499	30 Mai	Vandaele, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire, payée pour son fils Daniel, élève à l'école Rollin (malade en Février, Mars 1936).	40 >

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
7500	30 Mai	Mme Picci, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire, payée pour son fils Raphaël, élève à l'école Louis Blanc (malade en Février, Mars 1936).	20 >
8295	11 Juin	Eugène Stove, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire, payée pour son fils André, élève à l'école Rollin (malade depuis le 1 <sup>er</sup> Juin).	40 >
8296	11 Juin	G. Gobert, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire, payée pour son fils Jacques, élève à l'école Montesquieu (malade depuis le 18 Mai 1936).	40 >
11900	24 Juillet	M <sup>e</sup> Germain, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire, payée pour son fils Louis, élève à l'école Rollin (n'a pas fréquenté l'école depuis le 9 Avril pour cause de maladie).	70 >
14706	1 <sup>er</sup> Sept.	Beudart, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire, payée pour sa fille Thérèse, élève à l'école Louis Blanc (a quitté l'école le 29 Avril à la suite d'un accident).	15 >
26038	18 Janvier 1937	Marquette, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire, payée pour son fils Robert, élève à l'école Montesquieu (malade en Novembre et Décembre 1936).	40 >
26039	18 Janvier 1937	Alphonse Carlier.	Remboursement de la rétribution scolaire, payée pour sa fille Françoise, élève à l'école Descartes (malade du 14 Novembre au 31 Décembre 1936)	30 >

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
26573	28 Janvier 1937	Deschryver, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire, payée pour son fils, élève à l'école Montesquieu (malade en Novembre, Décembre 1936).	40 >
26704	30 Janvier 1937	R. Caignard, Lille.	Remboursement des rétributions scolaires payées pour ses filles Françoise et Huguette, élèves à l'école Descartes (malades du 11 Novembre au 31 Décembre 1936).	52 >
26705	30 Janvier 1937	M <sup>r</sup> Delhaye, Lille.	Remboursement de la rétribution scolaire, payée pour son fils Jacques, élève à l'école Montesquieu (malade en Décembre 1936).	20 >
27770	23 Février 1937	A. Carlier, Mons-en-Barœul.	Remboursement de la rétribution scolaire, payée pour son fils Pierre, élève à l'école Montesquieu (malade en Novembre et Décembre 1936).	30 >
26575	28 Janvier 1937	Le Receveur Municipal.	Remboursement de frais de poursuites relatifs à diverses cotes admises en non-valeur.	915 >
27070	5 Février 1937	Le Receveur Municipal.	Remboursement de frais de poursuite relatifs à la taxe sur les chiens (exercice 1935) admission en non-valeur.	329 >
28464	23 Mars 1937	Le Receveur Municipal.	Remboursement de frais de poursuite relatifs à diverses cotes admises en non-valeur.	497 64

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
570	21 Février 1936	Le Receveur Municipal.	Remboursement de 21 titres de dommages de guerre amortissables en 15 ans 1928-1943. Différence entre la valeur d'émission 24.200 et le montant du remboursement 24.000.	200 >
3193	20 Avril 1936	Marceau Hallez.	Remboursement d'une partie de la redevance payée en trop pour la location d'un jardin situé rue du Faubourg des Postes du 1 <sup>er</sup> Octobre 1935 au 30 Septembre 1936 (location résiliée le 31 Janvier 1936).	20 >
3506	28 Avril	Société Coopérative l'Indépendante, Lille.	Cantonnement de gardes mobiles dans les locaux de la Meunerie en Janvier et Février 1936.	147 >
6895	20 Mai	Le Blan et Cie, Lille.	Cantonnement de gardes mobiles dans les locaux de l'Usine de Canteleu en 1936.	286 >
18804	8 Juillet	Macaigne, bibliothécaire en chef.	Remboursement du prélèvement pour la période du 20 Juin au 31 Juillet 1936 (acompte).	48 >
18805	8 Juillet	Macaigne, bibliothécaire en chef.	Remboursement du prélèvement pour la période du 20 Juin au 31 Juillet 1936 (solde).	48 >
11158	16 Juillet	Vanbecelaere, Lille.	Remboursement du loyer afférent à la période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 1936, d'un terrain sis à Lille, rue du Faubourg des Postes, dont la location s'est terminée le 30 Décembre 1935.	24 75

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
11820	23 Juillet	Leterme à Marquette.	Indemnité allouée pour abandon au profit de la Ville des droits d'occupation qu'il pouvait faire valoir sur deux parcelles de terrain sises à Marquette.	480 >
18985	19 Octobre	Receveur de l'Enregistrement, Lille.	Redevance pour taxe d'Etat relative à l'enseigne lumineuse placée sur le fronton du théâtre Sébastopol (période du 1 <sup>er</sup> Octobre 1936 au 30 Septembre 1937).	48 >
22200	28 Déc.	Magasin Central d'habillement, Lille.	Location de matériel de couchage auxiliaire destiné à la garde mobile cantonnée à l'Hôtel de Ville (du 18 Septembre au 9 Décembre 1936).	272 92
24388	4 Janvier 1937	Le Receveur des Hospices, Lille.	Remboursement des frais de déplacement de MM. Coillet et Béart, pour le transport du malade Louis Hanskens, de Bischewiller à Saint-André (du 15 au 17 Décembre 1936).	266 >
25847	12 Janvier	P. Six, Tourcoing.	Indemnité allouée pour dégâts causés à sa voiture automobile par suite d'un accident survenu à Lille le 17 Septembre 1936 à l'angle des rues Neuve et du Sec-Arembault.	90 >
25848	12 Janvier	Freteau, Lille.	Indemnité allouée pour préjudice causé par suite de la mort d'un cheval et la détérioration d'une voiture, consécutif à un accident survenu le 2 Juin 1936 au quai du Wault.	2.500 >

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
25849	12 Janvier	Demassiet, Thumesnil.	Remboursement des frais consécutifs à un accident survenu le 16 Juillet 1936 par suite de l'effondrement de la chaussée rue Manuel.	329 >
7537	3 Juin	Trésorier - Payeur Général du Nord.	Insuffisance de l'article 26 Dépenses Ordinaires. Frais d'impression à la charge de la Ville pour 1936. 10.078 40 Somme payée par mandat n° 7536 10.000 > Article 26 Dépenses Ordinaires 1936. — Montant du présent mandat .. 78 40	78 40
13570	12 Août	Trésorier - Payeur Général du Nord.	Insuffisance de l'article 135 Dépenses Ordinaires. Part de la Ville dans la dépense de l'Office départemental de placement au titre de l'année 1936 .... 15.000 > Somme payée par mandat n° 13569 article 135 Dépenses Ordinaires. 13.500 > Montant du présent mandat ... 1.500 >	1.500 >
21750	10 Déc.	Cie Continentale du Gaz, Lille.	Insuffisance de l'article 198 Dépenses Supplémentaires. Marché du 23 Avril 1935. Funérailles de M. Louis Brodel. Eclairage des lanternes sur le parcours des funérailles en Janvier 1936.	33 >

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
25437	30 Déc.	Diverses institutrices. Ecole Ruault.	Insuffisance de l'article 174. Dépenses Ordinaires. Indemnités du 4 <sup>e</sup> trimestre 1936.	1.450 >
25438	30 Déc.	Ecole Wicar.	Insuffisance de l'article 174 Dépenses Ordinaires. Indemnités du 4 <sup>e</sup> trimestre 1936.	1.450 >
25439	30 Déc.	Ecole Jean Bart	Insuffisance de l'article 174 Dépenses Ordinaires. Indemnités du 4 <sup>e</sup> trimestre 1936.	4.575 >
25440	30 Déc.	Ecole Bichat.	Insuffisance de l'article 174 Dépenses Ordinaires. Indemnités du 4 <sup>e</sup> trimestre 1936.	1.450 >
25441	30 Déc.	Ecole André.	Insuffisance de l'article 174 Dépenses Ordinaires. Indemnités du 4 <sup>e</sup> trimestre 1936.	2.075 >
25442	30 Déc.	Ecole Jean Aicard.	Insuffisance de l'article 174 Dépenses Ordinaires. Indemnités du 4 <sup>e</sup> trimestre 1936.	825 >
25443	30 Déc.	Ecole Jean Jaurès.	Insuffisance de l'article 174 Dépenses Ordinaires. Indemnités du 4 <sup>e</sup> trimestre 1936.	2.700 >
25444	30 Déc.	Mlle Portiaux. Ecole Edgar Quinet.	Insuffisance de l'article 174 Dépenses Ordinaires. Indemnités du 4 <sup>e</sup> trimestre 1936.	68 >
25610 à 25669	30 Déc.	Divers bénéficiaires d'allocations annuelles et renouvelables.	Insuffisance de l'article 10 Dépenses Ordinaires. Remboursement du prélèvement de 10 % effectué pendant la période du 20 Juin au 30 Septembre 1936.	2.807 75

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
26028	16 Janvier 1937	Chambre Syndicale du Bâtiment et des Travaux Publics, Lille.	<p>Insuffisance de l'article 159 Dépenses Ordinaires. Débours effectués pour le fonctionnement des cours professionnels pendant le 4<sup>e</sup> trimestre 1936. .... 5.508 »</p> <p>Somme payée par mandat n° 26.027 article 159 Dépenses Ordinaires. 4.522 95</p> <p>Montant du présent mandat ... 985 05</p>	985 05
26693	29 Janvier 1937	Tallon, régisseur.	<p>Insuffisance de l'article 164 Dépenses Ordinaires. Indemnité de départ accordée à diverses femmes de service ..... 630 »</p> <p>Somme payée par mandat n° 26.692 article 164 Dépenses Ordinaires 1936.. 539 »</p> <p>Montant du présent mandat ..... 91 »</p>	91 »
26759	1 <sup>er</sup> Février 1937	Le Receveur Municipal.	<p>Insuffisance de l'article 164 Dépenses Ordinaires. Cotisation Assurances Sociales, régime spécial 4<sup>e</sup> trimestre.</p>	888 15
26916	4 Février 1937	Le Receveur Municipal.	<p>Insuffisance de l'article 164 Dépenses Ordinaires. Cotisation Assurances Sociales, régime général 4<sup>e</sup> trimestre.</p>	2.545 20



N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
26961	4 Février 1937	Le Receveur Municipal.	Insuffisance de l'article 164 Dépenses Ordinaires. Cotisation Assurances Sociales, régime assujettis 4 <sup>e</sup> trimestre. Régime général. Régime non assujettis.	438 10
26970	4 Février 1937	Le Receveur Municipal.	Insuffisance de l'article 206 Dépenses Ordinaires. Cotisations Assurances Sociales, régime général 4 <sup>e</sup> trimestre, régime non assujettis.	78 75
26934	4 Février 1937	Le Receveur Municipal.	Insuffisance de l'article 206 Dépenses Ordinaires. Cotisations Assurances Sociales, régime général, régime assujettis 4 <sup>e</sup> trimestre.	516 60
27079	4 Février 1937	J. Onof, Lille.	Insuffisance de l'article 121 Dépenses Ordinaires. Fourniture d'éponges en Décembre 1936.	108 >
27417	11 Février 1937	Receveur des Hospices, Lille.	Insuffisance de l'article 108 Dépenses Ordinaires. Subvention allouée pour le paiement aux vieillards lillois hospitalisés du subside de 0,35 par jour pour le 4 <sup>e</sup> trimestre 1936.	260 10
27550	13 Février 1937	A. Desmettre, Lille.	Insuffisance de l'article 121 Dépenses Ordinaires. Fourniture d'essence en Décembre 1936.	59 >
27568	15 Février 1937	J. Leprette, Lille.	Insuffisance de l'article 121 Dépenses Ordinaires. Marché du 24 Décembre 1936. Réparation d'une auto ambulance Latil, en Décembre 1936.	417 >

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
27601	15 Février 1937	Franchomme et Scrive, Lille.	Insuffisance de l'article 121 Dépenses Ordinaires. Adjudication du 16 Décembre 1935. 9° lot. Fourniture d'huile en Décembre 1936.	376 >
27696	19 Février 1937	Rénier frères, Lille.	Insuffisance de l'article 121 Dépenses Ordinaires. Fourniture de cristaux en Novembre 1936 .....	22 >
27722	23 Février 1937	Bruyneel-Meurisse	Insuffisance de l'article 55 Dépenses Ordinaires. Fourniture de fourrage pour les chèvres du Jardin Vauban, en Novembre 1936 .....	174 >
27788	23 Janvier 1937	Etablissements Gadenne-Cornaille et Delrue, à Gondécourt.	Insuffisance de l'article 121 Dépenses Ordinaires. Marché du 24 Janvier 1936. Fourniture de savon mou en Décembre 1936.—	85 >
28030	2 Mars 1937	Tampleu frères.	Insuffisance de l'article 121 Dépenses Ordinaires. Adjudication du 16 Décembre 1935. 4° lot. Fourniture de toile émeri en Décembre 1936..	26 >
28046 à 28063	2 Mars 1937	Divers docteurs.	Insuffisance de l'article 121 Dépenses Ordinaires. Honoraires médicaux suivant réquisitions de police pendant le 4° trimestre 1936 .....	1.557 >
28065 à 28078	2 Mars 1937	Divers docteurs.	Insuffisance de l'article 121 Dépenses Ordinaires. Honoraires médicaux suivant réquisitions de police pendant le 4° trimestre 1936 .....	277 >

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
28094	4 Mars 1937	Gosselin, docteur.	Insuffisance de l'article 121 Dépenses Ordinaires. Honoraires médicaux suivant réquisitions de police pendant le 4 <sup>e</sup> trimestre 1936 .....	94 >
28095	4 Mars 1937	Dekester, docteur.	Insuffisance de l'article 121 Dépenses Ordinaires. Honoraires médicaux suivant réquisitions de police pendant le 4 <sup>e</sup> trimestre 1936 .....	67 >
28124 à 28135	4 Mars 1937	Divers pharmaciens.	Produits pharmaceutiques fournis suivant réquisitions de police pendant le 4 <sup>e</sup> trimestre 1936 .....	674 45
28136	4 Mars 1937	Delannoy, Docteur ...	Honoraires pour soins, suivant réquisition de police. 4 <sup>e</sup> trimestre 1936 .....	99 >
28137	4 Mars 1937	Suty, vétérinaire.	Honoraires pour visites vétérinaires faites en 1936 suivant réquisitions de police..	54 >
28138	4 Mars 1937	Rousseau, pharmacien	Produits pharmaceutiques fournis suivant réquisitions de police pendant le 4 <sup>e</sup> trimestre 1936 .....	122 >
28250	9 Mars 1937	Deroubaix, pharmacien	Fourniture de produits pharmaceutiques en Novembre 1936 .....	278 >
28256	10 Mars 1937	Janin-Baroux, Lille.	Fourniture de couvertures grises en Novembre 1936 .....	250 >
				<b>116.237 14</b>

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**N° 1266<sup>1</sup>*Installation  
de terrasses  
fermées**Fixation de la  
redevance*

MESSIEURS,

Nous avons été saisi, à différentes reprises de demandes d'installation de terrasses fermées. L'Administration Municipale, après un examen approfondi de la question, s'est prononcée dans un sens favorable, sous les conditions non limitatives ci-contre :

a) le pétitionnaire devra produire le consentement de ses voisins immédiats de gauche et de droite ; b) il fournira des plans, profils, etc., démontrant l'importance de l'emprise, son caractère esthétique, sa facilité de démontage ; c) les écrans seront facilement démontable et la terrasse devra être enlevée à toute époque sur réquisition du service de la Police ; d) les terrasses fermées ne seront tolérées que pendant la période d'hiver, c'est-à-dire entre le 1<sup>er</sup> Octobre et le 31 Mars ; e) l'emprise devra être suffisamment éclairée la nuit pour éviter tout accident ; f) le permissionnaire sera seul responsable de tous les accidents pouvant survenir aux personnes ainsi qu'au matériel et de tous les dégâts qui seraient occasionnés par des tiers à cette installation ; g) il paiera à la Caisse de M. le Receveur Municipal une redevance trimestrielle ainsi fixée :

Hors zone et première zone.....	30 frs le m <sup>2</sup>
deuxième zone .....	25 frs le m <sup>2</sup>
troisième zone .....	20 frs le m <sup>2</sup>

Toute fraction de mètre carré sera comptée pour une unité. Le taux de la redevance comprenant la terrasse complète : tables, chaises, bancs, écrans, bacs à fleurs, etc., ne pourra, en aucun cas être fractionné et les périodes trimestrielles partiront du 1<sup>er</sup> Octobre et du 1<sup>er</sup> Janvier.

Nous vous prions d'agréer ces propositions.

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1267

*Fourniture de  
brosserie en 1936**Révision du  
marché*

MESSIEURS,

A la suite de l'application des nouvelles lois sociales et de l'augmentation des matières premières, nous avons été saisi d'une réclamation émanant de MM. Gardin et Roussel, 119, rue Gustave Delory, et tendant à la révision du marché de fourniture de la brosserie nécessaire aux services municipaux pendant l'année 1936, fourniture dont l'importance était de 18.000 frs.

MM. Gardin et Roussel, qui avaient consenti un rabais de 30,10 % lors de l'adjudication du 16 Décembre 1935, ont sollicité une majoration de :

- a) 10 % sur les fournitures effectuées en Juillet, Août et Septembre ;
- b) 25 % sur les fournitures effectuées en Octobre, Novembre et Décembre.

La Commission d'examen des marchés et contrats administratifs, à qui nous avons soumis cette demande, estime qu'il y a lieu de la prendre en considération mais de ne consentir l'augmentation qu'à concurrence de :

- 1°) 10 % pour les livraisons effectuées en Juillet, Août et Septembre ;
- 2°) 20 % pour les livraisons faites en Octobre, Novembre et Décembre.

MM. Gardin et Roussel se sont rangés à cet avis.

Compte tenu des éléments d'appréciation que nous avons pu recueillir, nous vous proposons d'accorder les augmentations ci-dessus fixées dont le montant sera prélevé sur des crédits spéciaux qui seront ouverts au Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Imprimerie Ouvrière, 147 rue d'Arras, l'Imprimerie Chaussoy, 31 rue de la Plaine, adjudicataires de fournitures d'imprimés en vertu de l'adjudication du 9 Décembre 1935, ont sollicité la révision des séries de prix de l'adjudication en raison des conditions économiques résultant de l'application des nouvelles lois sociales.

Conformément aux instructions ministérielles nous avons soumis ces demandes à l'examen de la Commission Préfectorale d'examen des Marchés.

Ladite Commission a adopté des conclusions analogues à celles retenues pour la fourniture des imprimés aux services Départementaux. Elle a proposé de fixer à :

dix pour cent la majoration à appliquer aux séries de prix de l'adjudication pour les fournitures effectuées pendant le deuxième semestre de 1936 ;

vingt pour cent la majoration à appliquer aux séries de prix de l'adjudication pour les fournitures effectuées pendant le mois de Janvier 1937 ;

N° 1267<sup>1</sup>

—  
*Services  
Municipaux*

—  
*Fournitures  
d'imprimés*

—  
*Adjudication  
du 9 Décembre  
1935*

—  
*Révision  
des prix*  
—

trente-sept pour cent, la majoration à appliquer aux séries de prix de l'adjudication pour les fournitures effectuées à partir du 1<sup>er</sup> Février, date de l'application de la loi de quarante heures dans l'imprimerie.

De plus, elle a préconisé la mise en adjudication le plus tôt possible, des fournitures d'imprimés sur de nouvelles bases tenant compte des conditions économiques actuelles.

Le cahier des charges de la nouvelle adjudication envisagée est actuellement en préparation. Il sera soumis incessamment à votre agrément.

Nous vous prions de faire vôtres les propositions de la Commission préfectorale d'examen des marchés.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1268

*Fournitures  
de bureau  
et de papier  
en 1936*

*Révision  
du marché*

MESSIEURS,

Aux termes d'un procès-verbal en date du 16 Décembre 1935 approuvé par M. le Préfet du Nord le 9 Janvier 1936, la Société Gachie-Aula et Cie, 12, place du Lion d'Or, a été déclarée adjudicataire des fournitures de bureau et de papier nécessaires aux services municipaux pendant l'année 1936, moyennant un rabais de 15 % sur les prix portés au bordereau annexé au cahier des charges ayant servi de base à cette adjudication.

L'importance du lot était de 52.000 frs.

MM. Gachie-Aula et Cie ont, en raison des augmentations consécutives à l'application des nouvelles lois sociales, sollicité la suppression du rabais de 15 % pour toutes les fournitures effectuées du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 1936.

La Commission d'examen des marchés et contrats administratifs a émis un avis tendant à la prise en considération de cette réclamation.

Etant donné les renseignements recueillis sur les augmentations subies par l'adjudicataire, nous vous demandons de vous rallier à cette proposition et de décider que l'augmentation résultant de l'application de cette mesure sera prélevée sur les crédits spéciaux qui seront ouverts au Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un procès-verbal en date du 16 Décembre 1935, approuvé par M. le Préfet du Nord le 9 Janvier 1936, M. F. Marquant, 152, avenue de Bretagne, a été déclaré adjudicataire de la fourniture des cordes et ficelles nécessaires aux services municipaux pendant l'année 1936, moyennant un rabais de 53 % sur les prix portés au bordereau annexé au cahier des charges servant de base à cette adjudication.

L'importance approximative du lot était de 18.000 frs.

Par suite de l'application des nouvelles lois sociales et de l'augmentation des matières premières, M. Marquant a demandé de ramener le rabais de 53 % à :

1° 43 % pour les fournitures effectuées du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre 1936 ;

2° 33 % pour les fournitures livrées du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 1936.

La Commission d'examen des marchés et contrats administratifs a émis un avis favorable à la révision du marché dans le sens sus-indiqué.

Après vérification des augmentations subies par l'adjudicataire, cette proposition nous a paru raisonnable. Nous vous proposons de vous y rallier et de décider que la dépense résultant de l'augmentation sera prélevée sur les crédits spéciaux qui seront ouverts au Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 16 Décembre 1935, MM. Hautteœur et Cie, 4, rue Baptiste Monnoyer, ont été déclarés adjudicataires, moyennant un rabais de 10 % sur les prix portés au bordereau annexé au cahier des charges, des déchets nécessaires aux services municipaux pendant l'année 1936.

L'importance de la fourniture s'élevait à 8.000 frs.

En raison de l'application des nouvelles lois sociales et de l'augmentation des matières premières, MM. Hautteœur et Cie ont sollicité une majoration de 20 % à compter du 10 Octobre 1936.

N° 1269

—  
*Fournitures  
de cordes  
et de ficelles  
en 1936*

—  
*Révision  
du marché*  
—

N° 1270

—  
*Fourniture  
de déchets  
en 1936*

—  
*Révision  
du marché*  
—

La Commission d'examen des marchés et contrats administratifs estime qu'il y a lieu d'allouer une augmentation de 20 frs pour 100 kgs de déchets pour les fournitures effectuées à partir de la date sus-indiquée.

MM. Hautteœur ayant accepté cette proposition, nous vous proposons de nous autoriser à régler cette augmentation dont le montant sera prélevé sur les crédits spéciaux qui seront ouverts au Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1271

MESSIEURS,

—  
*Fourniture  
de limes en 1936*

—  
*Révision  
du marché*

MM. Tesmoingt et fils, 29 rue Pascal, ont, à la suite de l'application des nouvelles lois sociales et de l'augmentation du coût des matières premières, sollicité la révision des prix moyennant lesquels ils ont été déclarés adjudicataires des limes nécessaires aux services municipaux pendant l'année 1936.

Le rabais consenti lors de l'adjudication du 16 Décembre 1935 était de 35 %.

L'importance approximative de la fourniture était de 5.000 frs.

La Commission d'examen des marchés et contrats administratifs, à qui nous avons soumis cette réclamation, nous a fait connaître qu'il y a lieu de consentir une augmentation de :

1° 15 % pour les fournitures effectuées pendant la période du 26 Juillet au 31 Août 1936 ;

2° 20 % pour les fournitures effectuées pendant la période du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Décembre 1936.

MM. Tesmoingt et fils ayant accepté, nous vous demandons de vous rallier à cette proposition qui nous paraît équitable et de décider que la dépense résultant de cette augmentation sera prélevée sur les crédits spéciaux qui seront ouverts au Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

---



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 16 Décembre 1935, MM. Franchomme et Scrive, 217 boulevard de la Liberté, ont été déclarés adjudicataires de la fourniture des huiles et graisses nécessaires aux Services Municipaux pendant l'année 1936, moyennant un rabais de 20 % sur les prix portés au bordereau annexé au cahier des charges.

L'importance approximative du lot était de dix mille francs.

Par suite de l'application des nouvelles lois sociales et de l'augmentation des matières premières, MM. Franchomme et Scrive ont sollicité une augmentation de 15 % sur toutes les fournitures effectuées depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 1936.

La Commission d'examen des marchés et contrats administratifs a estimé qu'il y a lieu de porter le rabais :

a) de 20 à 10 % pour les fournitures du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre 1936, soit une majoration de 10 % ;

b) de 20 à 5 % pour les fournitures du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 1936, soit une majoration de 15 %.

MM. Franchomme et Scrive ont accepté cette proposition qui nous paraît équitable.

Nous vous demandons, en conséquence, de nous autoriser à payer cette augmentation dont le montant sera prélevé sur les crédits spéciaux qui seront ouverts au Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 16 Décembre 1935, MM. Tampleu Frères ont été déclarés adjudicataires des fournitures de quincaillerie nécessaires aux services municipaux pendant l'année 1936 moyennant un rabais de 42 Frs 50 % sur les prix portés au bordereau annexé au cahier des charges servant de base à l'adjudication.

L'importance approximative du lot était de 15.000 frs.

N° 1272

Fourniture  
d'huiles  
et graisses  
en 1936

Révision  
du marché

N° 1273

Fourniture  
de quincaillerie

Révision  
du marché

En raison des charges supplémentaires consécutives à l'application des nouvelles lois sociales et à l'augmentation du coût des matières premières, MM. Tampleu Frères ont demandé :

1° de ramener le rabais de 42,50 % à 25 % du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre 1936 ;

2° d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> Octobre une hausse provisoire de 30 % sur les prix prévus après déduction du rabais convenu.

La Commission d'examen des marchés et contrats administratifs a estimé qu'il convient de ramener le rabais :

I. de 42,50 % à 27,50 %, soit 15 % d'augmentation, aux fournitures effectuées du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre 1936 ;

II. de 42,50 % à 22,50 %, soit 20 % d'augmentation, aux fournitures effectuées du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 1936.

En raison des renseignements recueillis sur les augmentations subies par l'adjudicataire, la proposition de la dite Commission nous paraît plus conforme à la réalité.

MM. Tampleu Frères à qui nous l'avons notifiée ayant accepté, nous vous proposons de décider le règlement de cette augmentation dont le montant sera prélevé sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1274

MESSIEURS,

*Erection d'un  
monument  
à la mémoire de  
MM.  
Gustave Delory  
et Roger Salengro*

En décidant de mettre à l'étude un projet de monument à la mémoire de Gustave Delory et Roger Salengro, l'Administration Municipale a estimé que ce monument devrait être érigé de préférence place de République, cette place étant dans le même temps transformée et aménagée en conséquence.

*Programme de  
concours*

Ce problème, dans son ensemble, sera cependant difficile à résoudre d'une façon parfaite. Aussi avons-nous pensé qu'il était indiqué de mettre le projet au concours.

Dans ce but, nous avons fait établir un programme qui laisse aux artistes toute liberté, quant à la conception du projet à réaliser et prévoit une somme totale de quarante mille francs à répartir en prix et primes. Ceux-ci pourront donc être importants et nombreux.

Nous vous demandons de vouloir bien :

1° décider qu'un concours sera ouvert entre architectes et artistes français pour l'étude du projet ;

2° approuver le programme de concours que nous vous soumettons ;

3° inscrire au Budget Supplémentaire un crédit de 40.000 frs pour le paiement des prix et primes qui seraient attribués.

## VILLE DE LILLE

### MONUMENT A GUSTAVE DELORY ET ROGER SALENGRO ET AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

#### PROGRAMME DE CONCOURS

##### ARTICLE 1<sup>er</sup> — *Objet du Concours*

L'Administration Municipale a décidé d'élever, place de la République, un monument à la mémoire de Gustave Delory et de Roger Salengro.

Elle a décidé de plus que la place de la République serait transformée et aménagée en vue de réaliser un ensemble satisfaisant à tous les points de vue.

Un concours est ouvert entre architectes et artistes français pour l'établissement du projet comportant à la fois le projet de monument et le projet d'aménagement de la place.

##### ARTICLE 2 — *Indications générales*

Les concurrents ont toute latitude pour présenter le projet qui leur paraîtra le meilleur ; le présent concours est principalement un concours d'idées.

A part les indications données à l'article I, aucune autre obligation n'est imposée par la Ville, notamment il n'est pas imposé la construction d'un monument unique à Gustave Delory et à Roger Salengro.

L'attention des concurrents est simplement attirée sur les points suivants :

a) Il paraît désirable que les piétons puissent traverser la Place de la République entre la Place Richebé et les rues Léon Gambetta, Inkermann et Nicolas Leblanc, sans allongement important des parcours.

b) Il paraît également désirable que la circulation des piétons et voitures, sur le boulevard de la Liberté, ne soit pas détournée.

c) La chaussée centrale de la Place de la République, entre les deux terre-pleins actuels, pourra être supprimée s'il est jugé utile. Dans ce cas, la Ville envisage la déviation des lignes de tramways D et L. En venant de la rue de Béthune ou de la rue de l'Hôpital Militaire la voie laisserait le monument Faidherbe à gauche, elle contournerait la place de la République en empruntant le boulevard de la Liberté et la chaussée longeant la Préfecture. Au retour venant de la rue Inkermann ou de la rue Nicolas Leblanc la voie contournerait la place de la République, côté Palais des Beaux-Arts, puis se dirigerait vers la rue du Molinel et la rue de l'Hôpital Militaire en empruntant le boulevard de la Liberté et la place Richebé ; le monument Faidherbe restant à gauche.

#### ARTICLE 3 — *Pièces à remettre par la Ville*

Il sera remis aux personnes qui en feront la demande au maire (Service des Travaux) et moyennant le versement d'un droit de 50 frs qui demeurera acquis à la Ville :

1° le programme du concours ;

2° le plan de surface, à 2 m/m par mètre, de la place de la République et de ses abords immédiats ;

3° le plan de la place avec les égouts et les canalisations principales en sous-sol.

Les demandes de dossier devront être faites par écrit et accompagnées d'un mandat-poste ou d'un chèque de 50 frs.

Les dossiers seront envoyés par la poste à l'adresse indiquée dans la demande. Ils pourront également être retirés à la Mairie (Direction des Travaux) sur remise de la demande au maire et du mandat-poste ou du chèque.

Cette somme de 50 frs sera remboursée, après décision du Jury, aux personnes qui auront pris part au concours, mais il ne sera fait qu'un seul remboursement par projet déposé.

#### ARTICLE 4. — *Composition des dossiers à remettre par les concurrents*

Les projets devront obligatoirement comprendre :

a) une notice descriptive et explicative ;

b) un plan à 2 millimètres par mètre, de la place de la République après transformation ;

c) les plan, coupe et élévation du ou des monuments, à une échelle en rapport avec les dimensions proposées — et une maquette.

Si les pièces ci-dessus ne permettaient pas d'indiquer d'une façon précise les dispositions envisagées, il pourrait être joint des perspectives, coupes et élévations.

Dans le but d'éviter des dépenses inutiles, les dessins pourront être présentés, tendus sur châssis, entourés simplement de bandes de papier.

Les cadres moulurés, les mises sous verre, sont absolument interdits.

#### ARTICLE 5. — *Remise des projets*

Les projets devront être déposés à la Mairie de Lille — Service des Travaux — dans un délai de 6 mois à compter de l'ouverture du concours. Le jour et l'heure à partir desquels les projets ne seront plus reçus seront fixés lors de l'ouverture du concours.

Les projets pourront également être envoyés par chemin de fer, en grande vitesse et port payé. Ils devront dans ce cas être remis à la gare expéditrice le même jour avant la même heure.

Les envois devront comprendre :

- 1° un dossier A comportant les pièces indiquées à l'article 4 ;
- 2° une enveloppe cachetée portant extérieurement la lettre B et contenant :

Les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des auteurs du projet.

Une pièce établissant que les concurrents sont de nationalité française.

Le nom et l'adresse de la personne à qui devra être payé le prix ou la prime attribué et à qui devra être remboursée la somme versée conformément à l'article 3.

- 3° Une deuxième enveloppe cachetée portant extérieurement la lettre C et contenant l'adresse de la personne à qui devra être remboursée la somme de 50 frs, et à qui pourra être remis le dossier déposé.

Si le projet n'était ni retenu ni primé, l'enveloppe C serait seule ouverte et l'enveloppe B serait remise aux concurrents.

Le concours étant anonyme chaque pièce du projet, ainsi que les enveloppes B et C, portera une devise ou un emblème.

#### ARTICLE 6. — *Examen des projets. Prix et primes*

Le Jury du concours sera composé des membres de l'Administration municipale. Ceux-ci pourront, s'ils le jugent nécessaire, s'adjoindre des compétences non intéressées, par eux désignées.

Le Jury ainsi constitué examinera les projets et classera ceux qu'il jugera susceptibles d'être réalisés, après mise au point.

Les projets retenus et classés deviendront la propriété de la Ville de Lille. L'Administration Municipale pourra en disposer comme bon lui semblera et y puiser tous les éléments à sa convenance.

Le nombre des projets retenus et la valeur de chaque prix seront déterminés compte tenu du nombre et de la valeur des projets déposés. Toutefois il est stipulé qu'aucun des projets retenus, et devenant de ce fait propriété de la Ville, ne pourra recevoir de prix inférieur à 5.000 francs.

A titre de simple renseignement il est indiqué que la somme pouvant être répartie, en totalité ou en partie, entre les projets retenus et classés, est fixée approximativement à 40.000 francs.

Si le jury estimait ne pouvoir retenir aucun projet, il pourrait cependant accorder des primes aux auteurs des projets les plus satisfaisants. La somme totale pouvant ainsi être répartie entre les concurrents est fixée approximativement à 20.000 francs.

Le jury pourrait enfin accorder un certain nombre de primes pour tenir compte du travail fourni, si la somme totale attribuée aux projets retenus est inférieure à 40.000 francs.

Les projets, primés dans les conditions fixées aux deux paragraphes précédents, resteront la propriété de leurs auteurs.

Les noms des auteurs des projets retenus ou primés seront proclamés.

#### ARTICLE 7. — *Remise des projets non retenus*

Pendant une période de dix jours à compter de la proclamation des noms des auteurs des projets retenus ou primés, les projets non retenus pourront être réclamés à la Mairie de Lille (Direction des Travaux) de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h., exception faite des dimanches et jours de fête, du lundi matin et du samedi après-midi.

Ces projets seront remis à la personne désignée dans l'enveloppe C et sur justification de son identité. La somme versée conformément à l'article 3 sera de plus remboursée à la dite personne.

La Ville ne prend pas l'engagement d'assurer la conservation des projets non réclamés à l'expiration du délai de 10 jours fixé ci-dessus.

#### ARTICLE 8. — *Exécution*

Après avoir examiné les projets retenus par le jury et après avoir pris connaissance des résultats du concours, l'Administration Municipale décidera de la suite à donner aux propositions ou suggestions présentées.

Elle pourra à son gré :

a) soit confier l'étude du projet d'exécution aux auteurs de l'un des projets retenus ;

b) soit ouvrir un concours, au 2° degré, conformément aux indications qu'elle donnera ;

c) soit confier l'étude d'un nouveau projet à un architecte diplômé par le Gouvernement ou agréé pour les travaux des Communes, architecte qu'elle choisira ;

d) soit enfin renoncer purement et simplement à tout ou partie de l'aménagement envisagé par elle.

Tout en conservant une liberté absolue, l'Administration Municipale recherchera toutefois à concilier, dans la mesure du possible, les intérêts de la Ville et ceux des auteurs des projets retenus, architectes et artistes. En principe, si le projet classé N° 1 lui donne satisfaction à tous les points de vue, ce sont les auteurs des dits projets qui seront chargés de l'étude du projet d'exécution.

De même, si un concours au 2° degré était décidé, les auteurs des projets retenus pourraient seuls y prendre part.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors de votre séance du 30 Décembre 1935, vous avez, en vue de poursuivre la réalisation des nouveaux alignements du quartier Saint-Sauveur et le dégagement de l'Hôtel de Ville, ratifié la promesse de vente, souscrite par M. René Sieuw, d'un immeuble à usage de commerce de volailles et triperies, sis 279-281 rue de Paris, repris au cadastre Section B N° 2463 et construit en rez-de-chaussée sur 89 m<sup>2</sup>, aux étages sur 104 m<sup>2</sup>, une partie de ceux-ci étant édifiés au-dessus du passage de la rue Théophile Semet.

Aux termes de cette promesse, M. Sieuw s'est engagé à céder ledit immeuble, libre de toute occupation, tant par lui-même que par ses locataires, pour la Ville en avoir la jouissance le 1<sup>er</sup> Janvier 1936.

Effectivement, la Ville prenait possession du dit immeuble et le rendait inhabitable.

N° 1275

*Immeuble  
rue de Paris,  
279-281*

*Expropriation*

*Demande  
de déclaration  
d'utilité publique*

*Ordonnance de  
« donné acte »*

Or, ce projet d'acquisition n'a pu recevoir l'approbation de M. le Préfet du Nord.

Il convient cependant de régulariser cette situation de façon à procéder à la démolition d'un immeuble, dont la présence, seul, en îlot, n'a plus sa raison d'être.

M. Sieuw, qu'une telle situation a inquiété, a adressé le 18 Mars 1937, une requête à M. le Président du Tribunal de Première Instance de Lille par laquelle il sollicite, en application du décret-loi du 8 Août 1935, une ordonnance de « donné acte ». Il consent, en effet, à la cession de son immeuble, à charge par la Commission Arbitrale d'Evaluation instituée par le dit décret, de fixer le montant de l'indemnité d'expropriation.

Le sol de la propriété est appelé, conformément au tracé des nouveaux alignements du Quartier Saint-Sauveur, homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933, à être incorporé en totalité à la voie publique. Dans ces conditions, rien ne s'oppose à ce que nous poursuivions la procédure d'expropriation.

Nous vous demandons, en conséquence, d'accord avec votre Commission du Plan, de vouloir bien : 1° en application de l'article 2 du décret-loi du 8 Août 1935 solliciter de l'autorité supérieure la déclaration d'utilité publique préalable puis, en application de l'article 18 du dit décret, l'ordonnance de « donné acte » du consentement à la cession ; 2° nous autoriser à poursuivre les formalités qui résulteront du décret sus-visé ; 3° de décider que la dépense, évaluée approximativement à 500.000 frs, sera prélevée sur le crédit de même importance qui a été ouvert en vue de l'acquisition amiable projetée, au Budget Extraordinaire de 1936.

*Adopté.*

N° 1276

Voies privées

Mise en état de viabilité

*Demande  
d'application à la  
Ville de Lille des  
dispositions de la  
Loi du 15 Mai 1930  
relative à  
l'assainissement  
et au classement  
d'office des voies  
privées de la  
Ville de Paris*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Depuis de longues années, notre Administration poursuit avec continuité l'effort qu'elle a entrepris en vue de la mise en état de viabilité et d'assainissement des nombreuses voies privées existant sur le territoire de Lille.

Elle a, dans ce but, appliqué en premier lieu les dispositions de la loi du 22 Juillet 1912 sur l'assainissement des voies privées, puis provoqué ultérieurement la constitution d'associations syndicales de propriétaires en vue de permettre à ces derniers de réaliser l'aménagement des dites voies en bénéficiant des avantages prévus par la loi du 15 Mars 1928.



Désireux d'aboutir rapidement à l'aménagement et au classement des voies privées, le Conseil Municipal a, par délibération du 27 Février 1931, résolu de réduire encore la participation des propriétaires intéressés et décidé que la Ville prendrait en charge le tiers des dépenses résultant de la mise en état de viabilité et d'assainissement de toutes ces voies.

En vue de l'application de cette résolution, une somme de Frs 3.300.000 était affectée sur les fonds de l'emprunt contracté pour l'exécution du programme des Grands Travaux.

Par l'emploi de ces méthodes et l'octroi de ces avantages nous avons pu, de 1919 à ce jour, faire mettre 42 voies privées en état de viabilité et d'assainissement.

Ce résultat, bien qu'appréciable, apparaît insuffisant si l'on considère que 122 voies privées restent à aménager et qu'à la cadence actuelle il faudrait de nombreuses années pour que toutes les voies privées soient mises en état.

Il n'est cependant pas possible de faire mieux dans l'état actuel des textes qui régissent la matière. Les lois des 22 Juillet 1912 et 15 Mars 1928 imposent, en effet, à l'Administration, des formalités longues et compliquées. Elles donnent d'autre part à certains opposants irréductibles des voies de recours qu'ils utilisent sans autre but que de tenir en échec l'Administration et de retarder d'autant l'exécution des travaux.

Nous avons donc dû nous tourner vers une autre solution qui nous permette à la fois de vaincre ces résistances et de réaliser plus rapidement que par le passé l'œuvre que nous poursuivons. Cette solution consiste à demander que soient rendues applicables à la Ville de Lille les dispositions de la loi du 15 Mai 1930 relative à l'assainissement et au classement d'office des voies privées de la Ville de Paris. L'article 11 de cette loi stipule en effet que ces dispositions peuvent être rendues applicables aux autres communes soit sur leur demande, soit sur la demande du Préfet, après avis du Conseil Municipal et du Conseil Départemental d'Hygiène, par décret en Conseil d'Etat pris sur la proposition du Ministre de l'Intérieur et du Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociale.

L'intérêt de la salubrité publique exige que disparaissent rapidement ces bourbiers que constituent la plupart des voies privées non aménagées. Nous vous proposons en conséquence :

a) de donner un avis favorable à l'application à la Ville de Lille des dispositions de la loi du 15 Mai 1930 relative à l'assainissement et au classement d'office des voies privées de la Ville de Paris ;

b) de porter cet avis à la connaissance de l'autorité supérieure en lui demandant de provoquer l'extension à la Ville de Lille des dispositions de la loi sus-visée.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1277

—  
*Amicale  
Albert Calmette*

—  
*Subvention*

MESSIEURS,

En nous informant de la création de l'Amicale Albert Calmette, M. Robert Place, président de cette association, nous a adressé une requête tendant à obtenir une subvention de la Ville, afin de l'aider à faire vivre et à développer son œuvre.

Il s'agit en l'espèce d'un groupement qui s'est donné pour mission d'accorder de petits subsides ou de remettre de menus objets d'utilité courante aux malades de l'Hôpital Albert Calmette qui, se trouvant dans le plus grand dénûment, ne peuvent obtenir de leur famille le moindre secours.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement cette demande et de voter en faveur de cette Amicale une subvention de 100 francs.

La dépense sera prélevée sur un crédit spécial à ouvrir au Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1278

—  
*Congrès Inter-  
départemental  
de la Fédération  
Nationale des  
Combattants  
Républicains*

—  
*Subvention*

MESSIEURS,

La Section de Lille de la Fédération Nationale des Combattants Républicains nous a fait connaître qu'elle était chargée d'organiser, le 6 Juin, le Congrès Interdépartemental, en notre Ville.

Les organisateurs sollicitent à ce propos l'aide de la Ville.

En raison de l'importance de cette manifestation qui réunira les représentants des soixante-quatre sections du Nord et du Pas-de-Calais, nous vous proposons, d'accord avec l'Administration Municipale, d'allouer une subvention de mille francs.

La dépense fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

---

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Diverses sections de la Mutualité Ouvrière se réuniront en Congrès, les 15 et 16 Mai, en notre ville.

La Section Lilloise de la Mutualité Ouvrière, chargée de l'organisation de la dite assemblée, a sollicité le concours financier de la Ville.

En raison de l'intérêt qui s'attache à de semblables manifestations, tenant compte au surplus de ce que les travaux seront suivis par de nombreux délégués, nous vous proposons d'agréer cette demande et de décider le vote au profit des organisateurs d'une subvention de cinq cents francs.

La dépense sera prélevée sur un crédit spécial du Budget Supplémentaire de 1937.

Adopté.

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Chéri-Victor Lecoche, directeur de l'Octroi, né à Lille le 29 Mai 1879, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 1937.

Entré au service de la Ville le 21 Septembre 1903, M. Lecoche comptera, au 31 Août 1937, trente-trois ans onze mois et dix jours de service — dont dix-huit ans et cinq mois de service actif — avec un traitement moyen de 37.000 francs pendant les trois dernières années se décomposant comme suit :

Traitement .....	34.500 »
Indemnité .....	2.500 »
Total.....	37.000 »

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Lecoche a droit :

Pour vingt-cinq ans de service à la moitié du traitement moyen soit 37.000 : 2.....	18.500 »
Pour huit ans : 8/40 de 37.000.....	7.400 »
Pour onze mois : 11/12 de 1/40 de 37.000.....	847 91
Pour dix jours : 10/30 de 1/12 de 1/40 de 37.000....	25 69
Total.....	26.773 60

N° 1279

Congrès de la Mutualité Ouvrière

Subvention

N° 1280

Liquidation de pension

Octroi

Chéri Lecoche

Mais, comme en aucun cas, les pensions ne peuvent excéder les 2/3 du traitement moyen — article 5 du règlement de la Caisse des Retraites — cette pension doit être ramenée à la somme de 24.666 frs 66.

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Lecoche, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 1937, une pension annuelle de Frs : 24.666,66.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1281

MESSIEURS,

*Sport Ouvrier  
Roubaisien*

Le Sport Ouvrier Roubaisien, à l'occasion de la course cycliste qu'il organise le 23 Mai, sollicite une subvention.

*Course Cycliste  
du 23 Mai 1937*

Cette épreuve empruntant le territoire de notre Ville, nous vous prions de vouloir bien, en accord avec l'Administration Municipale, décider d'allouer une subvention de cent francs aux organisateurs.

*Subvention*

La dépense fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1282

MESSIEURS,

*Estimation des  
biens  
communaux*

Nous avons été amené à étudier l'intérêt qu'une expertise des biens communaux : bâtiments, mobilier et matériel, pourrait procurer à la Ville.

*Convention*

Cette expertise aurait pour but :

a) de reconstituer une partie des archives communales détruites pendant la guerre et de fournir ainsi des documents susceptibles d'apporter un précieux concours aux différents services municipaux ;

b) de constituer un dossier d'évaluation détaillée, avec indication de la valeur neuve actuelle et de la valeur assurance actuelle, afin de permettre d'assurer les biens communaux à leur juste valeur et d'éviter, en cas de sinistre, des pertes importantes par l'application de la règle proportionnelle ;

c) de pouvoir redresser chaque année le dossier primitif et de le mettre en harmonie avec les fluctuations de l'époque.

Plusieurs maisons spécialisées dans ce genre de travail nous ayant fait leurs offres de service, nous avons, sous réserve de la complète liberté de la Ville, confié à titre d'essai :

1° l'expertise de l'école Baggio, rue Racine, à MM. Galtier frères, 10 rue Patou à Lille,

2° l'expertise de l'annexe Charles Saint-Venant, à M. Lecart, 1 rue du Cardinal Mercier, Paris,

3° l'expertise de l'école Valentine Labbé au Cabinet Roux, 36 rue Anatole France à Lille.

L'examen des essais remis par ces trois concurrents nous a permis de nous rendre compte que l'expertise faite par le Cabinet Galtier est la plus détaillée et est celle qui répond le mieux à nos desiderata.

Cet organisme technique dispose d'un nombreux personnel spécialisé habitant Lille, en conséquence, très au courant des prix régionaux.

Nous avons de plus les meilleures références sur sa compétence et le sérieux de ses travaux.

Notre choix s'est donc porté sur MM. Galtier frères en vue de l'estimation de la totalité des biens communaux.

A cet effet, ils nous ont fait tenir un engagement aux termes duquel ils consentent notamment à nous remettre, pour tous les bâtiments, un dossier en trois exemplaires comprenant :

1° un plan d'ensemble de chaque groupe de bâtiments avec coupes, côtés à l'échelle de un centième ; 2° la description et l'estimation de chacun des bâtiments ; la valeur totale de chacun d'eux étant décomposée suivant la nature des matériaux employés ; 3° l'inventaire estimatif du matériel, du mobilier et des agencements.

Ce travail comportera pour chacun des postes la valeur à neuf actuelle et la valeur d'assurance actuelle.

Ne seront pas compris dans l'estimation les collections, livres, manuscrits et tableaux pour lesquels des dispositions seront prises ultérieurement.

La rémunération pour frais et honoraires sera calculée à raison de 0.95 pour mille de la valeur à neuf estimée au 1<sup>er</sup> Juin 1937. Elle sera mandatée au fur et à mesure du dépôt des mémoires et des dossiers y afférents.

Pour tous les bâtiments de construction récente à propos desquels la Ville pourrait fournir des documents tels que : plans, devis et marchés, il sera fait une réduction de 30 % sur les honoraires.

Il est entendu que MM. Galtier frères effectueront gratuitement et ce, pendant dix ans — à compter de la signature du contrat, — le redressement annuel des valeurs des dossiers primitifs.

Pour toutes visites demandées par la Ville en vue d'évaluer sur place des transformations apportées dans les bâtiments estimés et pour établir les dossiers additifs, la rémunération sera comptée à raison de 150 frs par journée de travail.

Nous vous demandons de vous rallier à notre choix, de nous autoriser à passer la convention nécessaire avec MM. Galtier frères et de décider que la dépense en résultant y compris le coût de l'essai fera l'objet d'un crédit spécial à ouvrir au budget supplémentaire de 1937.

Nous vous prions, en outre, de décider le règlement des honoraires dus pour les essais remis par les deux autres concurrents, soit : a) 1.217 frs 95 au Cabinet Roux ; b) 1.368 frs au Cabinet Lecart, étant entendu que ces sommes seront imputées sur le même crédit que ci-dessus.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de réaliser notre Programme d'Aménagement et d'Assainissement, ainsi que pour permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles du quartier Saint-Sauveur appartenant à la Ville et destinés à la démolition.

C'est ainsi que nous sommes entré en pourparlers avec Mlle Rosalie Fauvarque qui a accepté de rendre entièrement libre d'occupation l'immeuble rue des Etaques 60, moyennant une indemnité que nous avons cru équitable de fixer à 4.000 frs, compte tenu de tous les éléments d'appréciation dont nous avons cru nécessaire de nous entourer.

Nous vous proposons : 1° de nous autoriser à payer cette indemnité ; 2° de décider que le montant de la dépense, ainsi que les frais résultant de la régularisation de l'engagement souscrit, seront prélevés sur les crédits ouverts sur fonds d'emprunt.

*Adopté.*

N° 1283

Eviction  
de locataire  
rue des Etaques,

60

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'immeuble situé rue Saint-Sauveur 6 est appelé à disparaître pour permettre la réalisation de notre Programme d'Aménagement et d'Embellissement.

En vue de procéder à l'évacuation de cet immeuble, nous sommes entré en pourparlers avec les locataires, M. et Mme Durlot-Bachelet, qui ont accepté de le rendre entièrement libre d'occupation moyennant paiement d'une indemnité que nous avons cru équitable de fixer à 10.000 frs, compte tenu de tous les éléments d'appréciation nécessaires.

Nous vous proposons : 1° de nous autoriser à payer cette indemnité ; 2° de décider que le montant de la dépense, ainsi que les frais résultant de la régularisation de l'engagement souscrit, seront prélevés sur crédits ouverts sur fonds d'emprunt.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville est propriétaire d'un immeuble situé rue de la Vignette 37 qui est frappé d'alignement et dont la démolition s'impose en vue de permettre la réalisation de notre Programme d'Aménagement et d'Embellissement.

Nous sommes entrés en pourparlers avec le locataire dudit immeuble, M. Arthur Lenoir qui a accepté de le rendre entièrement libre d'occupation moyennant paiement d'une indemnité que nous avons cru équitable de fixer à 6.000 frs, compte tenu de tous les éléments d'appréciation nécessaires.

Nous vous proposons : 1° de nous autoriser à payer cette indemnité ; 2° de décider que le montant de la dépense, ainsi que les frais résultant de la régularisation de l'engagement souscrit, seront prélevés sur les crédits ouverts sur fonds d'emprunt.

*Adopté.*

N° 1284

—  
*Eviction  
de locataire  
rue St-Sauveur, 6*  
—

N° 1285

—  
*Eviction  
de locataire  
rue de Vignette,  
37*  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1286

*Hébergement  
des indigents  
de passage**Convention  
Rohart*

MESSIEURS,

Aux termes du contrat passé en vue de l'hébergement des indigents de passage, pour la durée d'une année, du premier Mai 1936 au trente Avril 1937, M. Rohart, aubergiste, 45 rue Gustave Delory, met à la disposition de la Ville : 1° pour la période d'été, dix lits et dix repas par jour ; 2° pour la période d'hiver, vingt lits et vingt repas par jour.

La Ville paie une redevance annuelle de 27.300 frs calculée à raison de cinq francs par jour pour l'hébergement de chaque indigent.

M. Rohart sollicite le renouvellement de cette convention dans les mêmes conditions.

Etant donné que l'établissement de M. Rohart est bien tenu et que l'exploitant assure aux hébergés le maximum de propreté et d'hygiène, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques : a) de renouveler la convention dans les mêmes conditions que précédemment ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget pour les frais de logement et de nourriture des indigents de passage.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1287

*Personnel du  
Bureau de  
Bienfaisance**Indemnité  
pour travaux  
extraordinaires*

MESSIEURS,

Le personnel du Bureau de Bienfaisance nous a adressé la requête ci-après résumée :

L'Administration Municipale ayant pris la décision d'accorder des secours aux familles nécessiteuses grévistes pendant l'année 1936 le personnel du Bureau de Bienfaisance a été amené à prêter son concours à cette occasion.

La distribution des secours aux familles des grévistes des Tramways, des dockers, de la Maison Fremaux, de la Propreté Publique et des charbonniers a été assurée entièrement par le personnel du Bureau de Bienfaisance.

La grève générale de Juin, celles du Textile et de la Métallurgie ont nécessité, en raison de l'importance du travail matériel, l'embauchage de quelques employés auxiliaires qui sont venus alléger une tâche exceptionnellement lourde.

L'organisation de l'Administration Charitable, l'expérience professionnelle des employés qui ont encadré le personnel auxiliaire, en conservant une



part importante du travail, notamment en ce qui concerne le service des guichets, réception du public, étude des fiches, application des taux, coordination, classement des tournées de distributions, surveillance générale, contrôle et statistique, ont permis l'établissement de 41.861 mandats de secours, pour une somme de 760.209 francs, de distribuer pour 29.823 frs 75 de secours en nature.

Les salaires des employés auxiliaires se sont élevés à 36.754,90. Leur importance, relativement réduite proportionnellement au chiffre des secours distribués, démontre d'une façon éloquente la part prise dans cette distribution par le personnel administratif du Bureau de Bienfaisance, qui a dû, en même temps, assurer son travail courant dans des conditions qui, sans aucun doute, ont donné toute satisfaction à l'Administration.

Mais cette besogne qui vient s'ajouter aux obligations professionnelles normales et a entraîné de nombreuses heures supplémentaires, n'est possible que grâce à la volonté de collaboration à la conscience du rôle professionnel qui incombe aux employés de l'Administration Charitable, au désir de faire face aux nécessités diverses, dans l'intérêt des indigents et de l'Administration Municipale.

Le personnel du Bureau de Bienfaisance demande qu'il lui soit tenu compte de ses efforts par l'octroi de gratifications à répartir entre tous les agents ayant effectivement pris part aux travaux exceptionnels dont il s'agit.

Après examen, l'Administration Municipale a estimé équitable la demande qui lui est présentée. Elle propose, dès lors, de lui réserver une suite favorable et de voter dans ce but un crédit de 20.000 frs.

La dépense, qui devra être appuyée d'un état justificatif, sera inscrite au Budget Supplémentaire de l'exercice 1937.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Défense Automobile et Sportive, dont le siège est au Mans, 34 boulevard de la République, garantit à la Ville le paiement des frais de la procédure à engager à l'effet d'obtenir des tiers le règlement des dommages qui seraient causés aux deux arroseuses et à la balayeuse automobile de la Propreté Publique. La prime est de 100 frs par unité. Le contrat expire le 25 Août 1937.

En vue du renouvellement, nous avons provoqué les offres des Sociétés spécialisées. La « Défense Générale » dont la direction régionale a un siège

N° 1288

Propreté  
Publique

Assurance  
des arroseuses  
et balayeuses  
automobiles

rue Patou 10, à Lille, nous a fait la tarification la plus avantageuse, soit 140 frs pour les trois véhicules.

Etant donné que ces conditions feraient réaliser à la Ville une économie annuelle de 160 frs, nous vous demandons l'autorisation de traiter sur le précédent contrat avec la « Défense Générale ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville de Lille a été citée devant M. le Juge de Paix du 3<sup>e</sup> arrondissement en remboursement des sommes perçues depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 1935 par l'Octroi de Lille, au titre de la mise en bouteilles des vins chez l'entrepositaire, par :

1° la Grande Brasserie Coopérative, boulevard Montebello 112-114 .....	45.973 80
2° la Société en nom collectif Houbron Frères, 41 rue Basse .....	3.878 10

Le jugement a été rendu le 24 Juillet 1936.

La Ville a été condamnée au remboursement des sommes sus-indiquées.

Il a été fait appel de ce jugement devant le Tribunal Civil qui, dans son audience du 8 Avril, l'a confirmé dans son intégralité.

En raison de l'importance de la question et s'agissant de l'interprétation d'une disposition fiscale concernant les octrois nous vous proposons, en accord avec nos avocats et notre Conseil juridique, de former un pourvoi en Cassation contre le jugement précité.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'équiper de réfracteurs les appareils d'éclairage à installer dans les voies publiques relevant du programme d'électrification de 1937, des prix ont été demandés à la Société Anonyme Française Holophane de Paris, seule maison spécialisée dans la fabrication desdits.

Les prix consentis par la Société Holophane sont les suivants :

N° 1289

Taxe sur les vins  
en bouteilles

Décision du  
Tribunal Civil

Pourvoi  
en Cassation

N° 1290

Achat de  
réfracteurs

Marché

- 1° réfracteur globe, double enveloppe, de la série 4433,  
prix unitaire ..... 260 »
- 2° réfracteur globe, double enveloppe, de la série 4444,  
prix unitaire ..... 390 »

Ces propositions ayant été reconnues normales, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, de les accepter et de nous autoriser à passer, avec la société susvisée, le marché que nous vous soumettons.

La dépense, soit 78.000 frs environ, sera imputée sur les crédits ouverts pour l'exécution des travaux d'éclairage.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ cent mille kilogs de ciment Portland artificiel V.P. nécessaire aux travaux de construction d'égouts et d'entretien des bâtiments communaux.

Dix-neuf négociants en matériaux ont été consultés.

Les sept concurrents qui répondirent ont donné les prix suivants :

Dufermont Henri .....	286 frs	50 les	1.000 kilogs
Lefebvre Paul .....	286 frs		d°
Van Peer et ses fils .....	287 frs		d°
Anciens Etablissements Cambier .....	290 frs		d°
Etablissements J. Danset .....	285 frs		d°
Veuve Louis Collin et fils .....	286 frs	50	d°
Etablissements Carette-Dubureq .....	290 frs		d°

L'offre des Etablissements J. Danset, 26 quai de l'Ouest, étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique et des Bâtiments, d'approuver pour valoir marché la soumission souscrite par cette firme.

La dépense en résultant, soit environ vingt-huit mille cinq cents francs sera imputée sur les crédits du Budget 1937 afférents : a) aux travaux de construction des égouts collecteurs et secondaires ; b) aux travaux d'entretien des bâtiments communaux.

*Adopté.*

N° 1291

I. — Construction  
d'égouts

II. — Entretien  
des Bâtiments  
Communaux

Fourniture  
de Ciment  
Portland

Marché

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1292

MESSIEURS,

I. — *Construction  
d'égouts*

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ cent mille kilogs de ciment de laitier V.P. nécessaire aux travaux de construction d'égouts et d'entretien des bâtiments communaux.

II. — *Entretien  
des bâtiments  
communaux*

Dix-neuf négociants en matériaux ont été consultés.

*Fourniture  
de ciment de  
laitier*

Les sept concurrents qui répondirent ont donné les prix suivants :

*Marché*

Henri Dufermont .....	240 frs	les 1.000 kilogs
Paul Lefebvre .....	239 frs	d°
Vanleer et ses fils .....	240 frs	d°
Etablissements Cambier .....	245 frs	d°
Veuve Louis Collin et fils .....	240 frs	d°
Charles Droin .....	238 frs	d°
Etablissements Carette-Dubureq .....	245 frs	d°

L'offre de M. Charles Droin, 73 avenue de l'Hippodrome étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec vos Commissions de la Voie Publique et des Bâtiments, d'approuver pour valoir marché la soumission souscrite par cette firme.

La dépense en résultant, soit environ vingt-trois mille huit cents francs, sera imputée sur les crédits du Budget 1937 afférents : a) aux travaux de construction des égouts collecteurs et secondaires ; b) aux travaux d'entretien des bâtiments communaux.

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1293

MESSIEURS,

*Port Vauban**Dragage  
mécanique**Cahier des  
charges*

Le Port Vauban n'a pas été dragué depuis 1931. Comme il est nécessaire de procéder à l'exécution de ce travail, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique : a) de décider la mise en adjudication des travaux de dragage du Port Vauban ; b) d'approuver le cahier des charges établi à cet effet.

La dépense sera imputée sur le crédit de 100.000 francs qui sera ouvert à l'article 90 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1937 sous la rubrique : Dragage des Ports Vauban et du Wault.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Société Veuve Gyselinck et Fils, 61 rue Fémy, à Marcq-en-Barœul, entrepreneur des transports nécessaires au service du Pavage, en vertu de l'adjudication du 13 Septembre 1935, approuvée par M. le Préfet le 19 Septembre 1935, a sollicité la révision des prix de son marché à la suite de l'application des nouvelles lois sociales et de l'augmentation des divers produits nécessaires à l'entretien des chevaux.

Cette demande a été soumise à la Commission d'examen des marchés qui a émis un avis favorable à l'octroi, à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1936, d'une augmentation de 22,5 %, cette augmentation tenant compte de la participation de l'entreprise à la perte.

Le dossier nous est retourné par M. le Préfet pour être soumis à votre délibération compte tenu des conclusions adoptées par la sus-dite Commission.

Nous vous proposons : a) de faire vôtres les conclusions de la Commission d'examen des marchés ; b) de décider que la dépense résultant de l'augmentation dont il s'agit, soit 30.392 frs 30, sera prélevée sur les crédits spéciaux qui seront ouverts au Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis Baudhuin, entrepreneur à Paillencourt, adjudicataire de la fourniture des attelages nécessaires à l'exécution de travaux de dérasement de la fortification, a déposé une demande de révision des prix du marché du 12 Juillet 1935, basée sur la hausse des cours des fourrages et des salaires de la main-d'œuvre.

Selon les instructions préfectorales, cette demande fut transmise à la Commission d'examen des marchés.

Cette assemblée a émis un avis favorable à l'octroi d'une augmentation de 25 % du prix de la journée d'attelage diminuée d'un abattement de 10 % comme participation de l'entrepreneur à la perte à partir du 1<sup>er</sup> Juillet dernier, soit, en définitive, une augmentation de 22,50 %.

Nous vous demandons : 1° de faire vôtres les propositions de la Commission de l'examen des marchés ; 2° de décider que la dépense de

N° 1294

—  
*Transports  
nécessaires  
au Service  
du Pavage*

—  
*Révision  
de marché*

N° 1295

—  
*Transports  
de terres  
et de matériaux*

—  
*Révision  
de marché*

8.057 frs 10 résultant de cette augmentation sera prélevée sur les crédits spéciaux qui seront ouverts au Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1296

*Elargissement  
de la chaussée  
rue du Molinel*

MESSIEURS,

Vous avez précédemment demandé et obtenu : 1° le 27 Mars 1928, la déclaration d'Utilité Publique du programme d'urgence de reconstruction des quartiers détruits ; 2° le 7 Mai 1931, l'homologation des alignements des rues intéressées par ledit projet.

Nous sommes actuellement saisi d'un projet de modification du tracé des voies de tramways rue du Molinel. La réalisation des alignements de cette rue est presque un fait accompli ; seul un immeuble situé à l'angle des rues du Molinel et du Plat ne nous appartient pas encore et il rend impossible les modifications ci-dessus rappelées, des voies de tramways, l'ouverture réelle de la rue et l'achèvement des travaux de voirie : chaussée et trottoirs. Toutes les tentatives amiables d'accord avec le propriétaire ont échoué. Il importe donc de demander et poursuivre l'expropriation de cet immeuble.

La propriété en cause, d'une superficie totale de 150 m<sup>2</sup>, appartient à M. Désiré Défossez, 116 boulevard de Lille, à Marcq-en-Barœul. Située 121 rue du Molinel et 1 rue du Plat elle est reprise au cadastre, Section I, sous les N°s 2318 et 2453 pour des contenances respectives de 107 et 43 m<sup>2</sup>. La surface comprise entre les alignements nécessaires à leur réalisation, et dont nous demandons l'expropriation, est de 140 m<sup>2</sup>.

Dans ces conditions, nous vous proposons de solliciter de l'Autorité Supérieure, en exécution de l'article 14 du décret loi du 8 Août 1935 :

a) la déclaration d'utilité publique nécessaire pour poursuivre l'expropriation, conformément au titre I, article 2, des parties entre alignements ;

b) l'autorisation de procéder aux formalités prévues au titre II, relatives à l'enquête parcellaire, pour aboutir à l'arrêté de cessibilité et à l'ordonnance d'expropriation.

Nous vous proposons, en outre, dans ce but, d'approuver le plan parcellaire que nous vous soumettons, et de décider que la dépense, évaluée approximativement à 300.000 francs, sera prélevée sur fonds d'emprunt.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'article 17 du cahier des charges de la Concession du 29 Octobre 1932 pour la distribution du gaz fixe les redevances du loyer des compteurs.

Cet article stipule en outre que ces prix s'entendent sur la base des prix au 1<sup>er</sup> Janvier 1932 et subiront une variation de 1 % pour une majoration ou diminution de 1 % du prix des compteurs par rapport au 1<sup>er</sup> Janvier 1932. Ces majorations ou diminutions ne seront applicables que si l'écart avec les prix au 1<sup>er</sup> Janvier 1932 est supérieur à 10 % en plus ou en moins.

Par suite de modifications apportées dans la construction des compteurs, la Compagnie concessionnaire fait connaître que les modèles de 10 et 30 becs n'ont pratiquement plus leur raison d'être, les modèles 5 et 20 becs étant susceptibles d'assurer leur service.

De ce fait, les locations de compteurs de 10 et 30 becs existants ont été ramenés il y a quelque temps au taux de location des compteurs de 5 et 20 becs.

Par ailleurs, les tarifs publiés le 10 Février dernier par les constructeurs donnent : a) pour les compteurs 5 becs (  $\leq$  A ) 314 frs ; b) pour les compteurs 20 becs (  $\leq$  B ) 627 frs ; au lieu de 237 frs pour les premiers et 468 frs pour les seconds en Janvier 1932.

La hausse pour les compteurs 5 et 20 becs ressort donc à 32 frs 50 % et 34 %.

La stricte application du cahier des charges conduirait à porter la location des compteurs 5 becs à 36 frs 57 et celle de 20 becs à 76 frs 38, soit mensuellement 3 frs 05 et 6 frs 36 au lieu de 2 frs 30 et 4 frs 75 actuellement.

Cependant, pour ne pas faire supporter intégralement cette hausse aux abonnés, la Compagnie concessionnaire est disposée à la limiter en ramenant les prix mensuels de 3 frs 05 et 6 frs 36 à 2 frs 80 et 5 frs 50.

Dans ces conditions, nous proposons : a) de donner acte à la Compagnie concessionnaire de ses propositions ; b) de décider que les prix ci-dessus seront applicables à compter du mois de Mai, suivant l'avis conforme donné par la Commission des Services Publics.

*Adopté.*

N° 1297

Location des  
compteurs à gaz

Modification  
du tarif

N° 1298

Hospices

*Œuvre  
des Mères  
abandonnées  
avec de  
jeunes enfants*

Avis

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

Par délibération du 23 Janvier, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accepter l'attribution, en application de la loi du 27 Juin 1904 sur le service des enfants assistés et celle du 15 Juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, de la totalité des biens mobiliers et immobiliers composant l'actif de l'« Œuvre des Mères abandonnées avec de jeunes enfants », association dissoute.

Elle a pareillement sollicité la fixation au prix provisoire de dix-huit francs en 1937 du prix de journée à payer par le service départemental de l'assistance médicale gratuite pour les originaires du département du Nord, ainsi que pour toutes autres collectivités et pour les femmes possédant un autre domicile de secours, le prix précité étant révisable en fin d'exercice avec rappel et ristourne conformément aux dispositions en vigueur pour la révision des prix de journée.

Elle a voté, enfin, en vue d'assurer le fonctionnement de l'établissement durant l'année 1937, un crédit de 350.000 frs à rattacher au chapitre III des dépenses du Budget dudit exercice.

Les recettes seront, d'autre part, inscrites au chapitre III sous la rubrique « Recettes pour prix de journée et autres causes de la Maison Maternelle Julia Bécour ».

D'accord avec vos Commissions : 1° de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques ; 2° des Finances, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération, étant entendu que sera supprimée la subvention annuelle de 2.250 frs précédemment allouée par la Ville à l'Œuvre des Mères abandonnées et dont les Hospices ne pourront bénéficier.

*Adopté.*

N° 1299

*Transports  
Funèbres*

*Relèvement  
des tarifs*

*Refus  
d'approbation*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

Dans votre séance du 23 Décembre 1936, vous avez reconnu le bien-fondé d'une demande de révision des tarifs des transports funèbres présentée par MM. Briche et Lequenne en raison de l'augmentation des salaires et de l'attribution des congés payés à leur personnel à partir du 16 Juin 1936.



Vous avez, dans le même temps, décidé l'augmentation des tarifs dans le sens ci-après :

Classes	Tarif lors de l'adjudication	Augmentation	Tarif nouveau
1 <sup>re</sup>	1.400	10 % 140	1.540
2 <sup>me</sup>	750	10 % 75	825
3 <sup>me</sup>	275	9 % 25	300
Arrivée de corps	275	9 % 25	300

Les autres classes sans changement.

Après examen par la Commission des Marchés et Contrats administratifs, cette délibération a été approuvée, le 30 Janvier 1937 par M. le Préfet du Nord.

A la suite de la signature du contrat collectif de travail, la moyenne des salaires servant de base à la rémunération des cochers et des porteurs ayant varié de plus de 10 %, les concessionnaires ont, par lettre du 1<sup>er</sup> Février, sollicité une nouvelle révision des tarifs.

L'Administration Municipale a, au cours de sa réunion du 8 Mars, donné un avis favorable à la modification des dits tarifs de la manière suivante :

Classes	Tarif du 16 Janvier 1937	Augmentation proposée	Tarif nouveau
1 <sup>re</sup>	1.540	60	1.600
2 <sup>me</sup>	825	25	850
3 <sup>me</sup>	300	25	325
Arrivée de corps	300	25	325
4 <sup>me</sup>	65	20	85
5 <sup>me</sup>	25	Sans changement	

L'application de cette nouvelle mesure laisserait à la charge des concessionnaires une somme annuelle de 7.446 frs 50 environ, compte tenu de la redevance à verser à la Ville et des droits d'enregistrement.

Cette affaire a été soumise à la Commission d'Examen des Marchés et Contrats administratifs.

Par lettre du 26 Avril, M. le Préfet nous indique que la dite Commission a émis un avis défavorable à la prise en considération de cette nouvelle

demande et invite le Conseil Municipal à ne reprendre l'étude du problème qu'après la mise en application de la loi de 40 heures à cette corporation.

\*

\*\*

Il y a eu lieu d'observer que la perspective d'une demande ultérieure de relèvement des tarifs n'apparaît pas, s'agissant de l'application stricte des dispositions d'une convention, comme un argument suffisant pour écarter la demande actuellement en voie d'examen.

Elle l'est d'autant moins, au cas particulier, que l'application de la loi sur la semaine de 40 heures n'est pas susceptible de justifier, dans l'entreprise qui nous occupe, une nouvelle demande de relèvement des tarifs.

L'application de cette loi n'aura d'incidence que sur les dépenses se rapportant aux salaires des cochers.

Les porteurs ne font, en effet, jamais 40 heures par semaine, et à moins que le règlement d'administration publique, qui fixera les détails d'application de la loi dans le service en question, ne prévoit des dispositions spéciales au sujet de cette dernière catégorie de personnel, il n'est pas douteux que les réaménagements intérieurs qui, dès maintenant, sont envisagés, permettront d'appliquer, aux cochers, le maximum hebdomadaire des 40 heures, sans que le supplément de dépenses nécessaires à cette réalisation atteigne le dixième du montant de la dépense globale des salaires évalués sur les taux actuels.

Mais, puisque malgré son intention de maintenir le jeu normal des dispositions des conventions intervenues avec les concessionnaires des services publics, l'Administration Municipale a été contrainte de faire intervenir la procédure préconisée par l'Autorité Supérieure, nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Services publics, de ne pas discuter l'avis émis par la Commission d'examen des marchés, et de le faire vôtre.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Alphonse Viseux, commandant au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, né à Lille le 28 Mars 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1937.

Entré au service de la Ville le 18 Juin 1911, M. Viseux comptera, au 30 Septembre 1937, vingt six ans trois mois et treize jours de service dont quinze

N° 1300

Liquidation  
de pension

Sapeurs-  
Pompiers

Alphonse Viseux

ans et neuf mois de service actif, avec un traitement moyen de 41.400 frs pendant les trois dernières années se décomposant comme suit :

Traitement .....	34.500	»
Avantages en nature (1/5 <sup>e</sup> ).....	6.900	»
	<hr/>	
Total.....	41.400	»

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Viseux a droit :

Pour vingt cinq ans de service, à la moitié du traitement moyen soit 41.400 : 2 .....	20.700	»
Pour un an : 1/40 de 41.400 .....	1.035	»
Pour trois mois : 3/12 de 1/40 de 41.400 .....	258	75
Pour treize jours : 13/30 de 1/12 de 1/40 de 41.400 ..	37	37
	<hr/>	
Total.....	22.031	12

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Viseux, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1937, une pension annuelle de 22.031 frs 12.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez de liquider la pension de M. Alphonse Viseux, commandant du Bataillon des Sapeurs-Pompiers qui, remplissant les conditions requises, a sollicité sa mise à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1937.

M. Viseux sollicite le bénéfice des dispositions de l'article 4 du règlement de la Caisse des Retraites des Sapeurs-Pompiers modifié par notre délibération du 23 Décembre dernier. Ledit règlement modifié accorde aux Sapeurs-Pompiers casernés, lors de leur mise à la retraite, outre la pension qu'ils se sont acquise de par leurs versements à la Caisse Municipale, une pension proportionnelle allouée au titre des services accomplis dans le cadre volontaire et calculée sur la base du barème de la Caisse des Retraites des Sapeurs-Pompiers.

Volontaire au Bataillon des Sapeurs-Pompiers du 1<sup>er</sup> Août 1901 au 31 Décembre 1921, il comptait au 1<sup>er</sup> Janvier 1922, date de son affectation dans le service caserné, 20 ans et 5 mois de service en qualité de volontaire et terminait dans ce cadre au grade de capitaine.

N° 1301

Liquidation  
de pension

Sapeurs-  
Pompiers  
volontaires

Alphonse Viseux

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement de la Caisse des Retraites des Sapeurs-Pompiers, nous vous prions de liquider la pension comme suit :

période du 1 <sup>er</sup> Août 1901 au 31 Décembre 1920 (19 ans et 5 mois de service) à raison de 80 frs par année de service :		
pour 19 ans	19 x 80 =	1.520 »
pour 5 mois	5 x 80 =	33 32

---

12

période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1921 :		
1 année à raison de 70 frs	.....	70 »

---

Soit au total ..... 1.623 32

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Viseux sur les fonds de la Caisse des Retraites des Sapeurs-Pompiers, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1937, une pension annuelle de 1.623 frs 32.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1302

*Retraités  
Municipaux*

*Allocation  
provisoire*

MESSIEURS,

Au cours des deux dernières années les retraités affiliés à la Caisse Municipale sont intervenus à de nombreuses reprises auprès de l'Administration Municipale en vue d'obtenir la suppression du prélèvement institué par les décrets-lois du 15 Juillet 1935.

Cette satisfaction leur a été finalement accordée bien qu'il n'ait pas été possible, jusqu'ici, de les faire bénéficier de la répétition des sommes qui leur ont été retenues depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 1935.

Depuis Juin, les retraités de nos services ont insisté à nouveau, en invoquant la hausse du coût de la vie, en vue d'obtenir d'abord l'attribution d'une indemnité de complément, et, en outre, la péréquation de leur pension sur les traitements actuellement en vigueur.

Nous ne pouvons, présentement du moins, agréer la première partie de cette demande qui, dans une certaine mesure, est liée à des décisions d'initiative gouvernementale.

Mais, en ce qui concerne la demande de péréquation, notre position doit être différente puisque l'Etat a réajusté les pensions de ses agents sur la base des salaires appliqués le 1<sup>er</sup> Octobre 1930, alors que la dernière péréqua-

tion des pensions opérée en faveur des retraités de nos services se référait aux traitements alloués en 1928.

Il convient cependant d'ajouter que vous avez décidé d'accorder aux retraités ayant atteint l'âge de 65 ans une allocation dite « d'attente » dont le taux, fixé à 5 % du montant de la pension et des majorations servies, constitue une sorte d'anticipation sur la péréquation à intervenir ultérieurement.

Aucune autre mesure n'a depuis lors été prise en faveur des retraités municipaux. Sans doute objectera-t-on que les retraités de l'Etat ont subi, depuis 1934, diverses mesures restrictives dont nos retraités n'ont souffert qu'à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1935. Mais il faut observer, en contre partie, que les travaux comparatifs que nous avons fait effectuer en 1936 entre la situation de nos agents retraités et celle des agents de l'Etat — les éléments de rapprochement s'appuyant d'un côté sur le règlement de la caisse municipale des retraites et de l'autre sur les décrets-lois de 1934 — ont abouti à la constatation de l'infériorité des pensions de retraite des personnels subalternes et moyens de notre Administration.

Depuis ces derniers mois la situation des retraités de l'Etat a été rétablie sur les bases fixées par la loi du 14 Avril 1924. Par ailleurs nos retraités ont vu disparaître les prélèvements qui frappaient leurs pensions.

Toutefois ce retour à l'ancien état de choses laisse intacte la question de la péréquation des pensions de la caisse municipale sur la base des traitements appliqués aux agents de nos services depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 1930.

Or, de récentes instructions ministérielles précisent qu'avant d'allouer à nos retraités le moindre avantage nouveau, notre règlement de Caisse de Retraites doit être mis en harmonie avec celui des Pensions Civiles, les dispositions relatives à la péréquation des pensions pouvant y être insérées à la condition que cette péréquation soit effectuée sur les bases du règlement modifié.

Notre service compétent procède à l'heure actuelle à ces modifications. Le nouveau règlement sera prochainement soumis à vos délibérations et transmis à l'Autorité Supérieure. En attendant, nous avons pensé qu'il pourrait être servi, provisoirement, à nos anciens serviteurs, une allocation dont le montant ne pourra excéder 90 % de l'augmentation annuelle résultant de la péréquation calculée sur la base des traitements en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> Octobre 1930.

Nous vous proposons, d'accord avec l'Administration Municipale, de bien vouloir décider d'appliquer cette mesure à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1937 ; la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous l'article 8 « Suppléments de pensions aux retraités de la Ville ».

*Adopté.*

---

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1303

*Ecoles primaires  
élémentaires**Année 1936-1937**Vacances**Fixation**Modification*

MESSIEURS,

L'arrêté ministériel du 17 Juillet 1922 fixait, ainsi qu'il suit, les congés dans les Ecoles Primaires : 1° les jours légalement fériés ; 2° le matin du 2 Novembre ; 3° les deux jours qui précèdent Pâques et la semaine suivante ; 4° deux mois à la fin de l'année scolaire ; 5° six jours à des dates fixées, pour chaque commune, par l'Inspection Primaire, après avis du Conseil Municipal.

L'arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale, en date du 21 Juillet 1933, a modifié le règlement scolaire modèle des Ecoles Primaires en ce qui concerne les vacances et les a fixées de la façon suivante : 1° les jours légalement fériés ; 2° le matin du 2 Novembre ; 3° du 24 Décembre au soir au 2 Janvier inclusivement ; 4° les deux jours qui précèdent Pâques et la semaine suivante ; 5° deux mois à la fin de l'année scolaire ; 6° deux journées en plus, à des dates fixées, pour chaque commune, par M. l'Inspecteur primaire, après avis du Conseil Municipal.

Par délibération du 23 Décembre 1936 vous aviez arrêté comme suit la répartition de ces deux jours supplémentaires : 1° le 1<sup>er</sup> Mai 1937 ; 2° le lendemain de la Fête Communale de 1937.

Mais les Pouvoirs Publics ayant considéré en quelque sorte comme jour férié le premier Mai de cette année, notamment au regard des services de l'Enseignement, l'un de ces deux jours de vacances devient libre.

Nous vous proposons d'émettre l'avis qu'il sera reporté au mardi de la Pentecôte.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1304

*Concession  
du Service  
d'Enlèvement  
des ordures  
ménagères**Augmentation  
de la subvention*

MESSIEURS,

Depuis les événements de Juin 1936, nous avons été appelés à modifier, à différentes reprises, les salaires et avantages divers accordés au personnel de l'entreprise concessionnaire de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères.

Ces modifications sont intervenues :

I. le 15 Juin 1936 sur notre décision ; II. le 26 Septembre 1936 sur sentence arbitrale du Préfet du Nord ; III. le 1<sup>er</sup> Février 1937 sur notre décision ; IV. le 19 Mars 1937 sur sentence arbitrale du Préfet.

En outre vous avez décidé :

1° de majorer les taux des allocations familiales :

a) du 1<sup>er</sup> Juillet 1936 ; b) du 1<sup>er</sup> Novembre 1937 ; ces suppléments d'indemnités étant directement remboursés par la Ville ;

2° de faire bénéficier ce personnel de 3 jours de congé supplémentaires :

a) 2 jours en 1936 ; b) 3 jours à partir de 1937.

En exécution du cahier des charges, le concessionnaire a demandé dès Juin 1936 la révision du montant de la subvention annuelle qui lui est allouée.

Nous avons temporisé, puis offert au concessionnaire de lier cette question à celle du renouvellement de sa concession, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1937 — pour une durée de 15 années — renouvellement qui en fait n'a pas eu lieu.

L'accord à réaliser reposait sur les grandes lignes suivantes : le concessionnaire faisait son affaire des suppléments de salaires réalisés au moment de l'accord ainsi que des charges supplémentaires à provenir dans l'application de la semaine de 40 heures.

En contre-partie des économies étaient envisagées par suite de l'application de diverses mesures et notamment de la motorisation du service.

Or, depuis Septembre dernier, diverses améliorations indiquées plus haut ont été accordées au personnel ; par ailleurs, la semaine de 40 heures lui a été appliquée ; enfin aucune mesure d'allègement des dépenses d'exploitation n'a été réalisée.

Nous avons été saisi d'une réclamation dans laquelle le concessionnaire fait valoir que l'exécution des décisions ci-dessus se traduisent pour lui par une dépense supplémentaire mensuelle de 65.270 frs sans aucune contre-partie. Cette somme se décompose comme suit :

Augmentation des salaires .....	16.062 »
Augmentation, résultant de l'application anticipée de la semaine de 40 heures .....	39.208 »
Augmentation des denrées .....	10.000 »

Il souligne que ses sacrifices atteignaient au 1<sup>er</sup> Janvier 1937 plus de 170.000 frs et qu'il ne saurait continuer plus longtemps dans cette voie.

Les chiffres énoncés ayant été reconnus exacts, nous vous proposons en accord avec votre Commission des Services Publics, d'allouer au concessionnaire une indemnité complémentaire d'attente de 50.000 frs par mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1937, étant entendu que le montant en sera révisé

à partir du moment où interviendra la modification de la méthode de traitement ou après la mise en service de chaque série de trois bennes.

Nous vous prions de décider en outre que cette indemnité sera prélevée sur le crédit « Propreté Publique » dont la dotation sera renforcée lors de l'établissement du Budget Supplémentaire de 1937.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Trois nouvelles voies dont l'aménagement doit être prochainement effectué sont à dénommer : la première est sise au nord du Groupe d'Habitations à Bon Marché entre la rue du Faubourg d'Arras et l'extrémité de terrains appartenant à la Ville ; la seconde, en bordure du nouveau Groupe Scolaire, relie la première de ces voies à la rue Victor Tilmant ; la troisième enfin est une voie nouvelle couverte conformément à un lotissement approuvé entre les rues Gassendi et du Chevalier Français.

D'accord avec l'Administration Municipale, nous vous prions de donner à la première de ces voies le nom de Eugène Vermersch, poète et journaliste de talent, né à Lille en 1845, mort en 1878 à Londres où il avait été exilé à la suite de sa participation à la Commune de Paris ; à la seconde le nom de Paul Bardou, ancien adjoint au maire ; à la troisième le nom de Hippolyte Lefebvre, statuaire, premier Grand Prix de Rome, membre de l'Institut.

D'autre part, en vue de répondre au désir qui nous a été exprimé de différents côtés, nous vous proposons de donner à la rue de Carvin le nom de Louis Bergot, ancien conseiller municipal, président fondateur du Syndicat Textile, et de la Brasserie l'Avenir, ancien président du Conseil des Prud'hommes.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La concession accordée à M. Daure, entrepreneur d'affichage, 40 rue du Curé Saint-Etienne, pour l'exploitation des chalets de nécessité expirera le 31 Juillet 1937.

Sur les quatre chalets exploités précédemment, deux ont été supprimés :

N° 1305

Dénomination  
des rues

N° 1306

Exploitation  
des chalets  
de nécessité  
Prorogation  
de la concession



le pavillon des Falles Saint-Martin démoli en 1934, celui du square Jussieu abattu en 1936, lors de la transformation du jardin.

Subsistent encore les chalets de la Grand'Place et du Jardin Vauban, ce dernier n'étant exploité chaque année, que du 1<sup>er</sup> Avril au 1<sup>er</sup> Octobre, pendant les heures d'ouverture du jardin.

Etant donné que la question de construction de nouveaux chalets n'est pas encore au point, nous estimons qu'il convient de surseoir à l'adjudication.

Nous avons proposé à M. Daure de proroger la concession pour une année dans les mêmes conditions que précédemment, notamment, moyennant une redevance annuelle de 3.077 frs qui sera toutefois augmentée des frais de consommation d'eau au tarif industriel.

Le concessionnaire ayant accepté, nous vous demandons de vous rallier à cette proposition.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des lois des 11 Août 1850 et 15 Avril 1873, des certificats d'insuffisance de fortune sont réclamés à l'appui de demandes de bourses formées par les personnes désignées ci-après habitant notre Ville :

### I. Ecole Nationale d'Arts et Métiers de Lille

Mme Marcelle Desgranges, sans profession, domiciliée 10 rue Blanche, est complètement à la charge de sa famille — le mari est interné.

A deux enfants : 1° le candidat, Pierre, 17 ans ; 2° Marie-Rose, 5 ans, écolière.

### II. Ecoles Nationales d'Agriculture de Grignon, de Rennes et de Montpellier

Mme Bramme, née Peron, bouchère, 113 rue Jules Guesde. Le produit annuel de son commerce est de 25.000 frs.

Mme Bramme est mariée, a trois enfants : 1° Albert, 20 ans, le candidat ; 2° Louis, 18 ans, apprenti soudeur ; 3° René, 16 ans, apprenti boucher.

Nous vous demandons de certifier ces faits.

*Adopté.*

N° 1307

Ecoles de l'Etat

Avis sur bourses

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1308

—  
Fourniture  
d'imprimés  
aux  
Services  
Municipaux

—  
Nouvelle  
adjudication

MESSIEURS,

La Commission Préfectorale d'Examen des Marchés à qui nous avons, conformément aux instructions ministérielles, soumis les demandes de révision de prix de l'Imprimerie Ouvrière et de l'Imprimerie Chaussoy, fournisseurs des imprimés municipaux en vertu de l'adjudication du 9 Décembre 1935, après avoir proposé les taux de majorations à accorder aux imprimeurs, a préconisé la mise en adjudication de ces fournitures sur des bases tenant compte des nouvelles lois sociales.

Nous soumettons à votre approbation le cahier des charges de la nouvelle adjudication en soulignant que, d'accord avec l'Administration Municipale, l'adjudication sera ouverte à tous les imprimeurs du département en ce qui concerne les lots 2 à 6 inclus.

Seul le premier lot concernant l'impression des délibérations du Conseil Municipal, du Bulletin Administratif et des rapports des Commissions, sera réservé aux imprimeurs ayant le siège de leur exploitation commerciale et industrielle sur notre territoire.

*Adopté.*

Le Conseil se forme ensuite en comité secret afin de statuer sur les dossiers d'assistance.

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1309

—  
Allocations  
militaires  
—  
Armée active

—  
Avis  
—

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les jeunes gens dénommés ci-dessous :

Laurent Bertram

Henri Morel

Paul Decroix

Adolphe Perrain

René Deloffre

Pierre Rouzé

Alexandre Herbaux

Edouard Segers

Maurice Heuninck

André Vandaele

Marcel Lahaye

Roger Villers

Roger Lehon

Les intéressés remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous prions d'émettre un avis favorable à ces demandes.

*Avis favorable.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les réservistes dont les noms suivent :

N° 1310

—  
*Allocations  
militaires*

—  
*Réservistes*

—  
*Avis*

Victor Acquette	Marcel De Bœck
Georges Alexandre	Emile Debusscher
Emile Apers	Bertrand Decroix
André Badoux	Maurice Defaux
Robert Ballieu	Adolphe Dejonghe
André Barbeau	Jules Dehette
Marcel Barbillon	Louis Delacroix
Auguste Bastien	Albert Delannoy
Ernest Bauduin	Jean Delannoy
Joseph Beckers	André Delbaere
André Becq	Roger Delcourt
Edmond Becquet	Aleide Delebarre
Paul Belval	Jules Delmeulle
Lucien Blaise	Robert Delory
Angelo Boer	Maurice Demaerschaelck
Émile Boonaert	Jean De Martelaere
Ernest Bouquet	Maurice De Naer
Emile Braecke	Edouard Denneulin
Albert Breckpot	Henri Dens
Denis Bury	Alexandre Deruyck
Louis Casene	René De Rycker
Emilien Cocheteux	Georges Deschamps
Eugène Coens	Victor De Smet
René Cocq	Albert Desodt
Edouard Colmant	Léon Despinoy
André Combaux	Adolphe Desquien
Louis Coppin	Daniel Devulder
Daniel Corbu	Julien Diers
Charles Cornu	Jean Docus
Roger Courtecuisse	Arthur Domsin
Alfred Curnelle	André Donck
Roger Darras	Georges Dore
Gabriel David	André Doutrelon
André Debeer	Raymond Duburque
Paul Debeire	Alphonse Dumont
Louis Debladis	Auguste Elyn
Marcel De Bock	Jules Ernould

Emile Evrard	Fernand Magniez
Pierre Farineaux	Lucien Matha
Marcel Fetu	Léon Mercier
Edouard Flament	Fernand Mertens
Charles Follet	Nestor Messelier
Charles Fruchart	Paul Messiaen
Maurice Gaeremynck	Georges Meurice
Constant Galland	Adrien Meurillon
Albert George	Gaston Meurillon
Adrien Ghesquier	Robert Millecamp
Henri Ghesquiers	Robert Moronval
Jean-Baptiste Ghestem	Charles Murray
Albert Glorian	Jean-Baptiste Nieuviart
Paul Glorian	André Nieuwjaer
Pierre Glorieux	Georges Nivesse
André Goethals	Maxime Ouseau
Alphonse Gourdin	Jean Paulier
Narcisse Hannedouche	André Peeters
Gaston Hazebroucq	Robert Plachot
Julien Joachim	Auguste Polet
Georges Jouy	Georges Porreye
Jean Keyser	Jean Portet
Paul Krebs	Kléber Prevost
Victor Laffez	Jean Pyllyser
Marceau Lahaye	Louis Rever
René Lambert	Georges Reynaert
Maurice Lancelot	Jean Rickebusch
André Leclercq	François Roelofs
Arthur Leglise	Jules Rose
Jean Leleu	Auguste Samaillie
Maurice Lelou	Edouard Schoreel
Edmond Lemaire	Marcel Sebille
Eugène Lemaistre	Henri Selen
Maurice Lemaitre	André Selversmet
Léon Leplant	Louis Senechal
Charles Leplat	Robert Simon
Jean Leroy	Léonce Six
Robert Leroy	Marcel Six
Robert Lesage	Henri Squimbre
Adolphe Letombe	Pierre Stephan
Fortuné Leur	Jean Théry
Jules Liagre	Kléber Thirmon
Maurice Loyiny	Georges Thomas
Charles Luyten	Eugène Thuilliez

Fleury Tocker	Raymond Vandervynkel
Oscar Trache	Robert Vaneder
Henri Trinchez	Charles Vantrepotte
Henri Tune	Pierre Van Weydevelt
Léonce Valet	Albert Verbregue
Julien Vanbesien	Victor Verbruggen
Julien Van Calster	Marcel Verhelst
Emile Vandenas	Amédée Veruppen
Eugène Vandenberghe	Gilbert Violet
Georges Vandebossche	Emile Vroman
Léon Vandembulcke	Auguste Wellemans
Florent Vandenplas	Henri Wettling

Ces réservistes remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leur demande.

*Avis favorable.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi, demandes émanant de femmes ayant leur domicile de secours à Lille.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques a examiné les dossiers de ces postulantes.

Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste les personnes dont les noms suivent :

### *Admissions d'urgence*

Mmes Antonick Anna ; Blanchatte née Ployaert Germaine ; Bourgeois née Planque Léonie ; Bossu née Verheyen Louise ; Bouteman née Renoncourt Thérèse ; Bron née Delaval Solange ; Crépelle née Patin Marthe ; Dasnoy née Finet Georgette ; Debuegne Marie ; Declereq née Woirgnard Madeleine ; Decubler née Gruson Madeleine ; Delannoy née Saint-Michel Adrienne ; Delval née Dewilde Gabrielle ; Demeulanaere née Decopman Lucienne ; Denis Flore ; Deplacie née Denis Zoé ; Dequeker née Lévêque Suzanne ; Descamps née Crépin Raymonde ; Desgardin née Florent Marcelle ; Deudon née Debryne Marthe ; Dezorzi née Agostini Maria ; Dorchiez née Despoix Jenny ; Faille née Gouillart Georgina ; François née Nieuwiaris

N° 1311

—  
*Assistance  
aux femmes  
en couches*

—  
*Loi du 17 Juin  
1913*

Olympe ; Goessens née Vandenhuyse Marie-Louise ; Hennion née Kuklis Julia ; Joseph née Millet Marthe ; Landsherre née Desreumaux Marguerite ; Lech née Piaschi Hélène ; Leroux née Vannieuwenhove Carmen ; Libbrecht née Stock Louise ; Marville Marthe ; Mylle née Dervaux Denise ; Pède née Dauchy Simonne ; Réveillon née Bonny Marie ; Rompteau née Mariencourt Jeanne ; Schatteman née Beaumont Denise ; Thellier née Vicot Lucienne ; Veinman née Trupin Marcelle ; Vandebossche née Delrue Marcelle ; Vanderdonckt née Lecompte Jeanne ; Vandorpe née Delmotte Yvonne ; Vanmeenen née Lebroucq Fernande ; Verro née Caubergs Blanche ; Verzeel née Longuepez Emilienne ; Waeghe née Delannoy Emilie ; Wallet née Carbone Marie ; Wydau née Timmerman Alphonsine ; Bataille née Hayart Adèle ; Bomba née Kurkiewiz Antonia ; Blume née Flanquart Marguerite ; Braure née Debeugny Léa ; Brulois née Fairer Simonne ; Buisine née Ménebo Clémence ; Cailleux née Barbier Marie ; Cappelle née Ruckebusch Maria ; Cappelle née Leroy Simonne ; Carbonnet née Usal Marie ; Castelin née Bar Marthe ; Clabaut née Trentesaux Marie ; Claes née Dewel Lucie ; Confrère née Lemaire Raymonde ; Contreras née Menet Nelly ; Cornette née Benoit Léonie ; Cornu née Egret Marie ; Couttenier née Libert Germaine ; Decroix née Berlemont Ida ; Delmotte née Aernout Germaine ; Delos née Godtschalck Raymonde ; Duchateau née Barbe Marie ; Duchatel née Waude Angèle ; Durieux née Vandembilcke Floria ; Duvauchelle née Uytterhaeghe Suzanne ; Firmin née Heyndrickx Solange ; Gilles née Froidure Alphonsine ; Gravelin née Boterdael Maria ; Lagneau née Quentin Léontine ; Lambert née Walbecq Anne ; Laurent née Schiettecatte Suzanne ; Lutun née Wattlelos Marie-Louise ; Martin née Chotard Marcelle ; Mascaret Berthe ; Masselis Liliane ; Meunier née Procureur Camélia ; Obert Marie ; Père née Poupard Jeanne ; Prévot née Biestraeten Lucienne ; Schaessens née Cnudde Jeanne ; Sobry Sophie ; Tavernier née Cnudde Jeanne ; Vanden Bil née Détez de la Drève Germaine ; Vanden Berghe née Henne Paulette ; Verburght née Denis Albertine ; Vercoutter née Manderick Marguerite ; Vercruysse née Timmerman Hélène ; Wahl née Dépret Rachel ; Wallet Marie-Thérèse ; Beels née Vande Meulebroucke Jeanne ; Brachet née Henry Odette ; Brostin née Decastiau Hélène ; Bratte Simonne ; Crépe née Dambrack Denise ; Crzywacz née Janichi Antonnie ; Debruycker née Galet Augustine ; Delignie née Leplat Raymonde ; Dervaux Adrienne ; Dewilde née Rouzé Blanche ; Dhellen née Dousselaere Fernande ; Deknudt née Verhulst Berthe ; Dougki née Verdière Céline ; Ialenti née Delplanque Marie ; Lematte Clara ; Mortelette née Cauwenbergh Marie ; Machtelinck née Dubus Léonie ; Salomez née Delcourt Jeanne ; Willocq née Noé Simonne ; Vve Delaine née Teinchon Isabelle ; Defaux née Coneim Berthe ; Desmettre née Thomann Marie ; Jeanmaire née Deleu Florine ; Marcel née Danel Marguerite ; Montignies née Blomme Denise ; Polin Julien ; Vandekerchove née Vandevckde Berthe ; Vandebossche née Danel Madeleine.

*Rejets*

Mmes Bonnel née De Marez Suzanne ; Debruyne née Vandecasteele Marie ; De Rycker née Delplanque Jeanne ; Dervaux née Lamour Carmen ; Dulluard née Décottignies Germaine ; France née Odin Fernande ; Grosjean née Leignel Madeleine ; Lefever née Missienne Angèle ; Liébaert née Caspers Carmen ; Makare née Skotuicka Brunislawa ; Mennevaux née Deswarte Marguerite ; Sanders née Tullifer Jeanne ; Ulryn née Pèle Sophie ; Vanacker née Sénélaer Madeleine ; Valet née Beaussaert Léonie ; Willoq née Dorchie Madeleine ; Barbillon née Bray Irma ; Collin née Crzouka Monique ; Colmant née Clukers Ludowicca ; Dujardin née Nivesse Jeanne ; Guelton née Telle Pauline ; Marlier née Caron Louise ; Pichon née Hagemon Zulma ; Pressé née Brogniart Adèle ; Woillez née Eckeloot Céline.

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 1312

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles Nombreuses, des familles suivantes présentant les conditions requises par la loi :

Assistance aux  
Familles  
Nombreuses

Loi du 14 Juillet  
1913

**A. — Familles**

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
Baclet-Pluquin .....	40, rue des Bouchers .....	26 Février 1937.
Donghi Aristide .....	127, rue Jules Guesde .....	14 Mars 1937.
Lemoine Henri .....	10, rue Victor Renard .....	25 Mars 1937.
Moncheaux Julien .....	11, rue des Moulins de Garance	1 <sup>er</sup> Avril 1937.
Nannini Giovanni .....	1, place Guy de Dampierre ..	31 Janvier 1937.
Wuyts Yvonne .....	37, rue Baudin .....	20 Février 1937.

Nous vous proposons d'émettre un avis de rejet à la demande formulée par :

Bauwens Alfred .....	37, rue Mexico .....	Ressources supérieures au barème.
----------------------	----------------------	-----------------------------------

Les dossiers sont transmis, à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1313

MESSIEURS,

—  
Assistance aux  
Vieillards,  
Infirmes  
et Incurables  
—

Loi du 14 Juillet  
1905  
—

Assistance  
à domicile  
—

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

### 1<sup>re</sup> PARTIE

NOMS	DOMICILE	Propositions
Femme Barthelemy-Recloux ..	Rue Gustave Delory 164 .....	40+10. 16 Mars 1937.
Becquercan Charles .....	Rue des Postes 241 .....	44+11 au lieu de 40+10.
Veuve Berghe-Dessève .....	Rue des Urbanistes 2 .....	80+20. 1 <sup>er</sup> Juin 1937.
Bertin Lucie .....	Rue des Dondaines 68 .....	80+20 au lieu de 48+12.
Bouchery Henri .....	Place du Lion d'Or 5 .....	Refus.
Bouckaert Octave .....	Rue d'Anvers 14 .....	Défavorable.
Bouderiez Florimond .....	Rue de l'Arbrisseau 30 .....	40+10 au lieu de 80+20.
Veuve Boët-Guerlus .....	Rue du Long Pot 7 .....	32+8. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Veuve Bugeon-Gontagny .....	Rue Eugène Jacquet 29, allée Porcher .....	40+10. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Veuve Brumel-Pattyn .....	Avenue du Peuple Belge 50 ..	64+16. 16 Juin 1937.
Veuve Buytart-Vandendaele ..	Rue de la Justice 13 bis, cour Descamps .....	60+15. 16 Mars 1937.
Veuve Calonne-Bocquet .....	Rue d'Esquermes 46 .....	Radiation, aidée par ses en- fants, ressources supérieu- res au taux.
Camerlynck Théophile .....	Rue Malakoff 35 .....	Maintien au taux de 76+19.
Femme Camerlynck-Decreus ..	Rue Malakoff 35 .....	Maintien au taux de 76+19.
Femme Cense née Leducq .....	Rue Mourmant 3 .....	80+20. 16 Février 1937.
Femme Chatelain-Gille .....	Rue Aristote, cour Marcourt 6	Refus. Ressources suffisan- tes.
Chatelet Alphonse .....	Rue de l'Arbrisseau, cour Vi- nial 3 .....	60+15 au lieu de 40+10.
Femme Chatelet-Geers .....	Rue de l'Arbrisseau, cour Vi- nial 3 .....	40+10. 1 <sup>er</sup> Février 1937.
Colle Léopold .....	Rue Fontenoy 27 bis .....	58+14,50. 1 <sup>er</sup> Avril 1937.
Femme Colle-Picout .....	Rue Fontenoy 27 bis .....	58+14,50 au lieu de 40+10.
Cousin Gaston .....	Rue des Tours 12 .....	67,20+16,80. 1 <sup>er</sup> Avril 1937.
Crame Léopold .....	Rue de Loos 39 .....	64+16 au lieu de 44+11.
Veuve Crapez François .....	Rue de la Madeleine 16 .....	80+20. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Danquigny Marie .....	Rue de Roubaix 30 .....	67,20+16,80 au lieu de 60.
Dautriche Mathilde .....	Rue Sainte-Catherine 41 .....	80+20. 1 <sup>er</sup> Août 1937.
Debever Sidonie .....	Rue Roland, cour des Augus- tins 24 .....	80+20. 16 Janvier 1937.
Debooscher Clémence .....	Rue du Général De Wett 12 ..	40+10. 1 <sup>er</sup> Février 1937.



NOMS	DOMICILE	Propositions
Femme Debusschère-Lechantre	Rue d'Arcole 55 .....	Radiation, en raison du salaire du mari.
Femme Debroyne-Scherpereel..	Rue Matteotti 35 bis .....	60+15. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Debyser Gustave .....	Rue de Rivoli 8 .....	Maintien au taux de 68+17.
Declercq Albert .....	Rue Manuel 33 .....	80+20. 16 Novembre 1936.
Declercq Florimond .....	Rue Monge, cité Bardoel .....	13,60+3,40. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Veuve Decomble-Debruyne ....	Rue des Postes 175 cité Pesez	40+10. 1 <sup>er</sup> Décembre 1936.
Veuve Decuyper Boite .....	Rue Gantois 23 .....	40+10. 16 Février 1937.
Veuve Deflesschouwer-Cambier.	Rue du Faubourg de Béthune, cour Thomas 34.	Refus, les enfants peuvent et doivent aider.
Veuve Degomme-Beudaert ....	Rue de Rivoli 60 .....	40+10. 16 Mars 1937.
Veuve Dhaene-Van Vyve .....	Rue Colbert, cour Bohem 16 ..	Refus, les enfants doivent aider.
Veuve Delaux-Billiet .....	Cité Philanthropique 227 ....	44+11. 16 Janvier 1937.
Delecroix Moïse .....	Rue de Wazemmes 143 .....	Refus, pas totalement incurable.
Veuve Deledique Richard .....	Rue Alphonse Mercier 52, cour Vion.	Refus, les enfants peuvent et doivent aider.
Veuve Delesalle-Deplechin ....	Rue Newton 21 bis .....	Refus, les enfants peuvent et doivent aider.
Femme Deletête-Decherf .....	Rue Augereau, cour Coppée 18	40+10. 16 Décembre 1936.
Veuve Delos-Schultz .....	Rue Saint-André 129 .....	80+20. 1 <sup>er</sup> Avril 1937.
Veuve Demanne-Campion ....	Rue des Robleds 22 .....	64+16 au lieu de 50.
De Nève Vital .....	Rue du Four à Chaux 51 ....	64+16 au lieu de 80+20.
Deplancke Arthur .....	Rue du Faubourg des Postes, cour Lebleu .....	60+15 au lieu de 80+20.
Deplanque née Ronce .....	Pavillon Casseville 45 .....	Défavorable, ressources suffisantes.
Derache née Dejonghe .....	Rue des Postes 205 .....	40+10. 16 Décembre 1936.
Dermenghem née Calimez ....	Cité Philanthropique 8 .....	Défavorable, ressources suffisantes.
De Nève née Van den Breden ..	51 rue du Four à Chaux .....	64+16 au lieu de 80+20.
Derache née Schelfaut .....	Rue du Bel Air, cour Runeuve 5	40+20 au lieu de 80+20.
Desplanques Georges .....	25 rue Jules Breton .....	Suppression. Ressources de la famille suffisantes.
Devaux née Lecage .....	Rue de l'Arbrisseau 12 .....	Défavorable. Ressources suffisantes.
Dizy Gabrielle .....	Rue Mourmant 35 .....	32+18 au lieu de 40+10.
Dronzin Martial .....	Rue Eugène Jacquet 11 .....	40+10. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Druesnes Sophie .....	39 rue des Meuniers .....	80+20. 1 <sup>er</sup> Janvier 1937.
Dubeaurepaire née Delomar...	Rue Deleplanque, 26 .....	60+15. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Dubeaurepaire Henri .....	Rue Deleplanque 26 .....	20+5. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Dubois Norbert .....	90 rue du Faubourg des Postes	80+20. Maintien.
Dubus née Briand .....	31 rue Boucher de Perthes ...	60+15. 1 <sup>er</sup> Février 1937.
Ducrocq née Orient .....	19 rue Henri Kolb .....	Défavorable. Ressources suffisantes.
Duhez née Facq .....	64 rue des Meuniers .....	Suppression. Ressources suffisantes.
Dujardin née Tossin .....	12 rue de Bône .....	40+10. 1 <sup>er</sup> Avril 1937.
Dumetz Louis .....	Rue de Londres 12 .....	40+10. 16 Mars 1937.
Dumortier née Alsters .....	88 rue des Bois Blancs .....	Défavorable. Enfants peuvent aider.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Dupire née Geeraert .....	23 rue Charles de Muysaert ..	72+18. 1 <sup>er</sup> Décembre 1936.
Duponthieu née Donnais .....	Rue de l'Alma 18 .....	40+10. Maintien.
Everaert née Camu .....	11 avenue Dorchiez .....	20+5. 1 <sup>er</sup> Février.
Foucart Alfred .....	84 rue Ratisbonne .....	40+10. Maintien.
François Claire .....	16 rue de la Madeleine .....	80+20. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Fruit Emile .....	72 rue de Bavai .....	80+20 au lieu de 40+10.
Gadenne née Lehouck .....	82 rue de Bapaume .....	Défavorable, est aidée par ses enfants.
Gammelin née Cauler .....	14 rue Armand Carrel .....	40+10. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Gaspar née Leblond .....	3 rue Lamarck .....	Défavorable. Ressources suffisantes.
Gauthier Fortuné .....	19 ter rue Saint-Sauveur ....	49,60+12,40. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Gevaert Charles .....	34 rue de Marseille .....	47,20+11,80. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Glibert née Darras .....	12 rue du Magasin .....	Défavorable. Ressources suffisantes.
Groulez née Cauchie .....	11 rue du Magasin .....	Défavorable. Non incurable.
Guffroy Léon .....	33 rue Magenta .....	Défavorable. Ressources suffisantes.
Guilbert Jean-Baptiste .....	Rue Sainte-Catherine, cour Notre Dame 3.	Rejet. Invalidité insuffisante.
Haegeman Constant .....	22 rue Mahieu .....	40+10. 16 Janvier 1937.
Hary veuve Leriche .....	26 rue d'Eylau .....	Rejet pas total, incurable.
Hénaut veuve Pianchon .....	132 rue du Buisson .....	60+15. 1 <sup>er</sup> Août 1937.
Hennebutte Théodore .....	144 rue Philadelphie .....	60+15. 16 Mars 1937.
Hennuiez Alfred .....	Rue de la Justice, cité Polin 6	Rejet. Ressources suffisant.
Hotton Benoot .....	Rue Auguste Bonte, cour Spinart 2 .....	Rejet. Ressources suffisant.
Honsia née Vergalle .....	83 rue des Sarrazins .....	60+15. 16 Janvier 1936.
Houzé veuve Chavatte .....	32 rue du Metz .....	64+16. 16 Mai 1937.
Hudelo Pauline .....	168 cité Philanthropique .....	64+16 au lieu de 70.
Jacquet Zénaïde .....	10 rue Hippolyte Laurand ....	80+20. 1 <sup>er</sup> Avril 1937.
Jenny veuve Dupont .....	144 rue d'Esquermes .....	44+11. 1 <sup>er</sup> Novembre 1936.
Joffroy Elodie .....	Rue des Bonnes Rappes 12 ....	29,60+7,40. 16 Mars 1937.
Kerjean Michelet .....	Rue d'Arras 129 .....	80+20. 1 <sup>er</sup> Janvier 1937.
Lamine veuve Denneulin .....	129 cité Philanthropique .....	80+20. 1 <sup>er</sup> Mai 1937.
Laporte veuve Blondin .....	12 place Philippe de Girard ..	24+6 au lieu de 80+20. Aidée par enfants.
Lavault veuve née Declercq ....	232 rue de l'Arbrisseau .....	80+20 au lieu de 75.
Leball Marie .....	8 place aux Bleuets .....	80+20. 1 <sup>er</sup> Avril 1937.
Lé Biez veuve Hurtrel .....	46 rue Mexico .....	80+20. 16 Mars 1937.
Leclercq Jeanne .....	Rue et cité Saint-Maurice 11..	80+20. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Lefebvre Oudart .....	Rue Jean-Jacques Rousseau 25	60+15. 16 Février 1937.
Leflère Charles .....	18 rue Dumont d'Urville .....	80+20. 16 Avril 1937.
Le Goff Mélanie .....	54 rue Henri Kolb .....	80+20. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Lemaitre Lenglen .....	11 rue Roland .....	40+10. 16 Février 1937.
Lemoine Jean-Baptiste .....	1 rue Rubens .....	80+20. 1 <sup>er</sup> Novembre 1936.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Leroy Hortense	Rue Sainte - Catherine, cour Cado	44+11. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Lévêque Blanche	Rue des Tanneurs, cour Dasonville	Rejet. Aidée par son fils.
Linquette veuve West	Rue Léonard Danel 34	67,20+16,80. 16 Mars 1937.
Locheron veuve Delebarre	44 rue de Lyon	23,20+5,80. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Loez veuve Heykman	40 rue du Bois Saint-Sauveur	Rejet. Enfants peuvent aider.
Maertens veuve Bastelier	33 rue d'Austerlitz	28+7. 1 <sup>er</sup> Novembre 1936.
Malin veuve Desfossez	1 rue Saint-Gabriel	60+15. 1 <sup>er</sup> Février 1937.
Mareel Arthur	Rue de Buffon, cour Saint-Honoré	80+20. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Martin Eugène	Quai de l'Ouest, cour Crépin	12,80+3,20. 1 <sup>er</sup> Janvier 1937.
Mathon Aglaé	Rue Princesse 52 bis	80+20. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Mollerie Angèle	Rue Mirabeau, cour André 8.	40+10. 16 Janvier 1937.
Mortier Pauline	Rue Saint-André 121	76+19. 1 <sup>er</sup> Avril 1937.
Montagne veuve Van den Eekh	75 rue du Pôle Nord	40+10. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Nigeon veuve Bonnerre	99 rue Saint-Gabriel	80+20. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Noël Marthe	25 rue Fombelle	40+10. 1 <sup>er</sup> Janvier 1937.
Ortille Defresne	28 rue Saint-Nicolas	40+10. 16 Janvier 1937.
Pagant Victor	Square Rameau 2	40+10. 1 <sup>er</sup> Janvier 1937.
Parmentier Georges	Rue Fabre d'Eglantine 58	20+5. 16 Février 1937.
Patout femme, née Sory	Rue des Robleds 20	40+10. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Pepet Zoé	Boulevard Montebello, cour de l'Ambulance	60+15. Maintien.
Pépin Maurice	14 rue de la Vignette	80+20. 1 <sup>er</sup> Janvier 1937.
Phellion Jules	12 rue de la Cité	40+10. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Pillot Désiré	26 rue Ernest Deconninck	60+15. 16 Mars 1937.
Plet née Pluym	43 rue Vantroyen	40+10. 16 Mars 1937.
Pottier veuve néc Bastien	161 rue de Wazemmes	Suppression. Aidée par enfants.
Ramael Gustave	30 rue Fontenoy	20+5. 16 Mars 1937.
Ravez veuve Coulon	2 rue d'Angleterre	67,20+16,80. 1 <sup>er</sup> Avril 1937.
Rousseaux Alphonse	Rue de Flandre 100, cour	52+10. 16 Janvier 1937.
Rousseaux Braem	Rue de Flandre 100, cour	24+6. 16 Janvier 1937.
Schabaille veuve Smolders	52 rue Fontenoy	60+15. 13 Février 1937.
Schmitt Jules	22 rue des Bouchers	67,20+16,80 1 <sup>er</sup> Avril 1937.
Seys François	35 rue Vantroyen	Rejet.Ressources suffisantes
Seys née Vander Bruggen	35 rue Vantroyen	Rejet.Ressources suffisantes
Six Charles	138 rue de Wazemmes	40+10. 1 <sup>er</sup> Janvier 1937.
Slagmulder Yung	Cité Philanthropique 149	60+15. 16 Janvier 1937.
Smagghe Marie	19 rue Gustave Joncquet	Rejet.Ressources suffisantes
Soenen née Merchie	39 rue Lamartine	32+8. 16 Février 1937.
Stellamans veuve née Méhay	2 rue de Marseille	53,20+13,30. 1 <sup>er</sup> Avril 1937.
Tavernier Marie-Thérèse	9 rue du Priez	80+20. 1 <sup>er</sup> Janvier 1937.
T'Hoof veuve née Vandecasteele	47 rue Désiré Bondues.	19,20+4,80 au lieu de 60+15. Aidée par enfants.

NOMS	DOMICILE	Propositions
Tyrou Henri .....	26 rue Magenta .....	80+20. 1 <sup>er</sup> Octobre 1936.
Vancollie née Soen .....	Rue des Trois Mollettes 29 ..	40+10. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Vanden Bosschelle Taillière ..	Rue des Bois Blancs 272 .....	Rejet. Enfants peuvent aider.
Vanderstraeten veuve Baudoux	Rue Rubens, cour Messéan ..	40+10. 1 <sup>er</sup> Janvier 1937.
Vandevivre Elmire .....	Rue de Buffon 44 .....	60+15. 1 <sup>er</sup> Février 1937.
Vandevoorde Cornil .....	Rue de Douai 3 .....	40+10. 16 Mars 1937.
Van de Wiele Vandenberghe ..	Rue du Commerce 33 .....	Rejet. 1 <sup>er</sup> Février 1937.
Vanmaldeghem Mathilde .....	Rue des 3 Mollettes 29 .....	20+5. 16 Mars 1937.
Van Rysselberghe Vitaal .....	Rue de Saint-Quentin, cour Bonnet .....	27,20+6,80. 1 <sup>er</sup> Mars 1937.
Verbeke Louis .....	Rue d'Arcole 5 .....	40+10. 1 <sup>er</sup> Octobre 1936.
Vermeire veuve Dupire .....	Rue du Four à Chaux 67 .....	40+10. 1 <sup>er</sup> Février 1937.
Vermoere Marie .....	Rue Monge 21, cité Bailleul 5	Refus. Enfants peuvent aider.
Ville César .....	Rue des Bois Blancs 186 ....	27,20+6,80. 1 <sup>er</sup> Février 1937.
Vincent veuve née Leducq .....	Rue Colbert 146 .....	80+20. 16 Avril 1937.
Vital née Lorthios .....	Rue Nationale 284 .....	72+18 au lieu de 40+10.
Vitrant veuve née Brunel .....	Rue Jean-Jacques Rousseau 34	40+10. Maintien, enfants peuvent aider.
Warambourg Charles .....	Rue de Saint-Amand, impasse Choteau .....	80+20 au de 55.

2<sup>e</sup> PARTIE

Noms	Domicile	Domicile de secours
Augez veuve née Liébart .....	Boulevard du Maréchal Vail- lant 21.	40+10. Lezennes, Lille à compter du 27 Décembre 1937.
Cleenewerck Hélène .....	Rue du Faubourg des Postes 232	60+15. Paris, Lille à comp- ter du 28 Novembre 1937.
Deroubaix Aloïs .....	Rue Jules Breton 17 .....	80+20. Saint-Etienne, Lille à compter du 18 Novem- bre 1937.
Deroubaix Merck .....	Rue Jules Breton 17 .....	80+20. Saint-Etienne, Lille à compter du 18 Novem- bre 1937.
Ducamin veuve Baillet .....	Rue Matteotti 62 .....	40+10. Département Giron- de, Lille à compter du 1 <sup>er</sup> Août 1937.
Esqueinet Alphonse .....	Rue Saint-André 71 .....	Rejet. Lambersart.
Madaule veuve Caumeil .....	Rue d'Angleterre 19 .....	40+10. Marcq-en-Barœul, Lille à compter du 1 <sup>er</sup> Fé- vrier 1937.

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour  
décision.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1314

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance Obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Assistance  
aux Vieillards  
Infirmes  
et Incurables

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

Loi du 14 Juillet  
1905

Hospitalisation

### 1<sup>re</sup> PARTIE

Noms	Domicile	Indication de l'Hospice
Brand Jean .....	41 rue de Buffon .....	Hospice Général.
Bouteman Jules .....	64 rue du Marché .....	Hospice Général.
Veuve De Backer, née Vahé ..	Rue d'Avesnes, cité Bardoel ..	Hospice Général.
Devos François .....	272 rue Pierre Legrand .....	Hospice Général.
Devos, née Milleville .....	272 rue Pierre Legrand .....	Hospice Général.
Veuve Devos, née Lesaffre ....	40 rue de Saint-Omer .....	Hospice Général.
Dewatine Constant .....	20 rue de la Concorde .....	Hospice Général.
Dupres Julia .....	27 rue du Four à Chaux .....	Hospice Général.
Evens Jules .....	39 rue Ratisbonne .....	Hospice Général.
Veuve Godart, née Devendeville	17 rue Gantois .....	Hospice Général.
Henne François .....	5 rue Courbet .....	Hospice Général.
Kerckove Declercq .....	Rue de Bailleul, cour Potier ..	Hospice Général.
Lefebvre Henri .....	Rue de Jemmapes 68 .....	Hospice Général.
Veuve Legros, née Vergote ....	Rue Jean-Jacques Rousseau 14 bis .....	Hospice Général.
Maléziaux Sophie .....	6 rue Saint-Michel .....	Hospice Général.
Veuve Muller, née Billaux ....	48 rue Malakoff .....	Hospice Général.
Raffrays Joseph .....	40 rue Jules de Vicq .....	Hospice Général.
Sauche Charles .....	246 rue du Faubourg d'Arras ..	Hospice Général.
Schmidt Lamoé .....	25 rue des Célestines .....	Hospice Général.
Veuve Vandewielle-Foulon ....	251 avenue de Dunkerque ....	Hospice de Lomme.
<b>INFIRMES ET INCURABLES</b>		
Veuve Achin Seys .....	72 rue Sylvère Verhulst .....	Hospice des Incurables.
Veuve Buyschaert Callar .....	42 rue de Rivoli .....	Hospice des Incurables.

Noms	Domicile	Indication de l'Hospice
Caenaeme Henri .....	1 place Guy de Dampierre ..	Hospice des Incurables.
Veuve Cagnon Hentsperger ....	15 rue de Wagram .....	Hospice des Incurables.
Carlier Georges .....	87 rue Balzac .....	Hospice des Incurables.
Corbec Charles .....	5 rue du Faubourg de Roubaix	Hospice des Incurables.
Veuve Cox Sackebandt .....	26 rue Saint-Gabriel .....	Hospice des Incurables.
Degraeve Alphonse .....	Sans domicile fixe .....	Hospice des Incurables.
Delotte Edmond .....	156 rue de Wazemmes .....	Hospice des Incurables.
Lison Marie .....	84 rue du Buisson .....	Hospice des Incurables.
Noiret née Patin .....	50 rue de la Baignerie .....	Hospice des Incurables.
Guéry Marie .....	Rue Saint-Sauveur .....	Hospice des Incurables.
Joye née Delbeke .....	Rue de l'A. B. C. 18 .....	Hospice des Incurables.
Veuve Renault Salez .....	Rue des Postes 234 .....	Hospice des Incurables.
Scayer Boucaut .....	Rue du Pont Neuf 42 .....	Hospice des Incurables.
Truffin Gaston .....	Rue du Long Pot 50 .....	Hospice des Incurables.
Van Caeneghem Henri .....	Rue Philadelphie 150 .....	Hospice des Incurables.
Vangiecht Jules .....	Rue Gustave Delory 159.....	Hospice des Incurables.
Veuve Vanhecke Martinage ....	Rue d'Arras 114 .....	Hospice des Incurables.
Van Labeke Louis .....	Rue de Canteleu, cité Fauchille n. 5 .....	Hospice des Incurables.
Elicq Adrienne .....	Rue Léon Gambetta 71 .....	Asile des 5 Plaies.
Vanderkluyzen Louis .....	Rue des Bouchers 64 .....	Ecole de Rééducation de Roubaix.
Provo, femme née Pottier .....	291 boulevard Victor Hugo ....	Asile des 5 Plaies.

*Refus*

Bocquet Emile .....	24 rue des Robleds .....	Pas reconnu incurable.
Veuve Lasseur Copart .....	Rue Sainte-Catherine, cour Notre-Dame .....	Pas reconnue incurable.
Weykaert Gaston .....	Rue Fénelon 19 .....	Pas reconnu incurable.

2<sup>e</sup> PARTIE

Noms	Domicile	Domicile de secours
Coquelle Florimond .....	Sollicite Ecole de rééducation	Département du Nord.
Opsomer Charles .....	Pavillon des Convalescents ..	Ronchin.
Rogier Jeanne .....	Pavillon des Convalescents ..	Etat.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1315

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance Médicale Gratuite les personnes suivantes présentant les conditions requises par la loi :

Assistance  
médicale  
gratuite

Loi du 14 Juillet  
1893

### INDIGENTS

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Balder Alfred .....	Sans domicile fixe .....	Etat.
Brasseur Jules .....	Sans domicile fixe .....	Etat.
Brisse Renée .....	Hôtel de la Paix .....	Etat.
Buda Eléonore .....	192 boulevard Victor-Hugo...	Etat.
Dalgery Victor .....	44 rue Jean Bart .....	Landas.
Debruyckere Désiré .....	Sans domicile fixe .....	Etat.
Delay Germaine .....	Hôpital Calmette .....	Beauvois en Cambrésis.
Delebecque Lucie .....	251 rue du Faubourg de Rou- baix .....	La Bassée.
Dubos Roger .....	E. M. A. ....	Etat.
Fary Murat .....	Sans domicile fixe .....	Etat.
Ferrari Marie .....	Bruxelles .....	Etat.
Gaudet Jean .....	E. M. A. ....	Etat.
Gillis femme Scoufflaire .....	196 rue Barthélémy Delespaul	Lambersart.
Grivart Zélie .....	Bailleul .....	Bailleul.
Guillot Paul .....	Sans domicile fixe .....	Loire Inférieure.
Hautrive Désiré .....	Sans domicile fixe .....	Etat.
Hébert Edouard .....	32 rue Jules Guesde .....	Meurchin (P.-d.-C.).
Hennequin Joseph .....	Sans domicile fixe .....	Harnes.
Goubet Gabrielle .....	13 rue de l'A. B. C. ....	Etat.
Houssin Andrée .....	92 rue de l'Hôpital Militaire ..	Seine.
Hulin Albertine .....	E. M. A. ....	Etat.
Jésus Marie .....	95 rue d'Esquermes .....	Maretz (Nord).
Joye Laurent .....	90 rue du Calvaire .....	Loos.
Lebocq veuve Platz .....	122 rue d'Esquermes .....	Soissons.
Lobjois Henriette .....	E. M. A. ....	Hirson.
Magenc Marie-Louise .....	Sans domicile fixe .....	Etat.
Magenc Yolande .....	Sans domicile fixe .....	Etat.
Marical Jean .....	E. M. A. ....	Etat.
Martin Paulette .....	38 rue de la Justice .....	Vosges.
Maton Renée femme Goeminne	251 rue du Faubourg de Rou- baix .....	Etat.
Miramont Blanche .....	Sans domicile fixe .....	Wimereux.
Parmentier Jean-Baptiste .....	E. M. A. ....	Etat.
Penet Madeleine .....	Sans domicile fixe .....	Etat.
Persillet Eliane .....	E. M. A. ....	Loiret.
Pichon Raymonde .....	11 rue des Tanneurs .....	Etat.
Rendu née Marchand .....	251 rue du Faubourg de Rou- baix .....	Sains-en-Gohelle.

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Roussel Jean .....	E. M. A. ....	Roubaix.
Sagaspe Marianne .....	6 rue de l'A. B. C. ....	Mauléon (B. P.).
Samez Roger .....	Sans domicile fixe .....	Noyelles les Bléquin.
Schweitzer Hélène .....	Sans domicile fixe .....	Nancy.
Sperlet Julien .....	Sans domicile fixe .....	Etat.
Sz. framiec Wladyslas .....	Sans domicile fixe .....	Nord.
Tessier France .....	132 rue des Postes .....	Douai.
Thollier veuve Duquesne .....	99, rue Saint-Sauveur .....	Pernes en Artois.
Thibaut Désiré .....	Sans domicile fixe .....	La Madeleine.
Tordeux Georges .....	E. M. A. ....	Etat.

## ASSURÉS SOCIAUX INDIGENTS

Belval Auguste .....	E. M. A. ....	Willeman sur le Parcq.
Brochet Alphonse .....	E. M. A. ....	Etat.
Chavatte Georgette .....	251 rue du Faubourg de Roubaix .....	Carvin.
Cuicci épouse Journé .....	9 rue Mazagran .....	Lomme.
Decoster Aimé .....	35 bis rue Matteotti .....	La Madeleine.
Echard Georges .....	E. M. A. ....	Etat.
Gengembre Eugène .....	Sans domicile fixe .....	Verreries de Moussan.
Guilmin Gaston .....	E. M. A. ....	Etat.
Lemaire Maurice .....	Sans domicile fixe .....	Etat.
Magniez Octave .....	E. M. A. ....	Etat.
Ogar Victoria .....	251 rue du Faubourg de Roubaix .....	Nord.
Radar Douglas .....	E. M. A. ....	Etat.
Tacquet Blanche .....	251 rue du Faubourg de Roubaix .....	Marcq en Barœul.
Vandenbosche Alfred .....	47 rue La Fontaine .....	Mons en Barœul.
Wrzala Bronislawa .....	251 rue du Faubourg de Roubaix .....	Nord.

Ces dossiers seront transmis pour décision à la Commission Cantonale d'assistance prévue par la loi du 28 Février 1934.

*Avis favorable.*

Séance levée à vingt heures.



C. Camille Finant

Louis Mignot

Harwardus

S. Villeroy

Edouard P. Jambert

Perhan

Le Bouteiller

J. Hartig

R. Zoch

J. B. Jambert

M. Jambert

A. Jambert

A. R. Broux

J. H. Jambert

M. Jambert

J. Jambert

L. Peeters

A. Jambert

Carb. Donat

J. Jambert

L. Jambert

J. H. Jambert

J. Jambert

J. Jambert

5 Mar 1937

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

Robert Jean	E. M. A.	Paris
Auguste Marianne	8 rue de la Harpe	Paris (H. P.)
Henri Robert	10 rue de la Harpe	Paris (H. P.)
Schweitzer Henri	10 rue de la Harpe	Paris
Charles Julien	10 rue de la Harpe	Paris
de France Wilfride	10 rue de la Harpe	Paris
Thérèse Marie	10 rue de la Harpe	Paris
Thérèse Marie	10 rue de la Harpe	Paris
Thérèse Marie	10 rue de la Harpe	Paris

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

Robert Jean	E. M. A.	Paris
Auguste Marianne	8 rue de la Harpe	Paris (H. P.)
Henri Robert	10 rue de la Harpe	Paris (H. P.)
Schweitzer Henri	10 rue de la Harpe	Paris
Charles Julien	10 rue de la Harpe	Paris
de France Wilfride	10 rue de la Harpe	Paris
Thérèse Marie	10 rue de la Harpe	Paris
Thérèse Marie	10 rue de la Harpe	Paris
Thérèse Marie	10 rue de la Harpe	Paris

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

Robert Jean	E. M. A.	Paris
Auguste Marianne	8 rue de la Harpe	Paris (H. P.)
Henri Robert	10 rue de la Harpe	Paris (H. P.)
Schweitzer Henri	10 rue de la Harpe	Paris
Charles Julien	10 rue de la Harpe	Paris
de France Wilfride	10 rue de la Harpe	Paris
Thérèse Marie	10 rue de la Harpe	Paris
Thérèse Marie	10 rue de la Harpe	Paris
Thérèse Marie	10 rue de la Harpe	Paris

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*